

# LE CAP D'AGDE ET SON HISTOIRE

ACTES DU COLLOQUE TENU LES 16-17 SEPTEMBRE 2001  
AU PALAIS DES CONGRÈS DU CAP D'AGDE

**RÉÉDITION  
2024**



Photographies de couvertures, henricomte©  
Groupe de Recherches Historiques Agathoises (GRHISTA)  
PAO : [www.grafix.fr](http://www.grafix.fr)  
Directeur de publication : Jean Sagnes  
2024 (2012)  
[recherchesagathoises@gmail.com](mailto:recherchesagathoises@gmail.com)  
ISSN 2103 2963

# PRÉSENTATION

par

**Jean SAGNES,**

**Professeur émérite à l'Université de Perpignan Via Domitia  
Président du Groupe de Recherches Historiques Agathoises**

La station du Cap d'Agde est une des six stations dont la Mission interministérielle pour l'aménagement du Littoral du Languedoc-Roussillon, dirigée par Pierre Racine (d'où le nom de « Mission Racine ») a décidé la construction en 1963 sur le territoire de la commune d'Agde. La décision d'aménager pour le tourisme la côte du golfe du Lion est alors une grande première en France. Jusque là, le tourisme s'était développé sur les littoraux d'une façon spontanée en fonction des conditions naturelles, les pouvoirs publics se contentant de suivre le mouvement sans vraiment modifier le « bourgeonnement désordonné des centres balnéaires »<sup>1</sup>. En 1963, il s'agit d'inventer quelque chose de tout à fait nouveau. Or, c'est le Languedoc-Roussillon qui est choisi pour mener à bien cette opération sans précédent.

---

1 G. Cazes, R.Lanquar et Y. Raynouard, *L'aménagement touristique*, PUF, 1980. On peut également se reporter à : C. Lacour, *Aménagement du territoire et développement régional*, Dalloz, 1983 ; *Tourisme et développement local et régional*, Actes des colloques d'Amiens et de Lille, 1987 et, sur un plan plus général, à la brève synthèse de M. Boye, *Histoire du tourisme de masse*, PUF, 1999.

Contrairement à une idée reçue et trop complaisamment colportée quelquefois, lorsque la Mission interministérielle arrive en Languedoc-Roussillon, elle ne trouve pas une côte déserte. Cette côte a effet été fréquentée depuis la plus haute Antiquité. Tout au long des 200 kilomètres qui vont du Petit Rhône aux Albères, on compte plus d'une vingtaine de stations (même si le terme paraît un peu ambitieux pour certaines d'entre elles) où l'on vient prendre des bains de mer depuis le milieu du XIXe. Du nord au sud, se succèdent ainsi bien avant l'apparition de la Mission Racine : Le Grau du Roi à l'embouchure du Vidourle, Carnon, Palavas-les-Flots à l'embouchure du Lez, Sète, Balaruc-les-Bains sur l'étang de Thau, Marseillan-Plage, le Grau d'Agde à l'embouchure de l'Hérault, Valras –Plage à l'embouchure de l'Orb, Saint-Pierre-sur-Mer, Narbonne-Plage, Gruissan, La Franqui, Leucate-Plage, Le Barcarès, Sainte-Marie, Canet-Plage, Saint-Cyprien, Argelès-sur-Mer, Le Racou et, sur la côte rocheuse, Collioure, Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer, Cerbère plus quelques autres lieux pratiquement sans habitations mais fréquentés régulièrement depuis longtemps par quelques centaines d'estivants (plages de Frontignan, du lido de Sète, de Vias, de Portiragnes, de Sérignan, de Torreilles). La plupart de ces agglomérations sont récentes et datent du XIXe siècle sauf les villes-ports de commerce de Sète, fondée au XVIIe siècle, et de la Côte Vermeille qui, elles, remontent à l'Antiquité (Collioure, Cerbère, Port-Vendres) ou au Xe siècle (Banyuls-sur-Mer).

C'est en général au cours de la première moitié du XIXe siècle qu'une population fixe s'installe souvent dans des cabanes voire des paillotes. Ce sont des pêcheurs d'origine languedocienne et quelquefois italienne qui pratiquent en été le nomadisme sur les plages. La mode des bains de mer apportée en France sous la Restauration atteint les rives du golfe du Lion au milieu du XIXe siècle. Le paradoxe est que partout sur la côte les habitations se multiplient, le nombre des baigneurs voire des malades venus chercher la guérison augmente alors que les conditions d'hygiène laissent fortement à désirer. Durant la première moitié du XXe siècle encore, les égouts des grandes villes voisines se déversent dans les fleuves côtiers en bordure desquels se trouvent ces stations :

égouts de Montpellier dans le Lez, d'Agde dans l'Hérault, de Béziers dans l'Orb. De plus, la présence des moustiques est permanente en bordure des étangs et des zones marécageuses et toutes les stations sont affectées.

Peu à peu pourtant, ces hameaux du bord de mer grandissent, des églises s'y édifient (en 1841 à Palavas, en 1903 au Grau d'Agde, en 1913 à Valras). Certains réussissent à couper le cordon ombilical qui les rattache à leur commune d'origine. Palavas, d'abord rattachée à Mauguio, devient commune en 1850. Valras, d'abord rattachée à Sérignan, devient commune en 1931. Chaque station est reliée à la grande ville la plus proche par un mode de locomotion particulier. Palavas d'abord à Montpellier par un bac, puis par la route en 1851 et enfin par le chemin de fer de 1872 à 1968. C'est le petit train de Palavas rendu célèbre par le dessinateur Dubout. Valras est relié à Sérignan par la route en 1855 puis à Béziers par des voitures tirées par des chevaux à partir de 1879 avant que, de 1901 à 1948, l'essentiel des voyageurs ne soit transporté par le tramway électrique sur rails, les autobus prenant ensuite le relais. Ce sont des voitures à traction animale qui assurent les trajets entre Agde et le Grau d'Agde de 1890 à 1930 mais il existe aussi, à partir de 1900, des bateaux à vapeur les jeudis et dimanches d'été. À partir de 1936, les autobus prennent le relais.

Au lendemain de la Seconde guerre, ces stations anciennes connaissent un nouvel essor. Mais une de leurs caractéristiques, est la présence sur leur territoire d'un habitat précaire de loisir constitué de baraques construites avec les matériaux les plus divers ainsi que la forte présence du camping sauvage<sup>1</sup>.

L'idée de l'aménagement touristique de la côte du golfe du Lion est née en avril 1959 chez Abel Thomas, commissaire à l'aménagement du territoire pour le Massif central et a été approuvée aussitôt par Pierre

---

1 L. Mendez et A. Mendez, *Aménagement d'une commune tripolaire : Agde (Languedoc-Roussillon)*, maîtrise de géographie, Université Paul Valéry-Montpellier 3, 1989.

Sudreau, ministre de la Construction<sup>1</sup>. Cependant, rendre public un tel projet n'aurait pu que déclencher sur le littoral la spéculation foncière. C'est pourquoi le projet est gardé secret. On va utiliser l'agent foncier de la Compagnie du Bas-Rhône-Languedoc pour procéder à de nombreux achats de terres en bordure de la côte. On ne parle jamais d'un futur aménagement touristique, « on parle seulement d'assainir les zones marécageuses, de reboiser ou de créer de nouvelles terres agricoles »<sup>2</sup>. Pendant deux ans, 1 200 hectares sont ainsi achetés dans la plus grande discrétion. Lorsque la Mission Racine voit le jour en juin 1963, il faut certes procéder à l'achat au grand jour de 3 000 hectares supplémentaires soit environ 700 par station mais l'achat discret des 1 200 hectares judicieusement choisis a été essentiel.

De plus, par la déclaration d'utilité publique, l'Etat crée des zones d'aménagement différé (ZAD) autour des terrains à acquérir soit environ 25 000 hectares. Il dispose ainsi d'un droit de préemption qui s'exerce aux prix évalués par l'administration des Domaines. En dehors de la commune d'Agde, il y aura finalement peu de problèmes avec les propriétaires de ces terrains pour acquérir ces derniers et pour lancer les stations. Au fil des années cependant, la pression immobilière se renforcera ainsi que les oppositions et il faudra en 1977 élaborer un schéma d'aménagement du littoral plus strict et différer *sine die* l'opération de l'embouchure de l'Aude.

Entre septembre et décembre 1963 est établi le plan directeur d'aménagement du littoral qui prévoit de répartir l'accueil d'un million d'estivants sur six unités touristiques séparées par des espaces naturels protégés. Ce plan qui comporte aussi un ambitieux programme de démoustication, est approuvé par Olivier Guichard, qui dirige la toute nouvelle DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) créée le 14 février 1963. L'aménagement touristique du Languedoc- Roussillon est la première opération lancée par elle.

---

1 P. Racine, *Mission impossible ? L'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon*, Midi Libre, 1980.

2 *Ibid.* p. 93

Enfin, le plan directeur d'aménagement est approuvé par la Mission interministérielle pour l'aménagement du littoral du Languedoc- Roussillon dirigée par Pierre Racine, conseiller d'Etat et directeur de cabinet du Premier ministre Michel Debré de 1959 à 1962. La Mission dépend directement du Premier ministre, ce qui lui assure une liberté exceptionnelle et sans précédent. Elle pourra ainsi passer outre les cloisonnements administratifs. Elle décide seule, en liaison avec le Premier ministre, des opérations à mener pour créer les stations de La Grande Motte et Carnon, Le Cap d'Agde, l'embouchure de l'Aude, Gruissan, Port Leucate, Port Barcarès. Il est à noter que la future station de Port Camargue dépend de la chambre de commerce et d'industrie de Nîmes et celle de Saint-Cyprien de la Caisse des dépôts et consignations mais leur plan d'urbanisme est approuvé par la Mission. Aucun ministère n'a le pouvoir de remettre en cause ce qu'elle a arrêté. De plus, celle-ci bénéficie en matière d'urbanisme d'une réglementation particulière. Elle ira même jusqu'à ne pas respecter dans certains cas les règles d'urbanisme en vigueur. Elle dispose aussi d'une liberté totale pour l'utilisation des crédits que lui alloue l'Etat.

Il ne s'agit pas pourtant d'imposer aux collectivités territoriales le nouveau plan régional d'aménagement et le plan d'urbanisme des stations nouvelles. Il faut convaincre les conseils généraux des quatre départements intéressés<sup>1</sup> et les maires des communes choisies. Il faut donc faire preuve de diplomatie, rencontrer les élus, obtenir leur assentiment. C'est l'Etat, le département et la commune intéressée qui créent ensemble la station nouvelle. L'Etat confie au département la construction de la nouvelle station. Celui-ci délègue ses pouvoirs à une société d'aménagement de type société d'économie mixte. Pour le Cap d'Agde, c'est la Société d'Equipement du Biterrois et de son Littoral (SEBLI) fondée en 1963. L'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral, créée en 1958 et présidée par le président du conseil général de l'Hérault, est également sous l'autorité de la Mission interministérielle.

---

1 Il n'y a pas en effet à cette date de conseil régional du Languedoc-Roussillon puisque celui-ci n'est constitué qu'en 1974.

Dépend aussi directement de la Mission Racine le groupe d'architectes dirigé par Georges Candilis. La construction de chaque station nouvelle est en effet confiée, on l'a vu, à un architecte : Georges Candilis pour Leucate-Barcarès, Jean Le Couteur pour Le Cap d'Agde, Jean Balladur pour La Grande Motte, Raymond Gleize et Édouard Hartané pour Gruissan...

Dès le début, le rôle de chacun est attribué. L'État prend en charge le coût des grands équipements. C'est ainsi que la Mission se voit attribuer 800 millions de francs qu'elle répartit entre les sociétés mixtes d'équipement, qu'elles soient émanations des collectivités locales ou associées aux chambres de commerce et d'industrie. Grâce aux crédits d'Etat et aux emprunts, ces sociétés exécutent les grands travaux. Une fois équipés, les terrains sont vendus sans bénéfice aux acquéreurs privés que ce soit des promoteurs, des groupements sociaux, des particuliers. Les constructions proprement dites sont réalisées par le secteur privé. Le PUIR (plan d'urbanisme d'intérêt régional) initial prévoit six unités touristiques dont cinq seulement seront réalisées, celle de l'embouchure de l'Aude étant abandonnée. Au total, ce sont six stations qui seront créées : Port Camargue et La Grande Motte (Unité touristique de La Grande Motte), Cap d'Agde (UT du Bassin de Thau) ? Gruissan (UT de Gruissan), Port-Leucate et Port-Barcarès (UT de Port-Leucate et Port-Barcarès). Il faut ajouter à ces six stations à construire, trois stations existantes qui seront aménagées : Carnon (UT de La Grande Motte), Canet-en-Roussillon, Saint-Cyprien, Argelès-sur-Mer (UT de Saint-Cyprien).

La première opération lancée est la démoustication dont l'urgence n'est contestée par personne. C'est même une priorité absolue. De sa réussite dépend le succès des réalisations ultérieures. Cette tâche est confiée à l'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral jusque là limitée dans ses moyens.

La deuxième opération est celle des grands travaux d'équipement pour lesquels les moyens les plus modernes sont employés. Il s'agit de combler les terrains marécageux, de creuser des ports, de construire des routes, d'amener l'eau, l'électricité, de mettre en place le réseau

d'assainissement. Ces travaux commencent au début de février 1965 à la Grande Motte. Le premier port est également inauguré à la Grande Motte en juillet 1967. Le 24 octobre 1967, le général de Gaulle visite plusieurs chantiers sur le littoral. Les architectes doivent quelquefois batailler pour faire accepter leurs projets par les sociétés d'économie mixte dont ils dépendent. Partout, de grands parkings, des espaces verts en abondance, des placettes, des commerces, des ports voisinent avec des habitations. D'une façon générale, c'est le piéton qui est roi et non l'automobiliste. Rapidement, les stations s'équipent, les logements reçoivent leurs premiers occupants et les ports leurs premiers bateaux de plaisance.

Dès le début, un gros effort est fait pour l'organisation des loisirs. On construit des courts de tennis, des mini-golfs, des discothèques, des parcs d'attraction mais aussi des maisons de produits régionaux, des casinos tandis que s'installent des chantiers navals ou des voileries. Les responsables de la Mission interministérielle développent les installations collectives. Le but de l'aménagement du littoral étant d'attirer le plus grand nombre de touristes, il faut faire place au tourisme social aux côtés du tourisme commercial. Les dirigeants de la Mission prennent contact avec les comités d'entreprise, les responsables syndicaux nationaux. En même temps, ils demandent aux sociétés d'aménagement de vendre même à perte des terrains bien placés et non relégués à la périphérie des stations pour les centres de vacances des PTT, de l'EDF, de la SNCF. Villages de vacances, colonies de vacances, campings sont ainsi réservés dans toutes les stations. Alors qu'en 1963, il y a sur le littoral 36 000 campeurs, on en compte 800 000 dès 1977. On doit souligner également l'effort fait en faveur du naturisme avec Port Nature à Cap d'Agde et les villages Aphrodite et Ulysse à Port- Leucate.

Une attention particulière est portée à l'environnement en liaison avec l'Office national des forêts. Les efforts suivent trois directions : créer des espaces verts dans les stations nouvelles ou anciennes ; reboiser ; distribuer gratuitement des centaines de milliers de plants aux particuliers. Tous ces espaces verts, publics ou privés, sont généreusement pourvus en eau désormais abondante.

En 1975, la création du Conservatoire de l'espace littoral et des

espaces lacustres vient compléter l'action déjà entreprise. Il s'agit d'assurer la protection définitive des espaces naturels fragiles ou menacés.



*Vue aérienne du Cap d'Agde. Plage de la Conque et les rochers des Deux Frères. Au loin, à gauche, l'îlot de Brescou,*

Parallèlement, des sites naturels présentant un intérêt scientifique sont classés. Ces nouvelles dispositions complétées par la loi littoral de 1986 qui a pour but de maîtriser le développement des constructions, de protéger les équilibres biologiques et écologiques et de préserver les activités liées à l'eau, aux forêts, aux activités existantes. Cette loi instaure en bordure du rivage une bande de 100 mètres inconstructible. Dans cette même perspective de protection et de mise en valeur de l'environnement, il faut placer la lutte contre les baraques, cabanons, paillotes et autres constructions précaires. En 1972, la Mission entreprend de résorber ces constructions pour des raisons hygiéniques, esthétiques et de sécurité. Leur suppression est menée en liaison avec les municipalités et en concertation avec les occupants mais, en de nombreux endroits, l'opération est difficile à mener devant la résistance des occupants.

De la même façon, mais avec des résultats plus rapides et plus probants, la lutte est menée contre le camping sauvage. Dans la mesure où l'aménagement du littoral a été décidé en haut lieu sans concertation préalable avec la population intéressée, il était inévitable qu'une partie de celle-ci perçoive cette opération comme une sorte de greffe imposée et que se produisent des manifestations de rejet<sup>1</sup>.

Dès le début de 1963, l'annonce maladroite par le ministre de la Construction Jacques Maziol sur la côte d'une « nouvelle Floride » est pour le moins mal perçue dans la région. D'un autre ordre est la résistance acharnée opposée aux procédures d'expropriation lancées peu après par plusieurs centaines de petites propriétaires du Cap d'Agde prompts à déceler dans cette opération la spéculation immobilière.

Mais l'opposition n'est pas simplement d'ordre économique ou politique, venant de la presse communiste et surtout des mouvements occitanistes d'extrême gauche, elle peut être aussi d'ordre esthétique. Jean Balladur raconte comment, pour imposer ses pyramides et ses espaces verts à la Grande Motte, il doit vaincre l'opposition des banquiers, des promoteurs et même du secrétaire général de la Mission Racine ainsi que du directeur de la Société d'aménagement du département de l'Hérault<sup>2</sup>. La critique de l'aménagement du littoral prend aussi l'aspect de la fiction littéraire. En 1975, paraît aux éditions Grasset *L'homme de sable*, roman de Jean Joubert, qui a un certain retentissement puisqu'il obtient le prix Renaudot. Il suffit de lire les témoignages de Pierre Racine ou de Jean Balladur pour se rendre compte que les acteurs principaux de l'aménagement du littoral ont toujours été très attentifs à ces manifestations. Pourtant, la masse des habitants de la région est

---

1 Sur un plan plus général, on peut se reporter au numéro spécial du *Journal Officiel*, 1984, n° 4, intitulé « Les sociétés d'aménagement régional et les Missions interministérielles d'aménagement touristique ». Ce numéro contient les avis et les rapports du Conseil économique et social. Concernant la région, voir : S. Corneille, *Les suites de la Mission Racine à travers l'étude comparée du Cap d'Agde et de Gruissan*, maîtrise d'urbanisme, Université de Nanterre, 1994 .

2 J. Balladur, *La Grande Motte. L'architecture en fête ou la naissance d'une ville*, *Espace Sud*, 1994, pp. 90-92. La réunion a lieu en juin 1967 dans le cabinet de Jean Balladur.

longtemps restée dans l'expectative observant souvent avec plus de curiosité que de véritable inquiétude les constructions s'élever entre l'embouchure du Rhône et les Albères. Quant aux élus, une partie d'entre eux et non des moindres est partie prenante dans les sociétés d'aménagement du littoral.

Il importait cependant pour la Mission de ne pas laisser se développer une hostilité qui pouvait contrarier l'ensemble des projets. Aussi, fallait-il gagner la bataille de l'opinion en même temps que l'on s'efforçait de faire la promotion des nouvelles stations en France et à l'étranger<sup>1</sup>. D'où l'importance des opérations médiatiques et de l'animation de la saison touristique. Des personnalités connues (navigateurs, sportifs, chanteurs...) défilent à grand renfort de publicité dans les nouvelles stations. Le marché immobilier se développe, la fréquentation touristique est en constante augmentation sur l'ensemble du littoral avec, dès la fin des années 1970, environ 20 % d'étrangers. Parallèlement, une population sédentaire s'installe dans ces stations.

Trois décennies après il n'est pas illégitime, au delà de la réussite économique incontestable de l'opération, de se poser un certain nombre de questions. En particulier, on peut se demander si on n'a pas trop construit, trop vite et avec des matériaux trop légers. Dans bien des cas, le confort et l'isolation phonique ne sont pas au rendez-vous. De même, l'équipement hôtelier apparaît comme nettement insuffisant. Aujourd'hui, ces stations ont besoin d'être rénovées. Certains regrettent aussi qu'elles aient modifié l'équilibre économique régional et accéléré la disparition d'un certain tourisme populaire.

---

1 Il serait fastidieux de citer tous les organes de presse qui ont participé à la promotion de l'aménagement du littoral. Citons cependant un des tous premiers articles, sinon le premier dans la presse nationale, celui de *Paris Match* en date du 1<sup>er</sup> août 1964. Sous le titre « Voici la Floride de demain : le Languedoc », le journal parisien donne le ton : « En Languedoc et en Roussillon, une révolution se prépare. Le long de la Méditerranée y existaient les plus belles plages de France : elles étaient à l'abandon. Désormais tout va changer. Supervisée par l'État, une gigantesque entreprise commence : en dix ans, elle va transformer les grèves désertes en stations futuristes » !

Mais il n'en est pas moins vrai qu'elles ont créé de nombreux emplois et elles ont depuis longtemps un niveau de fréquentation élevé, ce qui était l'objectif recherché. Elles sont aujourd'hui partie intégrante du paysage régional<sup>1</sup>.

Tel a été le contexte dans lequel s'est édifiée la station du Cap d'Agde, partie intégrante de la commune d'Agde<sup>2</sup>. Avant la présente initiative, deux ouvrages s'étaient attachés à retracer les grandes heures de la station avec une riche iconographie montrant les étapes de sa construction, les grands événements notamment festifs marqués par la présence des plus grands artistes, culturels et sportifs (compétitions de voile, de beach volley, tournois de tennis avec les plus grands champions, Jeux Méditerranéens de 1993), rencontres cinématographiques entre autres<sup>3</sup>. Le présent ouvrage, a pour but d'aller plus loin dans la connaissance de l'histoire du Cap d'Agde depuis la plus haute Antiquité. Après que Solange Sagnes a présenté les formes du relief volcanique qui expliquent l'aspect physique des lieux, les archéologues Iouri Bermond, Hervé Pomarèdes et Marie-Pierre Jézégou évoquent les richesses antiques, terrestres et maritimes de la zone du Cap tandis qu'Odile Bérard-Azzouz en présente les vestiges conservés au Musée de l'Ephèbe. Puis Stéphane Durand et Irène Dauphin retracent l'histoire de cette partie du territoire agathois du XVIIIe au milieu du XXe siècle. Nul n'était mieux placé que le médecin-général Jean Cousserans, qui a dirigé la démolition sur l'ensemble du littoral, pour apporter son témoignage sur cette opération d'envergure. Chritine Delpous-Darnige et Pierre Soliva montrent comment les élus locaux et la population agathoise se sont positionnés par rapport à cette construction extraordinaire dont ils n'avaient pas eu l'initiative.

---

1 Pour de plus amples détails sur ce sujet, nous renvoyons à : Jean Sagnes, « L'aménagement touristique de la côte du golfe du Lion », in *Deux siècles de tourisme en France* (Dir. J. Sagnes), Presses Universitaires de Perpignan, 2001.

2 Sur Agde, on peut consulter : *Agde, 2600 ans d'histoire* (Dir. J. Sagnes), Privat, 2006.

3 Voir l'ouvrage de Roger Frey, Luc Malepeyre et Georges Renault, *Cap d'Agde 1970-2000. L'histoire de la plus grande station touristique française*, Éditions G. Renault, Agde, 2000 ainsi que *Spécial 40 ans. Le Cap d'Agde, une aventure*, Mairie d'Agde, juin 2010.

Les étapes de l'édification de la station font, ensuite, l'objet de l'intervention d'Irène Dauphin tandis que Jean-François Pinchon retrace les polémiques autour des styles architecturaux adoptés par la Mission Racine et qu'André Soulier et Christian Bèzes étudient l'évolution de la clientèle touristique de la station. Enfin, Richard Vassakos montre, à travers le choix des noms de rues, comment les municipalités ont d'abord voulu assurer la promotion de la station avant de choisir l'enracinement local.

# LES FORMES DU RELIEF VOLCANIQUE DE LA CÔTE DU CAP D'AGDE<sup>1</sup>

par

**Solange SAGNES PERROT**  
**Professeur d'histoire-géographie**

Dans la morphologie du littoral du Cap d'Agde ont joué quatre éléments essentiels. Tout d'abord la configuration du socle rocheux. Les piliers rocheux d'origine volcanique ont fixé les grandes lignes de la morphologie avec leurs pointes rocheuses auxquelles s'est accroché un littoral sableux. En second lieu, le rôle du fleuve Hérault qui a colmaté la côte et qui continue à engraisser le cordon littoral par les sables qu'il déverse dans la mer. La force de la houle est le troisième facteur : sa division est à l'origine de la forme et de la direction des anses. Enfin, les travaux de l'homme ont profondément modifié la configuration du littoral. Déjà la construction d'une digue au XVII<sup>e</sup> siècle avait provoqué d'importants atterrissements de sable fin. Les grands travaux d'aménagement des années 1960-1970 avec

---

1 L'essentiel de la documentation rassemblée pour cet article provient de Solange Sagnes, *La côte du Cap d'Agde au Grau d'Agde. Étude de morphologie littorale*, Diplôme d'études supérieures de géographie, Faculté des lettres et sciences humaines de Montpellier, 1962 (Sous la direction du professeur François Doumenge). Sur l'ensemble de la région d'Agde, voir : Paul Ambert, *Le volcanisme de la région d'Agde et ses relations avec les formations quaternaires*, Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, fasc. 32, 1990.

le creusement de ports et la construction d'autres digues ont rendu méconnaissable ce qui était jadis La Grande Plage du Cap d'Agde.



*La Grande Conque et, sur la gauche, les rochers des Deux Frères*

### Description

Du Cap d'Agde au Grau d'Agde, le socle est composé de laves émises par le volcan d'Agde que l'on date habituellement entre un million et 640 000 années avant notre ère. Ces coulées de laves reposent elles-mêmes sur du grès. Elles apparaissent en plusieurs endroits tout au long du rivage, immergées ou non. En fait, à toute pointe de sable, correspond une avancée de lave. Entre ces avancées rocheuses, on peut voir, par beau temps, qu'il y a des rochers de basalte pratiquement tout le long du rivage. Ils forment de grandes taches sombres sous l'eau. Le secteur du Cap d'Agde correspond à une coulée de lave qui va en mer jusqu'au large des plages appelées le « Môle » et la « Grande Conque ». Le Cap d'Agde est limité, à l'Est, par la pointe rocheuse du « Rocher d'Agde » et, à l'Ouest, par la Digue Richelieu. L'altitude y passe de 1 à 2 mètres au Rocher d'Agde à 15 mètres puis à 22 mètres au cap. Elle diminue ensuite rapidement et s'abaisse jusqu'au rivage. On y distingue quatre échancrures, quatre « conques » que limitent cinq avancées rocheuses : le Rocher



*AMA, fonds Cap d'Agde, Échancrures et avancées rocheuses*

d'Agde, une petite pointe à l'Ouest de celui-ci qui ne porte pas de nom particulier, la pointe Est de la Grande Conque, le point Ouest et enfin la Digue Richelieu.

La première de ces quatre conques, en partant de l'Est, est largement ouverte. Au pied de la falaise, s'étend une plage de sable jaune et grossier. La seconde est à peine marquée et n'a pas de plage. La troisième est appelée la Grande Conque ou, plus simplement, la Conque. C'est la plus importante avec 250 mètres de profondeur. Sa pointe Ouest est la partie du Cap d'Agde qui s'avance le plus en mer, c'est le Cap d'Agde proprement dit. Le fond de cette large baie est tapissé de sable noir grossier et de galets. Enfin, une anse artificielle s'est constituée entre le Cap et la Digue Richelieu, conséquence de la construction de cette dernière. Une plage de sable noir et grossier sépare la falaise de la mer.

Le trait le plus frappant de cette zone rocheuse est la présence de nombreuses cavités dans la falaise : grandes cavités de l'ordre de 2, 3 et 4 mètres de profondeur à la base, d'autres plus petites, allongées, qui donnent à la roche un aspect feuilleté.

### Une structure volcanique

#### *Les matériaux de projection*

Ce sont des cendres très fines, brunes et de l'ordre du millimètre ou du demi millimètre de diamètre ; des lapilli de un à cinq centimètres de diamètre, bruns et gris ; des bombes volcaniques de diverses formes : en fuseau, en forme de bouse de vache » ou sans forme particulière. On peut voir de tels blocs au flanc de la falaise qui ont été coupés en deux et qui présentent deux parties distinctes : noyau central sombre et enveloppe grise comme du ciment due au refroidissement rapide de la lave liquide lors de sa projection dans l'atmosphère. Les cendres constituent le ciment qui emprisonne les autres matériaux de projection dont quelques-uns seulement sont de gros calibre (plusieurs décimètres). On en observe dans la Grande Conque seulement.

Tous ces matériaux de projection ont été mêlés et remaniés par les eaux. Ils constituent des tufs en couches minces, superposées, qu'on aperçoit très nettement au flanc de la falaise. Mais les tufs ne présentent pas partout le même aspect : certains sont formés

d'éléments assez homogènes et disposés en couches minces et régulières ; d'autres ont un aspect plus grossier avec des éléments de taille différente et disposés en couches qui, parfois, se chevauchent.

On a noté en deux endroits la présence de tuf fin : à 300 mètres à l'Ouest du Rocher d'Agde et à la pointe Est de la Grande Conque.

L'origine de ces tufs est un dépôt de cendres en milieu lacustre lors d'une première explosion du volcan d'Agde. Première explosion en effet, car le tuf fin se trouve toujours sous le tuf grossier. L'accolement est presque vertical à la pointe Est de la Grande Conque. Mais, au sommet de la falaise, le tuf grossier se trouve par plaques au dessus du tuf fin. Il a recouvert le tuf fin soit après le vidange complet de la lagune où se sont faits les premiers dépôts, soit au cours d'une deuxième explosion du volcan plus forte d'où l'aspect hétérogène de sa composition.

Suivant l'origine des tufs, nous avons donc un ciment de texture plus ou moins homogène présentant ainsi une plus ou moins grande résistance à l'érosion.

#### *La lave :*

Coulées de lave visqueuse et dykes (filons de roche magmatique ou lave infiltrés dans une fissure) sont représentés dans la zone du Cap d'Agde. La coulée est visible au Rocher d'Agde. Les blocs de basalte ont été débités par l'érosion suivant les diaclases, elles-mêmes dues au refroidissement de la lave. Ces blocs présentent une forte résistance à l'érosion marine. La même coulée visqueuse de lave forme l'extrémité orientale de la Grande Conque, les rochers des Deux-Frères, le rocher de la Lauze et l'îlot de Brescou.

Les dykes constituent deux avancées de la part et d'autre de la Grande Conque. Le dyke de la pointe Est est le moulage d'une cassure par la lave, après dégagement par l'érosion différentielle. Ce dyke se continue à l'arrière vers le Nord-Nord Est. La pointe Ouest possède trois dykes. Le plus grand rappelle un culot de basalte dégagé seulement d'un côté. C'est celui qui forme le Cap. Les Rochers des Deux Frères sont deux petits dykes.

La montée des dykes est postérieure aux éruptions volcaniques.

Les tufs qui se sont maintenus au dessus du dyke de la pointe Est de la Grande Conque nous le prouvent. Ces montées de lave ont bousculé les couches de tufs de la falaise, de part et d'autre de la Grande Conque, lesquelles se relèvent vers les extrémités.

L'examen de la nature des matériaux qui constituent la falaise nous permet de dire que la proximité et le mélange d'éléments de dureté différente (lave et tuf, tuf fin et tuf grossier) sont des facteurs favorables à l'érosion différentielle.

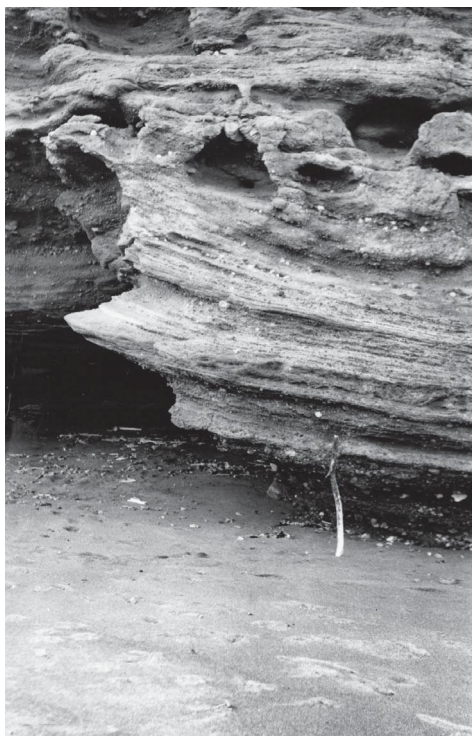
À mois de deux kilomètres du rivage se trouve l'îlot de Brescou d'une circonférence d'environ 300 mètres. Il est dans l'alignement de l'extrémité orientale de la Grande Conque et de celui des Rochers des Deux Frères. Comme eux, c'est un dyke provenant de la même montée de lave visqueuse.

### **Le rôle de l'érosion**

#### *Les formes de destruction*

Il y a d'abord l'érosion du feuilletage de la roche de tuf. C'est le processus d'attaque par compression pneumatique de l'air contre la roche. Par mauvais temps, la mer frappe la roche et comprime





*Erosion des tufs dans la Grande Conque  
A gauche: Une falaise morte*

une masse d'air contre celle-ci provoquant ainsi l'éclatement du feuilletage du tuf.

À partir de là, joue l'érosion chimique différentielle. L'eau de mer dissout et entraîne le ciment c'est-à-dire la cendre. Elle attaque les couches par en dessous. Les lapilli et les bombes pris dans le ciment sont d'abord mis en relief dans les parties inférieures, puis tombent quand toute la cendre a été entraînée autour d'eux.

Quand une cavité importante entre deux couches de tuf a été creusée, l'extrémité de celles-ci, en surplomb, s'effondre. Ainsi s'explique la présence de

plaques, sur le sable, de 30 à 40 cm de diamètre, épaisses de 4 à 5 cm. Ce sont des plaques résiduelles.

Ce mécanisme d'attaque s'applique surtout au tuf grossier qui est le plus répandu. Le tuf fin présente une structure plus homogène et donc plus résistante à l'érosion marine. Il recule non seulement moins vite, mais aussi plus régulièrement et sans net feuilletage.

Le sapement de la falaise par la base est une autre forme de destruction de la falaise. Le mécanisme que nous venons de décrire se retrouve à une échelle beaucoup plus grande : la compression de l'air contre la falaise, lors des tempêtes, agrandit et use les orifices existant. L'érosion chimique différentielle joue aussi par la base et sur de grandes surfaces. De véritables petites cavernes se constituent.

Elles ont de 3 à 4 mètres de hauteur à l'entrée et 4 à 5 mètres de profondeur. Lorsque le surplomb est trop lourd, il s'abat au pied de la falaise en blocs énormes. Ces blocs se retrouvent partout sauf près de la falaise faisant suite à la Digue Richelieu, qui est une falaise morte, et à l'angle Nord-Est de la Grande Conque où l'érosion est très active, la mer ayant dégagé les éboulis.

Ce processus classique de recul de falaise intéresse surtout la falaise de tuf. La lave, beaucoup plus dure, évolue plus lentement. Elle forme donc les pointes.

La Grande Conque est un cas particulier. Elle s'est développée entre deux dykes. Le processus de destruction dans le détail est analogue à ce qui se passe ailleurs c'est-à-dire qu'il y a un recul de la falaise par sapement de sa base. Mais la Grande Conque a un tracé alvéolé avec trois grands croissants dont le plus important est celui du Nord-Est. La Grande Conque ne semble pas être un cratère d'explosion mais plus simplement le résultat d'un recul de la falaise en alvéoles. Un tel phénomène est dû à la livraison de la force de houle en trois vecteurs. Le plus actif est bien sûr celui qui frappe directement la falaise. Les deux autres ne sont que des vecteurs de réflexion.

L'alvéole correspondant à l'attaque frontale est le plus creux, le plus développé. C'est l'alvéole du Nord-Est.

Entre les trois croissants, la falaise s'avance légèrement. Ce sont des angles morts de la falaise correspondants aux points d'interférence des ondes de la houle c'est-à-dire là où elles se neutralisent. Ces avancées rocheuses sont usées à la base et sur les côtés. Elles s'écroulent quand elles ne peuvent plus se maintenir face à la houle.

Au pied de la masse de tufs fins de la pointe Est de la Grande Conque, il s'est formé une plateforme large de 2 mètres. Cette plateforme correspond au niveau d'érosion des tempêtes, 50 centimètres environ au dessus du niveau de la mer. Cette langue rocheuse empêche l'onde de se propager normalement et protège de l'érosion la partie de la falaise qui lui fait immédiatement suite sur 25 à 30 mètres.

Le fond de la Grande Conque, qui se trouve sous un plan d'eau de 0 à 2 mètres environ, est une plateforme d'abrasion marine.

### *Les formes d'accumulation*

Ce sont les plages, qui représentent un cas particulier lié à l'érosion par la mer de la falaise basaltique. Les plus développées se trouvent dans la Grande Conque et entre Le Cap et la Digue Richelieu. Elles sont surtout constituées de graviers, de galets noirs allant de quelques millimètres à quelques centimètres de diamètre. Un sable à grains plus fins, plus clairs est parfois mêlé au petit gravier du « talus de plage » de la Grande Conque. Il forme même une bande sur une largeur de 20 à 30 mètres, surtout en avant du plus grand alvéole. Ces sédiments littoraux ont une origine locale. Ils proviennent de l'attaque de bases ennoyées (coulées de lave) et des dykes pour les galets noirs, de l'attaque du tuf fin de la pointe Est pour les éléments fins et clairs de la Grande Conque.

Les minuscules plages que l'on trouve à l'Est de cette Grande Conque et jusqu'au Rocher d'Agde, ne sont pas formées de galets, mais d'un sable grossier de couleur jaune ou beige. Il semble cependant contenir du basalte dans d'importantes proportions et beaucoup d'éléments organiques.

À l'Ouest, entre les deux pointes rocheuses du Cap et de Rochelongue s'est accroché un large cordon littoral. Sa partie la plus large, désignée sous le nom de Grande Plage du Cap, a largement été amputée par les travaux d'aménagement et remplacé par des ports bordés de constructions et par deux îles. Le sable est ici constitué par des éléments transportés par le vent ou arrachés aux barres pré littorales et amenés peu à peu vers le rivage. La source essentielle reste les matériaux déversés dans la mer par l'Hérault ramenés au rivage par la houle et abandonnés par les vagues. Le vent pousse ensuite les grains de sable vers l'estran. Comme l'Hérault est un fleuve assez long et de pente faible, il a donc peu de force en dehors des crues pour transporter les matériaux les plus gros. Ceux-ci demeurent très longtemps dans le lit du fleuve et y sont usés. C'est pourquoi le sable déversé par l'Hérault est un sable fin.

Une carte de 1620<sup>1</sup> indique une grande baie entre les avancées

---

1 Archives des Ponts et chaussées de Sète, Plans, carte 2.

du Cap et de Rochelongue au fond de laquelle se trouve l'amorce de ce qui sera plus tard la Grande Plage. Celle-ci est, à cette époque, une bande de terre de 100 mètres de large qui sépare la baie de l'étang dit de Saint-Martin ou de Luno. En 1634, est construite la Digue Richelieu en bordure de Contrairement à une idée reçue, cette Grande Plage n'est pas le seul résultat de la construction de la Digue Richelieu, transformée en digue en 1714, qui était destinée à l'établissement d'un port. En effet, en 1804, l'ingénieur Andréossy écrit : « Le port Richelieu recevait des galères jusqu'à la construction de sa digue en 1714 comme en 1634 »<sup>1</sup>. Il n'y avait donc, quatre-vingts ans après la construction de la jetée, aucun ensablement important en cet endroit. En réalité, l'ensablement de la baie de Luno est lié au déboisement de la baie de Luno par l'homme comme l'écrit Andréossy : « La coupe des forêts de pins qui couvraient et retenaient les sables, ainsi que les défrichements qui ont eu lieu par la suite à l'Ouest du Cap d'Agde sont les causes qui ont emmené l'atterrissement du Port Richelieu ». Les comblements se sont alors faits le long de la digue, les vents et les tempêtes soufflant du Nord-Ouest poussant les sables et contribuant à la formation de la Grande Plage, l'obstacle artificiel créé par la digue arrêtant ces sables dans leur progression vers le Sud-Est. C'est ainsi que la mer recula de 200 à 600 mètres suivant les endroits. Il y eut ensuite une certaine stabilisation car l'arrière côte s'est peu à peu couverte de cultures, ce qui a réduit l'alimentation en sable. Depuis 1854, les graus temporaires instables ont disparu. Enfin, les grands travaux d'aménagement des années 1960-1970 ont fait disparaître l'étang de Luno et une partie de la Grande Plage.

---

1 Andréossy, *Histoire du Canal du Midi ou Canal du Languedoc*, 1804, 2 vol., p. 184.

# LE CAP DURANT L'ANTIQUITÉ

par

**Iouri BERMOND,**  
DRAC Languedoc-Roussillon, UMR 5140 Lattes/Montpellier

et

**Hervé POMARÈDES, INRAP,**  
UMR 5140 Lattes/Montpellier

Le Cap d'Agde peut être circonscrit par plusieurs points topographiques remarquables. Au nord et nord-ouest, les Monts Saint-Martin et Saint-Loup, au nord-est, les marais du Petit-Bagnas, à l'ouest, Rochelongue, et à l'est et au sud, la mer Méditerranée.

La configuration topographique générale du site a quelque peu changé depuis l'Antiquité. La modification la plus notable repose dans l'ouverture sur la mer de l'ancien étang de Luno/Saint-Martin, transformé en port de plaisance lors de l'aménagement de la station touristique au début des années 1970. Ce qui peut sembler être un détail aujourd'hui, ne l'est pas pour comprendre l'occupation antique de cette partie du territoire agathois. Aucune épave antique n'a, en effet, été retrouvée à l'intérieur de l'étang. Les éléments de bois, identifiés lors de la création du port actuel, se localisaient dans les sables constituant l'avant de la plage. Accumulations accentuées depuis la construction de la digue Richelieu (Aris 1986-1987 : 11). En outre, depuis des décennies, l'affirmation de la présence probable d'une branche orientale du fleuve Hérault (peu ou prou

au niveau de l'actuel Canal du Midi, se jetant à l'est du Cap d'Agde, au sud de l'étang du Bagnas), a été à l'origine de vives discussions. En effet, cette hypothèse, maintes fois évoquée, doit à présent être abandonnée, en l'état des données disponibles. Quelles soient sédimentaires ou topographiques, ces informations permettent d'apporter des éléments de contradiction à cette affirmation. Un état de la question a été réalisé par Paul Ambert en 2001 (Ambert *in* Lugand, Bermond 2001 : 48-57).

### Historique des recherches

Durant plusieurs siècles, il était de coutume de croire, que sur le plateau de la Clape, (ou d'Embonne), une agglomération correspondant à la ville antique d'*Agathé*, s'était développée. Pour s'en convaincre, la carte de Cassini de 1778, mentionne, à cet égard, les " ruines d'Embounes ". Cette hypothèse se justifiait également par la présence d'un mobilier céramique très diversifié, composé essentiellement d'amphores italiques et massaliotes, de *sombrero de copa*, de céramique campanienne et de la côte catalane.

À partir de 1938, sur le secteur du Cap d'Agde, l'essentiel de la recherche archéologique est à attribuer à Raymond Aris (pharmacien et érudit) qui a pu reconnaître l'essentiel des établissements connus sur cette façade maritime et qui a même pu en fouiller quelques-uns : deux tombes à incinération au plateau de la Grand Conque (fig. 1 : 4), et comme nous le verrons plus loin, poser les bases des caractéristiques de l'activité meulière durant l'Antiquité sur la coulée basaltique cap agathoise (fig. 1 : 2). Il a été aidé par le professeur Prat Puig (réfugié catalan). Ce travail concomitant avec la recherche archéologique urbaine de la ville d'Agde, que ce soit pour la période protohistorique, romaine ou pour le début du christianisme (fouille du cimetière de Saint-André à Agde). Ses recherches lui ont permis de localiser la véritable Agde antique, sous la ville actuelle. Cette découverte a naturellement conduit à abandonner l'identification du site du plateau de la Clape avec la colonie massaliote.

Cependant, l'importance des vestiges archéologiques, conservés sous les épierrements volumineux parsèment le plateau (les *Clapas*),



Fig. 1 : Les occupations gallo-romaines localisées sur le Cap d'Agde : 1-Embonne ; 2-plateau d'Embonne/fouille Aris, 3- Hotel Athéna ; 4 Plateau de la Grand Conque ; 5- La Roquille ; 6-la Désirable/massif de Tourieux ; 7-Saint-Martin-des-Champs ; 8-Plô Saint-Martin ; 9-Petit Pioch ; 10- Saint-Martin-des-Vignes ; 11-Saint-Loup I ; 12- Escarpes II (ou Maraval) ; 13 Escarpes I ; 14- Saint-Martin-des-Champs nord-est.

permettait que l'on continue à y placer une “ agglomération ” qui pourrait être en relation avec les carrières de basalte (Aris, Claustres 1939).

Disséminées sur tout le plateau, ces carrières furent étudiées jusque dans les années 1980. Le résultat de recherches révèle une exploitation de production de meules rotatives de type Pompéi. Des traces de fronts d'extraction comblés d'éclats de taille et d'ébauches de meules sont, à ce titre, clairement identifiées.

En définitive, bien que l'ancienneté de l'occupation du site paraissait être indiscutable, des observations plus précises ont conduit à modifier la datation de l'occupation du plateau en déplaçant la chronologie de la période de la colonie massaliote vers les périodes plus récentes. Les études montrent en effet que son occupation principale débute à la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., et que les nombreux épierrements correspondent le plus souvent à des constructions datant de l'Antiquité tardive ou du haut Moyen Âge.

De nombreuses prospections ayant donné lieu à des ramassages de céramiques ont également été réalisées sur plusieurs sites ruraux. Malheureusement aucune notice précise de découverte ou de publication n'a été générée, ne permettant pas, de ce fait, de répertorier clairement les informations recueillies.

Ponctuellement, en 1974, l'archéologue G. Rodriguez a pu réaliser plusieurs sondages sur le site d'Escarpes I, pour appréhender l'occupation chalcolithique de la préhistoire récente présente sous l'occupation gallo-romain (fig.1 :13).

C'est durant les années 1980 et 1990, que des prospections autour de l'étang de Thau, sous la conduite de Marc Lugand, puis de Iouri Bermond, ont permis de préciser la localisation, l'emprise et la chronologie des sites gallo-romains sur les secteurs du Cap d'Agde encore non urbanisés (fig.1 : 5).

Dans cet intervalle, à Embonne, suite à des fouilles clandestines, Odile Bérard (Conservatrice du Musée de l'Ephèbe) a repris et dirigé la fouille autorisée de 1986 à 1989 pour passer le relais à Hervé Pomarèdes et Iouri Bermond (Archéofactory) de 1990 à 1994 (fig. 1 : 1). Fin 1999, début des années 2000, Élian Gomez, du Groupe de Recherches Archéologiques d'Agde a pu reprendre des campagnes de prospections et réaliser une série de sondages sur plusieurs établissements ruraux et en particulier sur ceux d'Escarpes I et II (fig.1 : 12 et 13).

## La protohistoire au Cap d'Agde

Comme nous l'avons déjà évoqué dans l'historique des recherches, les éléments objectifs permettant d'appréhender l'occupation protohistorique du secteur restent des plus limités en comparaison avec les données urbaines agathoises acquises aujourd'hui.

Pour le Ier âge du Fer, par exemple, aucune donnée ne permet d'évoquer la présence d'occupation rurale sur le Cap d'Agde, alors que cela a pu être mis en évidence sur la rive nord de l'étang de Thau grâce à la présence d'éléments d'amphore étrusque du VIe s. (Bermond 1998).

Le 2e âge du Fer n'est à peine plus documenté pour faire écho à la fondation de la colonie massaliète d'Agde, à la fin du Ve siècle (Garcia 1995, 147). Seuls quelques artefacts de céramiques ou d'amphores massaliètes sont associés à cette période, sans fournir de réelles précisions sur la nature de l'occupation qui s'y rattacherait. C'est le cas pour plusieurs points de découverte sur le plateau de la Clape. Sur le site d'Embonne, l'observation partielle de deux tronçons de murs, qui obéissent à une orientation autour de 45° Est, antérieur à la fin du IIe siècle av. J.-C., n'est pas sans rappeler les directions de la trame urbaine et la cadastration de la Chora agathoise (Garcia 1995, Clavel-Lévêque 1989-1990, Pérez 1990). Ces approches théoriques liées à l'analyse planimétrique des orientations parcellaires actuelles ne trouvent pas autant d'arguments archéologiques avérés que l'on pourrait attendre.

Il faut en fait attendre le IIe siècle av. J.-C. pour voir s'amorcer un changement, avec une fréquence nouvelle des " témoins archéologiques " dans l'espace rural, principalement les productions amphoriques gréco-italiques et céramiques associées.

## De la conquête romaine à la période augustéenne

C'est durant le Ier s. av. J.-C., voire dès le siècle précédent, que tous les sites ruraux Cap agathois sont édifiés. Aucun n'échappe à cette réalité. Cette densification de l'habitat rural s'observe clairement dans tout ce secteur côtier (fig. 2). Ce constat général,

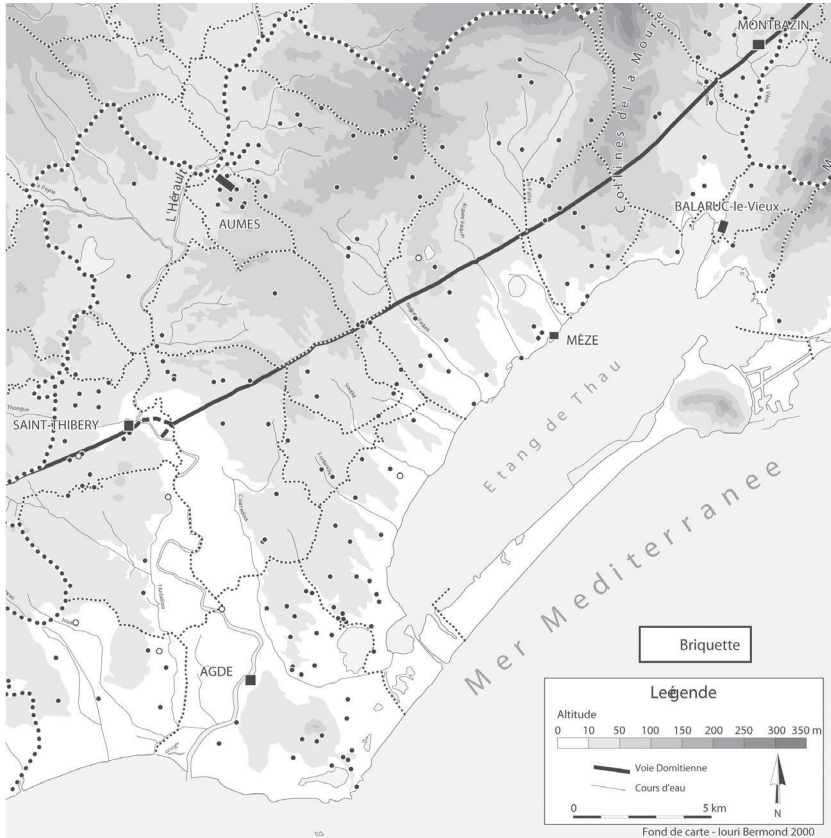


Fig. 2 : L'occupation tarδο-républicaine dans le secteur Agde/ bassin de Thau, répartition des briquettes de céramique pour revêtement en *opus spicatum*.

masque des réalités spatiales contrastées entre la périphérie agathoise et les autres zones voisines étudiées. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer la répartition des briquettes de céramique utilisées pour les revêtements en *opus spicatum* (petit module). Seul une vingtaine d'établissements ruraux fournissent ce type de matériaux, tous dans l'aire d'influence de la ville agathoise, qui doit correspondre à son territoire (Bermond, Pellecier 2006).

Ces briquettes peuvent être assez facilement associés à des cuves à vocation vinicole, comme le démontrent la fouille de quelques

établissements ruraux et la découverte de ces aménagements à cupule de décantation datés du début du I<sup>er</sup> siècle ou de la fin du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère (site des Barettes, Saint-Michel à Agde, des Belles, de l'Église du Bagnas 2 à Marseillan). C'est aussi dans cette zone, au nord de l'étang du Bagnas, qu'ont été fouillés des fours de potiers ayant produit des amphores de type italique durant les deux derniers siècles avant notre ère (Gomez *in* Lugand, Bermond 2001, 150-151). Dans tous ces cas évoqués, seules les structures en creux tels que les bassins, cuves, fosses ou fours ont résisté aux dégradations liées à l'activité agricole moderne.

Au Cap d'Agde, en 1999, Élian Gomez a pu dégager sur le site d'Escarpes I, un bâtiment d'au moins 160 m<sup>2</sup> (plan incomplet), constitué de plusieurs espaces délimités par des murs en moellons de basalte, construit à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. dont la fonction n'est pas clairement établie vu l'état d'arase des structures sous les niveaux de sol.

En l'état, seul le site d'Embonne a conservé des éléments d'élévation du bâti antique, par la présence de nombreux pierriers protégeant pour partie les vestiges archéologiques d'une remise en culture du secteur. Le second état bâti tardo-républicain orienté aux environs de 30° Est, est en rupture avec la phase précédente, plus proche de l'orientation de la centuriation Béziers B datée du premier quart du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Dès cette seconde époque, la construction adopte un plan régulier.

Elle s'organise autour d'une cour centrale surbaissée de 70 m<sup>2</sup> (9,50 m sur 7,50 m), bordée d'une galerie d'une largeur variant entre 3,50 m et 3,75 m, seul le tronçon oriental est plus étroit à 2,70 m, c'est celui qui dessert les pièces résidentielles. Cette ossature demeure durant les siècles suivants. Dans l'aile sud, des pièces à vocation technique sont dotées de sols de tuileau à agrégat de fragments d'amphore italique et dans une moindre proportion de Tarraconaise précoce. Dans leur prolongement, deux cuves à revêtement de mortier hydraulique (dimensions internes : 1,50 m x 3 m) complètent l'installation. Ces dernières ne sont pas sans évoquer les équipements viticoles que l'on connaît par ailleurs. Enfin sur l'aile occidentale, la présence de plusieurs dolia de petites dimensions signale un secteur

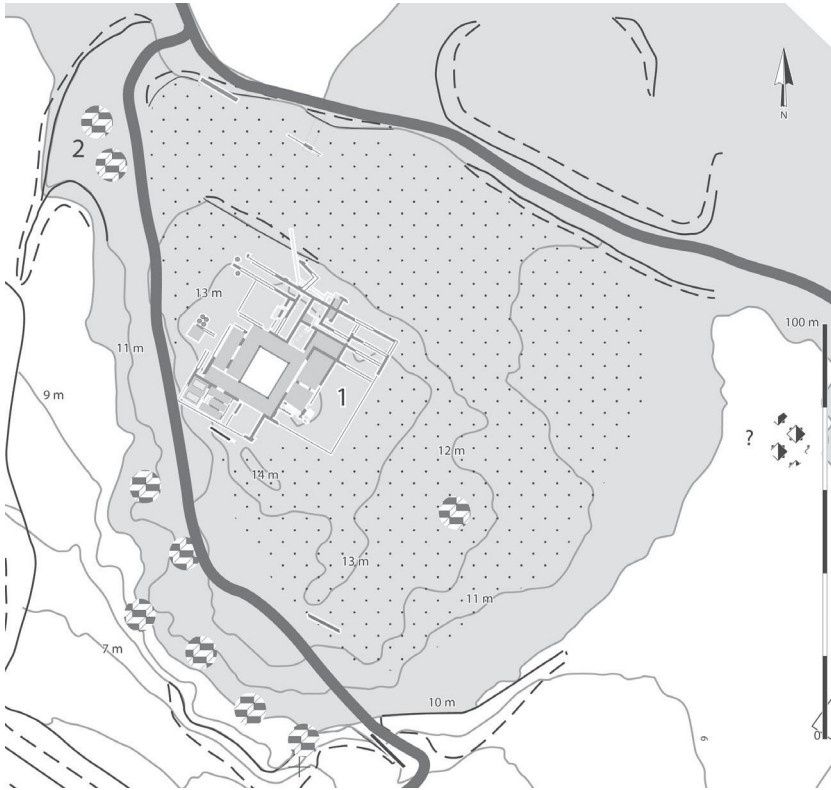


Fig. 3 : Plan topographique du bâti antérieur au Ve s. av. J.-C. à Embonne (Photo Iouri Bermond.)

de stockage de type chai qui participe à la chaîne opératoire vinicole de la villa d'Embonne (Bermond, Pomarède 2002).

L'aile orientale comporte des pièces de grande dimension, comprenant des aménagements qui évoquent une fonction résidentielle (enduits peints, placages). Les pièces situées plus au nord sont caractérisées par la présence d'installations hydrauliques. L'existence de ces aménagements n'est assurée qu'à partir de l'époque augustéenne. Mais le plan général est en place dès la période tardo-républicaine (fig. 3 et 4). Il semble bien que le site d'Embonne appartienne à une catégorie d'établissements de rang supérieur de type villa, avec de lourds investissements qui permettent d'identifier une différenciation fonctionnelle bien établie des espaces. Ce que

l'on retrouvera sur la plupart des villas de la région, un siècle plus tard, dans la seconde moitié du Ier s. ap. J.-C. Dans ce contexte, il est difficile de trouver des modèles de comparaison contemporains pour la mise en œuvre si précoce de ce site. En revanche, ces premiers éléments permettent, d'appréhender de façon concrète, l'espace agricole agathois, qui se trouve être fortement individualisé par un important épandage généralisé de fragments d'amphore italique. Ce que l'on ne retrouve pas dans les régions voisines de Loupian ou Pézenas.

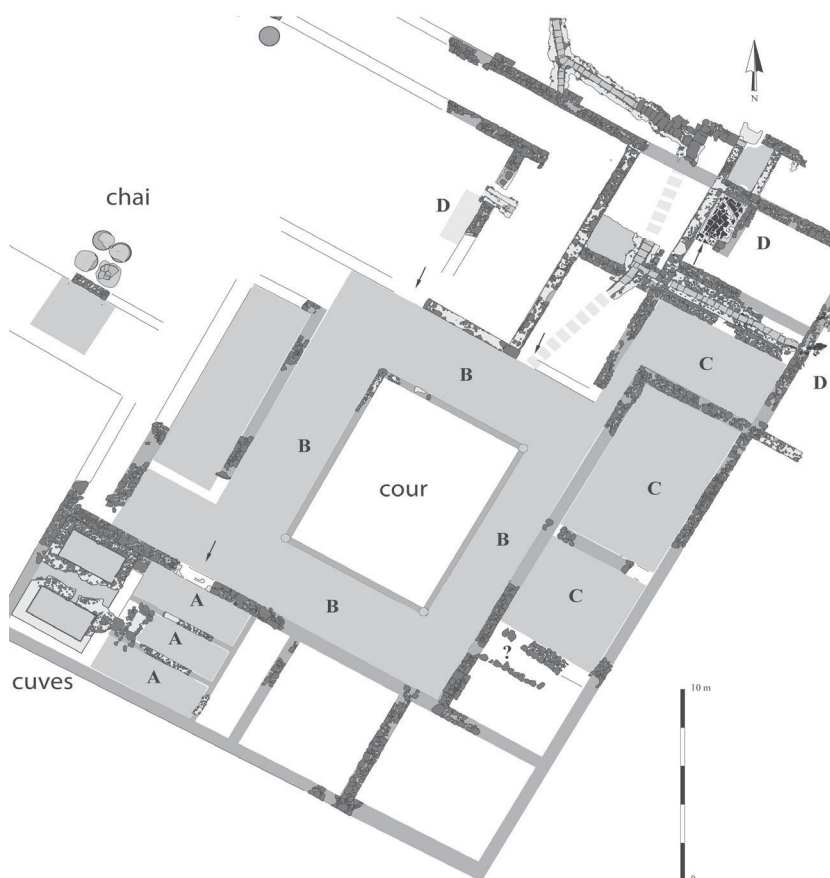


Fig. 4 : relevé expurgé de détail du bâti ancien d'Embonne : A, pièces techniques ; B galerie ; C pièces résidentielles ; D aménagements hydrauliques.

Quoiqu'il en soit, le secteur agathois est densément occupé de fermes, probablement familiales pour les plus petites, et systématiquement équipées de cuves pour la production vinicole. Il semble bien que, dès cette période, des investissements importants permettent d'édifier des constructions maçonnées, en utilisant du mortier de chaux, des briquettes pour *opus spicatum* et permettant d'appliquer des standards architecturaux importés, par l'intermédiaire du comptoir marseillais d'Agde. La généralisation de ces équipements vinicoles ruraux en Agathois est concomitante à ce mouvement culturel de développement de la plantation de vigne.

### Le Haut-Empire

À cette période, une première constatation doit être faite : les particularismes identifiés pour le secteur agathois disparaissent pendant le Haut Empire. Le nombre d'établissements ruraux, qui jalonnent les campagnes, augmente fortement pour constituer un terroir plein sur nos côtes méditerranéennes.

Le site d'Embonne ne diffère pas fondamentalement des établissements ruraux voisins d'Escarpes II et du Plô Saint-Martin (fig 1 : 8, 12). Ces deux sites ont une superficie estimée entre 1 et 1,5 hectare. Leurs chronologies sont proches de celle d'Embonne : précocité dans l'occupation durant le II-Ier s. av. J.-C. et continuité de l'occupation jusqu'à la fin de l'Antiquité (Ve. s. voire VIe s.).

À Embonne, entre la fin du Ier s. av. et le IVe s, les grandes lignes architecturales de son organisation initiale, autour de la cour surbaissée, se maintiennent, avec quelques ajouts et restructurations ponctuelles. La grande phase d'investissement a été réalisée précédemment, alors que c'est durant le haut Empire, que vont émerger les grands établissements domaniaux à côté de fermes modestes.

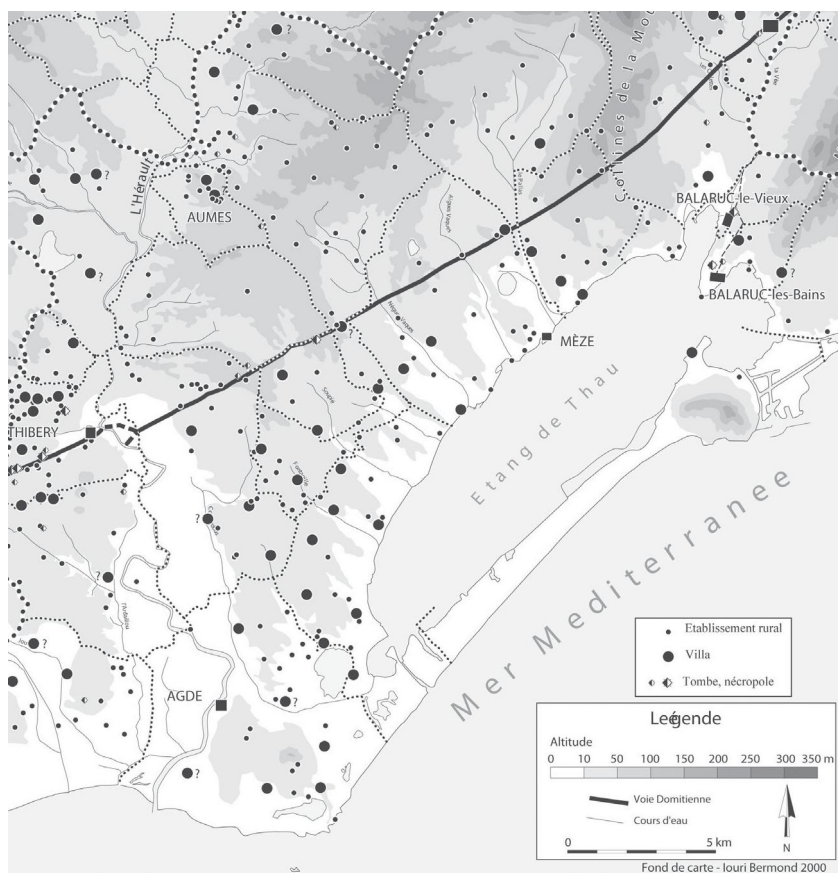


Fig. 5 : L'occupation du Haut Empire dans le secteur Agde/ bassin de Thau.

### L'Antiquité tardive et le haut Moyen Age

Précédemment, nous avons constaté que les établissements d'Escarpes II, le Plô Saint-Martin et Embonne pouvaient être identifiés en tant que villas, qui ont la capacité de perdurer jusque dans le Ve, voire le VIe s, pour les deux premiers, et le VIIe s. avancé pour Embonne (Lugand, Bermond dir 2001 ; Gomez, Pardies, Priolet 2001).

C'est sur la période de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge (IVe - VIIe s.) que la majeure partie des recherches sur le site

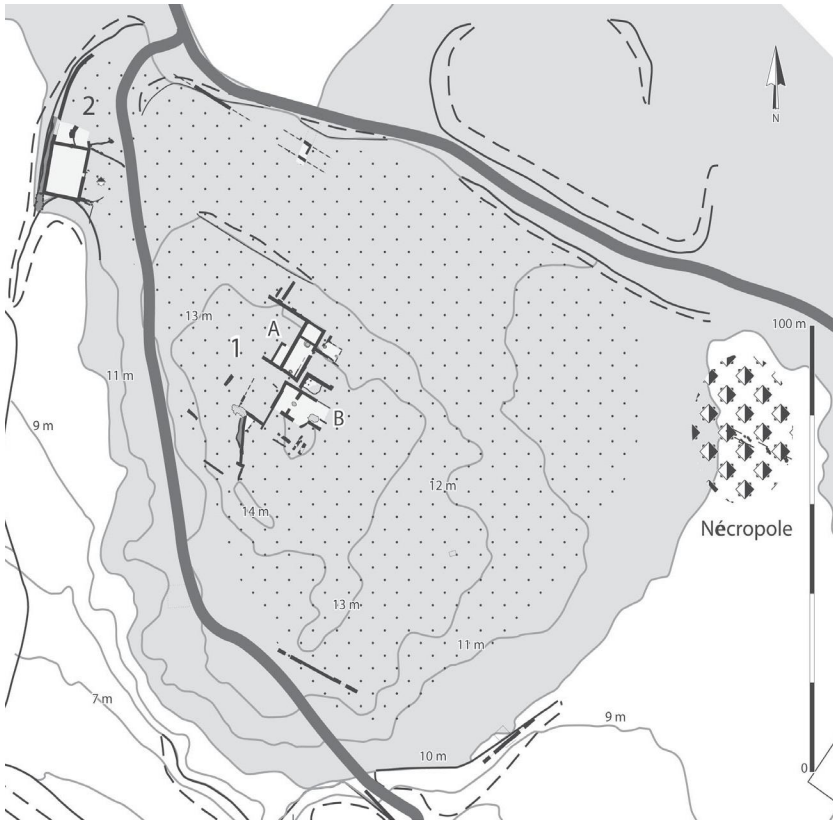


Fig. 6 : Plan topographique du bâti de l'Antiquité tardive/haut Moyen Age à Embonne.

d'Embonne ont porté (Pomarèdes, Bermond 1992). Dans le courant du IV<sup>e</sup> s. d'importants changements affectent l'établissement et marquent une rupture avec les périodes précédentes. L'orientation de la trame architecturale antérieure demeure, mais la physionomie générale du site change complètement. De nombreux creusements de trous de poteau, de dimensions variables sont réalisés dans les sols de béton de tuileau de la galerie. La cour surbaissée est comblée.

Deux corps de bâtiments, d'emprise limitée, se développent au milieu d'espaces ouverts. Jusqu'alors compact, le tissu de l'habitat se relâche. Chaque bâtiment est subdivisé en deux pièces principales. Le bâtiment le plus au Nord (bâtiment A) est doté d'un rez-de-

chaussée semi-enterré. Dans la pièce principale, les aménagements intérieurs se composent d'une petite banquette appuyée contre le mur oriental et de deux importants calages de poteaux axiaux. À l'Ouest, une autre pièce vient s'appuyer sur sa façade. À l'Est du bâtiment, un «fond de cabane», livrant les vestiges de deux poteaux placés sur son axe de symétrie, a été aménagé vers la fin Ve ou au début du VIe s. Cette structure est comblée dans la première moitié du VIe s. Légèrement plus au sud, un second bâtiment, lui aussi subdivisé en deux pièces, est complété d'un appentis latéral dans lequel une profonde excavation a livré les quatre supports d'une probable structure de bois (citerne, silo ?) (Fig. 5 et 6).

Dans le courant du VIe. s., les constructions se déploient vers le nord-ouest, jusqu'à un mur de clôture contre lequel est construit un bâtiment principal de 80 m<sup>2</sup>, flanqué de deux pièces plus étroites, communiquant entre elles par une ouverture signalée par un imposant chambranle. L'épaisseur des murs (0,75 m environ) autorise la restitution d'élévations importantes et d'un étage. Le rez-de-chaussée, dont l'entrée est située sur la façade orientale, se caractérise par l'absence d'aménagement, hormis un calage de poteau. Cette construction est soignée, mais son interprétation reste incertaine. À l'est du bâtiment, plusieurs espaces ouverts s'organisent en terrasses (fig. 6).

Proposer une interprétation définitive sur l'habitat de cette période est encore trop incertain pour présenter des filiations ou des correspondances directes entre formes et statuts. De même que le renouveau agathois, avec l'émergence de l'évêché (concile en 506), a pu redynamiser l'un des rares établissements ruraux encore occupés et permettre le maintien d'un lieu de peuplement à partir de l'ancienne villa.

### **L'activité de carrier et en particulier les meulières**

Une des caractéristiques du secteur agathois, et en particulier du Cap, s'affirme par l'activité d'extraction du basalte, notamment de meulières, sur une vaste étendue sur la coulée basaltique. Si une grande partie du substrat cap agathois est d'origine volcanique,

spécifiquement au niveau du secteur de la Clape (métairie aujourd'hui occupée par le Musée de l'Éphèbe), sa nature reste variable : tuf basaltique, pouzzolane, grès de formation éolienne, basalte de coulée plus ou moins homogène, vacuolaire et parfois plissé.

Ces caractéristiques vont déterminer l'emplacement des fronts d'extractions. L'origine volcanique du basalte, à l'inverse des roches sédimentaires comme le calcaire, le grès ou les poudingues, ne permet pas le même type d'exploitation : de fronts importants, continus et profonds sur les massifs sédimentaires homogènes, ils seront nombreux, discontinus et peu profonds sur le basalte de coulée. On peut considérer que ces aléas de la roche sont un facteur aggravant sur la part des rebuts de fabrication.

Un point d'extraction avait été identifié sur le massif de Tourrieux (fig. 1 : 6), mais l'essentiel se concentre sur le secteur de la Clape et en particulier autour du site d'Embonne (fig. 1 : 1 à 4). Les observations de R. Aris sur les meulières de la Clape ont été confirmées par celles réalisées autour du site d'Embonne. Les quelques fronts d'extractions reconnus sont de petites dimensions, un mètre de profondeur sur trois mètres de large, avec une paroi quasi verticale, alors que la pente opposée est plus douce. On a pu observer plusieurs empreintes d'arrachement circulaire d'une quarantaine de cm, ce qui correspond au diamètre des meules rotatives retrouvées sur le site. Peu de traces d'outils de carriers ont été observées hormis l'utilisation d'un burin à deux dents. Les fronts sont souvent rapidement comblés de rebuts d'extraction, éclats de taille ou blocs impropres à l'utilisation de par sa constitution.

L'extraction de l'ébauche se fait sur une pièce des plus abouties, directement sur le front de taille, que ce soit pour la *meta* (partie dormante) ou la *cattilus* (partie mobile). L'extraction se faisait en sape, et la surface inférieure de la pièce pouvait être finalisée ultérieurement.

Sur l'échantillonnage étudié d'Embonne, les mesures permettent de définir un calibre du diamètre, entre 35 et 40 cm pour plus de 80 % des individus. Toutefois, d'autres gabarits existent, comme l'exemple 7, avec 47,5 cm de diamètre. Si l'on sait par les sites de consommation, et les fouilles de R. Aris, que l'extraction a commencé

durant le second âge du Fer, ce type d'activité extractive ne fournit, en revanche, que peu d'éléments chronologiques. La seule certitude à Embonne, est qu'un des fronts de carrière a été comblé rapidement durant le Ve s. ap. J.C.

### L'exploitation maritime

Par la situation littorale du Cap d'Agde, on ne peut éviter d'évoquer les potentialités vivrières et économiques qui peuvent être tirées de ce milieu. On pense de prime abord au ramassage des coquillages. Il faut noter la particularité du secteur Cap Agathois, tout comme celui de l'île sétoise voisine, dont les reliefs constituent de petits tronçons de côte rocheuse. Sur Embonne, les fouilles nous le rappellent, avec la présence en abondance de nombreux oursins (épines et squelettes), ainsi qu'un panel assez classique de coquillages de consommation : huîtres, moules, murex, tellines, coques, pectens, etc. D'autres coquillages dits " d'épave " (échoués sur la plage), comme ces gros gastéropodes marins, utilisés comme corne de brume, ont été également répertoriés.

La pêche est une activité économique qui a occupé les Caps Agathois durant l'Antiquité. La présence de nombreux lests de filets de pêche, de plus d'une centaine de plombs de filet (tôle repliée), ainsi que des hameçons en bronze, inventoriés durant les fouilles d'Embonne, confirme une exploitation halieutique maîtrisée.

Le ramassage d'algues pour l'amendement des terres agricoles peut être aussi évoqué. La présence de très petits coquillages complets (coques et moules) retrouvés dans un des fonds de dolium du chai d'Embonne, ne pourrait s'expliquer, en effet, que par un apport involontaire lors du ramassage des algues.

La production de sel reste, quant à elle, de l'ordre du " mythe ". Souvent évoquée, elle est rarement démontrée de par sa nature fongible. Il est alors plus facile d'évoquer la consommation de sel à travers des produits dérivés, comme le *garum*, que directement (Moinier 1997 : 15-24).

Dans ce contexte, le secteur Cap Agathois constitue un site

favorable à l'activité salicole. La présence de la dépression fermée de l'étang de Luno/Saint-Martin (on pense aussi à l'étang du Bagnas plus lointain) facilite la mise en place de marais salants à faible coût, comme cela sera fait aux époques plus récentes.

Pour finir, la découverte de nombreux éléments de tôle de plomb associés à des clous de bronze révèle la présence d'éléments d'accastillage de bateau d'un certain tonnage. Cette réalité propre au site d'Embonne, pour l'instant, n'est pas étrangère à sa position géographique. En premier lieu, on pense à de la récupération sur des bateaux échoués suite à des tempêtes ou avaries qui les auraient jetés sur un des nombreux hauts-fonds présents entre la pointe du Cap et le grau d'Agde. L'hypothèse de la présence de chantiers navals installés sur les plages voisines peut également être formulée.

### Conclusion et perspectives

S'il a fallu 40 ans pour finaliser l'édification de la station balnéaire du Cap d'Agde par la SEBLI, il en a fallu autant pour intégrer pleinement une partie du patrimoine archéologique présent sur le Cap d'Agde dans l'aménagement de la station. On peut, aujourd'hui, se féliciter de voir le Conservatoire du Littoral être un acteur de la gestion foncière du secteur Cap Agathois. Bien que sa Mission initiale soit de maintenir et de sauvegarder les espaces naturels sur notre littoral, il a su également intervenir dans la conservation du patrimoine historique sur différents secteurs Cap Agathois où plusieurs sites archéologiques sont identifiés. Et ceci, qu'ils soient visibles, et accessibles au public, tel le site d'Embonne, situé à deux pas du Musée de l'Ephèbe, dans un îlot de forêt méditerranéenne, ou enfouis sur les terres du domaine de Maraval, où perdure une agriculture viticole et oléicole.

Pour conclure, nous ne pouvons que rappeler les mots de Raymond Aris qui écrit en 1974 " ... nous avons demandé la protection d'une grande partie du site mais quelques hectares seulement seront préservés, affectés à des espaces verts dans une zone d'occupation à faible densité. " (Aris 1974 : 8). Cela se confirme enfin aujourd'hui !

## Bibliographie

Aris R. 1974 – Le site préromain d'Embonne : une antique fabrique de meules sous la nouvelle ville du Cap d'Agde, *Études sur Pézenas*, 5, 1974, p.3-18.

Aris R. 1986-1987 – Note sur l'histoire d'Agde (Hérault), *Études sur l'Hérault*, nouv. Série, 2-3, 1986-1987, p.11-18

Aris R., Claustres G. 1939 – Le problème d'Agde, *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 4<sup>e</sup> série, V, 1939, p.81-102.

Bermond I. 1998 – L'occupation protohistorique du Nord-est du Bassin de Thau (Région de Mèze, Hérault). In : Mauné S., dir., *Recherches récentes sur les établissements ruraux protohistoriques en Gaule méridionale*, Montagnac, Editions Monique Mergoïl, p. 29-43. (Protohistoire européenne, 2).

Bermond I., Pellecuer Ch. 2006 – Le littoral languedocien à l'époque tardo-républicaine et durant le Haut Empire : le secteur d'Agde et du bassin de Thau (Hérault, France). In : Collectif, *Rhythms and cycles of countryside Romanization*, Girona, Institut del Patrimoni Cultural de la Universitat de Girona, Grup de Recerca Arqueologica del Pla de l'Estany, p.103-113. (Studies of the rural world in the roman period, 1).

Clavel-Lévêque M. 1989-1990 – Les paysages antiques : le territoire d'Agde et les sédimentations cadastrales. *Études sur l'Hérault*, N.S., 5-6, p. 27-34.

Garcia D. 1995 - Le territoire d'Agde grecque et l'occupation du sol en Languedoc central durant l'Âge du Fer. In : Collectif, *Sur les pas des Grecs en Occident. Hommages à André Nickels*. Paris, Lattes, Éditions Errance, A.D.A.M, p.137-167. (Études Massaliètes, 4).

Gomez E., Pardies C. Priolet F. 2001 – Escarpes II (Agde, Hérault), Quelques observations à propos d'un établissement rural de l'Antiquité tardive. *Archéologie en Languedoc*, 25, 2001, p.73-80.

Lugand M., Bermond I. dir. 2001 – Agde et le Bassin de Thau, *Carte archéologique de la Gaule*, 34-2, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de la Culture, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 448 p.

Moinier B. 1997 – *Sel et société, une affaire de métier*, 1997, Nathan, 159p.

Pomarèdes H., Bermond I. 1992 – Recherches récentes sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen-âge du Bassin de Thau : le site d'Embonne à Agde (Hérault). *Archéologie en Languedoc*, 16, p. 51-62.

Perez A. 1990 – Les cadastres antiques de la cité de Béziers. Systèmes inédits et problèmes de chronologie. *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 23, p.33-51.

# COMMERCE MARITIME ET LITTORAL AGATHOIS DE LA PROTOHISTOIRE À NOS JOURS

par

Marie-Pierre JÉZÉGOU

Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et  
Sous-marines (DRASSM)

« *La mer le plus riche musée du monde* » Cette formule énoncée par l'archéologue Salomon Reinach au XIX<sup>e</sup> siècle ne s'est jamais démentie. Dès l'aube de l'humanité, l'homme s'est lancé à la conquête des mers. Les premières attestations du commerce par voie maritime sont visibles à travers les importations, dans les îles de Méditerranée, d'obsidienne en provenance des gisements volcaniques de l'actuelle Italie. Depuis 8000 ans, de nombreux naufrages sont l'attestation de cette fréquentation maritime intense. Leurs vestiges constituent des sources privilégiées pour l'étude des techniques, des échanges, de la construction navale et de la navigation.

Le développement du trafic maritime en Méditerranée résulte des avantages de ce type de transport. Le tonnage d'un bateau de taille moyenne (150 tonnes) représente un convoi de 375 chariots d'une charge maximale de 400 kg. De plus, la Méditerranée est une mer fermée parsemée de nombreuses îles. La navigation en pleine mer y est limitée et les temps de trajet plutôt courts : 2,5 jours pour se rendre d'Ostie à Carthage ou en Gaule et 6 jours de Messine (Sicile) à Alexandrie alors qu'un attelage ne parcourt guère plus de 3 km en

1 heure. À ce sujet, l'Édit de Dioclétien est très révélateur puisque le coût de transport d'un chariot de blé sur 100 km équivaut à celui d'une cargaison complète d'un bassin à l'autre de la Méditerranée.

Les rivages du Cap d'Agde ne font pas exception et les plongeurs agathois ont mis au jour, depuis une soixantaine d'années, des sites de naufrage s'échelonnant chronologiquement de l'Âge du Bronze à l'époque contemporaine. Malheureusement ces vestiges situés pour la plupart à faible profondeur, lorsqu'ils n'ont pas été arrachés des flots par les découvreurs, ont été démantelés par la mer elle-même. Aucune stratigraphie n'a pu être établie interdisant de restituer l'agencement des cargaisons dans les cales. Pire encore, les collections du Musée sont constituées d'un grand nombre d'objets emblématiques, certes sauvés du pillage et du marché de l'art par les grands découvreurs que sont André Bouscaras et Denis Fonquerle, mais privés de tout contexte y compris les modalités de leur transport. Elles permettent néanmoins d'établir l'ancienneté de la fréquentation des rivages agathois malgré un hiatus inexplicable à ce jour : les relations avec le monde grec antérieures à la conquête romaine ne sont pas illustrées alors qu'elles le sont sur les rivages provençaux.

## 1. L'Âge du Bronze

### 1.1 *Les bronzes de Rochelongue*

Situé à 600 m du rivage actuel, il ne peut s'agir d'une cache de fondeur, hypothèse un temps formulée. La présence de quelques clous en cuivre, même en l'absence de vestiges ligneux susceptibles d'appartenir à un navire, trahit l'existence d'une coque disloquée par les tempêtes au fil des siècles et à faible profondeur.

Le site découvert par André Bouscaras a livré 800 kg de lingots de cuivre et 1700 objets de bronze : des outils destinés au travail du métal (burins, marteaux, gouges, ciseaux), des haches à ailerons ou à douille, des fragments de lames de faucilles, des pointes de flèches, de javelots et de lances, des poignards ainsi que de nombreuses pièces de parure (fibules, bracelets et boucles de ceinture)<sup>1</sup>.

Les vestiges les plus récents permettent de dater le naufrage de la

fin du VII<sup>e</sup> s. avant notre ère mais certains objets sont plus anciens (Age du Bronze) et font penser à une collecte d'objets hors d'usage et destinés à être refondus (un ancêtre du recyclage contemporain).

Une question reste sans réponse : qui commerce avec qui ? Les indigènes sont-ils ceux qui proposent de vieux objets cassés et le lot est-il en partance ? Ou alors s'agit-il d'étrangers qui apportent de la matière à refondre et les vestiges reflètent-ils un commerce d'importation ? Dans tous les cas, il s'agit d'un trafic important en volume sachant que l'ensemble de la collection ne nous est pas parvenue, le site ayant été abondamment pillé !

### 1.2. *Le site de La Motte*

Dans le fleuve, le site de La Motte découvert par Monsieur Christian Tourrette, trahit l'importance de l'occupation indigène à la fin de l'Age du Bronze. Il se trouve aujourd'hui à 5 km en amont de l'embouchure de l'Hérault. La présence de pieux liés à la construction des habitations, ainsi que de céramiques et d'ossements d'animaux permet de l'identifier comme un lieu de vie situé non loin du fleuve.

Un ensemble d'objets en bronze (au moins 326 éléments ont été recensés à ce jour) était contenu dans une concrétion d'apparence anodine. Il est important de souligner ici la nécessité de radiographier les concrétions et non pas de les briser de manière aléatoire, acte qui interdit par la suite toute possibilité de retrouver au moins les négatifs des vestiges contenus dans la concrétion. Un laboratoire a été chargé d'extraire les différents objets un à un. Une partie de la collection est encore en cours de restauration : il s'agit de travaux complexes et coûteux qui montrent l'intérêt de la municipalité envers son patrimoine archéologique.

Ce « trésor » comportedesparuresdecou(destorquesornésdeperles d'ambre), des anneaux d'avant-bras, de bras et de chevilles ainsi que trois grandes parures composites pouvant représenter des ornements de ceinture ou de poitrine. Le tout correspond vraisemblablement à une seule parure de vêtement féminin. L'ensemble était peut-être entreposé dans un coffre en bois auquel pourraient appartenir les

disques décoratifs en bronze retrouvés parmi les objets de parure. Ce coffre et son contenu constituaient peut-être une sorte de trousseau comme l'attestent d'autres découvertes similaires en Italie du Sud et en Sicile mais également dans l'Est de la France et dans les Alpes<sup>2</sup>. Sa datation au C<sup>14</sup> le situe à la fin du IX<sup>e</sup> s. ou au début du VIII<sup>e</sup> s. avant notre ère.

## 2. L'époque romaine

Entre Sète et l'embouchure de l'Hérault, de nombreux navires ont fait naufrage durant l'Antiquité romaine. Il est impossible de tous les citer ici, aussi ne retiendrons nous que les plus emblématiques de l'importance du trafic maritime le long de ces rivages.

### 2.1. Riches Dunes 4 et 5 : une ou deux épaves ?

À quelques semaines d'intervalle, durant l'hiver 2002, deux sites proches l'un de l'autre ont été déclarés au DRASSM, respectivement par Messieurs Nicolas Figuerolles pour Riches Dunes 4 et Jean-François Chierbert et Gérard Carporon pour Riches Dunes 5.. Le site Riches Dunes 5 correspond clairement à un naufrage. Un grand bloc de marbre (1,80 m de long pour 0,75 m de large et 0,48 m d'épaisseur) fait penser à une commande de stèle funéraire que renforce la présence d'une tête d' Ibis en plomb. D'autres vestiges en marbre, colonnette, base de colonne, placage mural et dallage relèveraient plutôt d'une commande de seconde main pour le décor d'une résidence privée après avoir été démontés de leur emplacement d'origine, probablement une riche demeure italienne

Le mobilier de bord recueilli lors des fouilles, pelvis et amphores gauloises datent le naufrage de la fin du II<sup>e</sup> siècle ou du début du III<sup>e</sup> siècle de notre ère alors que le mobilier attribuable à la cargaison (lorsqu'il est datable) remonterait plutôt à l'époque julio-claudienne. Étant donné que la majeure partie de la cargaison est de seconde main, la date retenue pour le naufrage pourrait être largement postérieure à celle des objets d'art transportés comme cargaison. À l'époque romaine, le goût des riches particuliers et des empereurs,

pour les collections d'antiques, n'est plus à démontrer. Si tel était le cas, ce navire transportait-il également les deux statues de bronze et l'*emblema* de mosaïque recueillies sur le site Riches Dunes 4 voisin et datés autour du changement d'ère<sup>3</sup> ? Plusieurs supports en marbre destinés à servir de socle à des statuettes et découverts sur le site Riches Dunes 5 semblent plaider en ce sens.

Par contre les analyses sur les clous en alliage cuivreux découverts sur les deux sites suggèrent plutôt la présence de deux épaves mais sans l'établir formellement. Les analyses élémentaires du métal pratiquées sur les clous ont permis de discriminer les clous des deux gisements, aussi bien à partir d'observations typologiques que sur la base de la composition élémentaire du métal mais ces résultats ne permettent pas à eux seuls d'affirmer que les clous proviennent de deux épaves distinctes. En effet, dans ce type d'étude, nous ne pouvons raisonner que par la négative : si les clous avaient été identiques, alors la probabilité d'avoir affaire à deux épaves serait pratiquement nulle. On imagine en revanche aisément que deux zones distinctes d'un même bateau peuvent comporter des clous de typologie et de composition élémentaire différentes. Par ailleurs, le remploi du métal cuivreux à l'époque antique n'est peut être pas à exclure.

## 2.2. L'épave Beauséjour

Un des grands mérites de l'archéologie sous-marine est de donner accès à des cargaisons dans des états intermédiaires qui nous sont inconnus sur les sites de production ou de consommation. Par exemple, les cargaisons de marbre livrent des inscriptions de carrière qui nous renseignent sur leur exploitation et qui ne sont plus visibles lorsque les éléments architecturaux ont pris place dans le bâti.

L'épave Beauséjour déclarée par Monsieur Patrick Molinié ne fait pas exception à la règle. Les cinq blocs de marbre de Carrare qui y ont été découverts, d'un poids total de 24 tonnes, présentent six inscriptions de carrière qui vont de simples chiffres témoignant d'un ordre d'exploitation dans la carrière, à l'évocation d'un *locus* non identifié et à la mention du *cognomen* d'un ouvrier en charge

de l'extraction Fig 1). Des traces de ciseau et de taille piquée sont également bien visibles sur les différentes faces.

Le mobilier de bord date ce naufrage de la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. La cargaison, de provenance italique, était probablement destinée à la construction d'un monument narbonnais ou éventuellement tarragonais<sup>4</sup>.

### 2.3. Les transports de plomb et de cuivre

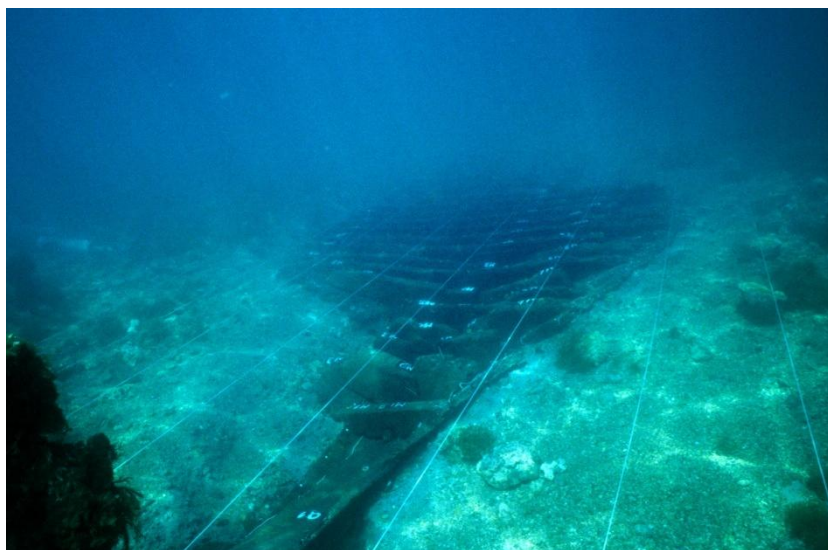
Ces marchandises également sont saisies dans des états intermédiaires entre le produit d'origine et sa transformation en objet de consommation. En effet, dans l'Antiquité, le cuivre, le plomb, l'étain et le fer n'étaient pas transportés sous la forme de minerai mais sous celle de lingots (cuivre, plomb ou étain) ou de barres (fer), parfois revêtus d'inscriptions. Ces estampilles, riches d'informations, concernent le fonctionnement des mines et la commercialisation de leurs productions.

Pour les lingots de plomb, on admet que les grands timbres moulés sur le dos des lingots identifient les producteurs, alors que les cachets frappés sur les flancs ou les côtés sont ceux des marchands qui les commercialisent<sup>5</sup>. Sur les lingots de cuivre, deux types de marques sont attestés. Le premier type correspond à des inscriptions en position centrale sur la face supérieure, sous la forme de lettres en creux sans cartouche mais réalisées avec des cachets sur le métal encore mou. On suppose qu'il s'agit des initiales des *tria nomina* identifiant les producteurs. Le second type se présente sous la forme d'incisions apposées sur la bordure lisse périphérique qui s'est formée lors du refroidissement du métal. Ces incisions renvoient à des lettres et à des nombres. Ces derniers correspondent sans nul doute à des indications pondérales portées après démoulage mais on ignore encore si elles relèvent du fabricant ou du marchand. Les lettres figurées sur le pourtour semblent renvoyer aux *tria nomina* du marchand qui commercialise les lingots<sup>6</sup>.

Le site Riches Dunes 1-2 a ainsi livré quinze lingots de plomb de forme tronco-pyramidale, malheureusement anépigraphes et deux qui présentent des ligatures non déchiffrées à ce jour. A



*Fig. 1, site Beauséjour : bloc de marbre avec inscriptions, collection Christine Durand, CNRS, MMSH, Aix-en-Provence.*



*Fig. 2, site Baie de l'Amitié : fragment de coque conservé (Cliché Christine Durand, CNRS, MMSH, Aix-en-Provence).*

proximité immédiate ont été découverts cinq lingots de cuivre en forme de flans tronconiques plats, de type plano-convexe. Trois d'entre eux sont conservés au Musée de l'Éphèbe, au Cap d'Agde, un est conservé à Marseillan et le cinquième dans une collection particulière. Ces lingots présentent des inscriptions sous forme de lettres : DVL, LIH et QME, associées à des nombres correspondant au poids. L'inscription DVL est incisée sur la bande périphérique des cinq lingots mais elle se retrouve également en position centrale sur deux d'entre eux, c'est à dire à la fois en position de fabricant et de marchand<sup>7</sup>.

#### 2.4. L'épave de la Baie de l'Amitié et sa cargaison

Cette épave a été découverte en 1984 par Denis Fonquerle et située par lui au lieu dit *Baie de l'Amitié*. Sa redécouverte par Monsieur Michel Souques en 1998 a permis de la situer à son emplacement véritable, au lieu dit *Les Battuts*. Sa cargaison reflète un commerce de redistribution à partir du port de Narbonne, en direction des ports septentrionaux situés dans la zone d'influence économique de l'*emporion* narbonnais. Elle était principalement constituée de productions du sud de l'Espagne : des lingots de plomb dépourvus de cartouche (mais ornés soit d'excroissances en coquilles d'escargot, soit de grosses barres en relief, soit de grands V imprimés, soit de masques en relief) et des amphores à huile Dressel 20. Un ensemble de vaisselle culinaire en céramique commune et de vaisselle de table en sigillée sud-gauloise et italique ont permis de dater le naufrage du début du I<sup>er</sup> s. de notre ère<sup>8</sup>.

Onze graffitis différents revenant sur les céramiques ont permis d'interpréter ce lot comme de la vaisselle de bord. Dans l'Antiquité romaine, en effet, les navires étaient équipés de cuisine pour le stockage et la préparation des aliments. La cargaison était calée par de la paille.

L'épave du navire est en partie conservée dans une poche d'argile (Fig. 2). Le fragment de coque long de 7,75 m et large de 3,2 m correspond à l'avant du navire. En effet, l'assemblage du brion d'étrave à la quille est préservé : il est réalisé au moyen d'un écart. Sur

le dos de dix membrures, a été taillée une feuillure afin de recevoir le massif d'emplanture du mât qui n'est pas conservé. Le fragment de coque comporte vingt-deux membrures et quatorze virures. L'assemblage des virures du bordé entre elles est caractéristique de la construction navale antique à franc bord et sur bordé dans laquelle les virures sont préalablement reliées entre elles au moyen de languettes insérées dans des mortaises pratiquées dans le can des bordages et espacées de 16 cm en moyenne. La particularité de cette épave réside dans l'assemblage des membrures aux virures au moyen de gournables tronconiques, un gournable isolé alternant avec deux gournables servant à bloquer une tresse végétale faisant office de ligature (Fig. 3).

Sur le dos des membrures comme sur la face inférieure des virures, une gorge relie les deux gournables de blocage afin de protéger la ligature. Ces gournables sont mis en place depuis l'extérieur du navire.

Ce système a été observé sur une quinzaine d'épaves<sup>9</sup> méditerranéennes datées entre le III<sup>e</sup> siècle avant notre ère et le II<sup>e</sup> siècle de notre ère et localisées pour la plupart dans un espace de navigation compris entre Ampurias et Narbonne (l'épave de la



Fig. 3, site Baie de l'Amitié : assemblage par ligatures



*Fig. 4 site Brescou 2 : pierriers exposés au musée de l'Éphèbe (Cliché Michel Souques).*

baie de l'Amitié constituant une des trois exceptions du corpus). Il correspond vraisemblablement à la signature d'un chantier de construction navale situé dans l'espace de navigation concerné.

Les éléments de la coque de l'épave *Baie de l'Amitié* ont été façonnés dans huit essences feuillues : orme, frêne, hêtre, platane, chêne caducifolié, poirier, noyer et érable à feuilles de platane. Les pièces d'assemblage ont été débitées dans des résineux : chêne vert et sapin. Un fragment de coque a été prélevé et restauré. Il est présenté au Musée de l'Éphèbe accompagné des vestiges de la cargaison.

### 3. L'époque moderne

Comme ailleurs en Méditerranée nous nous heurtons, sur le littoral agathois, à l'absence de vestiges de l'époque médiévale. En effet, à l'époque antique, le transport des denrées en amphores de terre cuite, matériaux imputrescible, a permis la préservation des épaves et surtout leur repérage par les plongeurs sportifs.

Au Moyen-Âge, le tonneau a remplacé l'amphore et, malheureusement pour les archéologues, ce contenant très prisé par les xylophages marins n'a pas les mêmes capacités de conservation.

### 3.1. *L'épave Brescou 2*

Ce site découvert par Monsieur Michel Souques en 1995 est assurément le plus riche du littoral agathois pour l'époque moderne. Il correspond au délestage d'un navire en difficulté dans la rade de Brescou. L'équipage d'un navire victime d'une voie d'eau et voyant le rivage si proche aurait pu être tenté d'alléger le bâtiment afin de s'approcher de la terre ferme et d'éviter la noyade.

Au total 16 pierriers (neuf en fer forgé et sept en bronze), vingt-neuf mousquets, fusils et tromblons ainsi que des cerclages et des berceaux de barrique ont été découverts au nord de Brescou, échelonnés sur un axe de 83 m de longueur en direction de la terre ferme et sont aujourd'hui exposés au Musée de l'Éphèbe (Fig. 4). Les pierriers en bronze portent des inscriptions et des armoiries. L'un d'entre eux porte sur la volée une couronne fleurdelysée associée, en tête de volée, au monogramme de Louis XIII ou de Louis XIV pendant la Régence<sup>11</sup>.

Le calibre varie de 80 à 90 mm correspondant à un boulet de 4 livres environ. La volée, les tourillons et le berceau sont en bronze. Le bras de pointage et la fourche à pivot, dans laquelle s'encastrent les tourillons, sont en fer forgé. La volée se termine par une pièce de bouche. De part et d'autre du berceau, sont visibles les orifices rectangulaires ménagés pour le passage d'une clavette ou laichet, servant à bloquer une boîte à poudre. Un petit orifice carré, au fond du berceau, permet l'écoulement de l'eau. La longueur hors tout des pierriers en bronze varie de 1,38 à 1,65 m ; le calibre varie de 76 à 84 mm.

Les pierriers en fer forgé ne portent aucun ornement sur la volée qui se termine par une pièce de bouche. Le berceau est ouvert, joint à la volée par une paire de tenons transversaux. La barre concave supportant la boîte à poudre est insérée dans deux rainures et rabattue vers l'extérieur. Deux ouvertures sont aménagées de part et d'autre, à l'arrière du berceau, pour insérer la clavette de blocage

de la boîte à poudre. La face supérieure du berceau est décorée de gravures : à l'arrière des guillochis grossiers et sur les côtés un motif en zigzag. La queue de pointage munie d'un pommeau est soudée à la culasse. La longueur hors tout des pierriers en fer forgé varie de 1,45 à 1,47 m ; le calibre varie de 68 à 72 mm. Ils s'apparentent au type SW1 selon la typologie de R.D. Smith<sup>12</sup>.

La volée qui se termine par une pièce de bouche est renforcée par six ou sept frettes selon les exemplaires. Les sources écrites font état, dès la fin du XVe siècle, de ce type de bouche à feu qui a été en usage dans les marines européennes durant tout le XVIIe siècle. Il en a disparu progressivement au début du XVIIIe siècle en raison de sa portée limitée, mais il continua à être utilisé dans les marines de commerce bien après son abandon sur les bâtiments de guerre<sup>13</sup>.

Le site a également livré 29 armes à feu portatives de deux types d'allumage différents. Le premier correspond à des mousquets à mèche, le second à des fusils et à des tromblons à platine de silex. Les mousquets possèdent une longue queue de détente se terminant par un petit pommeau en pointe attribuable à un système de platine à mèche. Le canon est droit et, souvent, la baguette de chargement, en bois, est conservée.

Le diamètre de la bouche de l'arme est d'environ 18 mm. Les tromblons présentent une platine d'allumage à silex comme les fusils mais le canon est court et sa bouche est évasée. Le diamètre du tube pris vers la culasse est de 22 mm.

Les enquêtes en archives n'ont pas encore permis de rattacher avec certitude ces vestiges à un épisode connu de l'histoire maritime locale. Les archives municipales d'Agde mentionnent la perte en mer, le 08 février 1670, " au devant de la tête du môle, sur un banc de sable nouvellement formé ", de la barque *Notre Dame d'Espérance Bonnaventure*, transportant un chargement " de plomb, poudres et autres munitions de guerre " dont seulement 3 barriques de poudre ont pu être récupérées. La perte, en 1678, d'une barque du Roi placée sous le commandement du lieutenant de l'Isle afin de défendre les côtes du Languedoc et du Roussillon et dénommée *Aux Armes de France* a été relevée aux Archives Nationales à Paris<sup>14</sup>.

### 3.2 L'épave Agde J

Ce site découvert et partiellement exploré par André Bouscaras en 1962 a été retrouvé en 2010 grâce à Monsieur Philippe Abrax qui nous a signalé la découverte d'un canon en fonte non loin de Rochelongue. Les fouilles d'André Bouscaras ont mis au jour une importante quantité de mobilier, canons, fusils, couteau, balles de plomb, paniers en sparterie, diverses formes de vaisselle de bord, une boucle de ceinturon en étain et une poignée d'épée en bronze. Une monnaie hollandaise frappée entre 1776 et 1806 donne le terminus *post quem* du naufrage. Aucun de ces objets n'est entré semble-t-il dans des collections de Musée, ni à Agde ni à Béziers. L'épave conservée sur



Fig. 5 site Agde J : réserve de mèche enroulée

une quinzaine de mètres de longueur est inclinée d'environ  $26^\circ$  sur son flanc oriental. Sa coque est doublée d'un revêtement externe en

bois épais de 35 mm. A la suite de notre intervention en 2010, nous avons découvert et prélevé un rouleau de bout. Cette pièce rarissime a été confiée au Musée de l'Éphèbe<sup>15</sup>. Une découverte similaire a été faite sur l'épave du navire *HMS L'Invincible* (1747-1758)<sup>16</sup>. Il s'agit d'un bout enroulé sur lui-même avec un passage de son extrémité entre les torons de celui-ci, créant ainsi un genre de distributeur de mèche servant à allumer les grenades (Fig. 5). Un très fin textile tissé rappelant le textile que l'on appliquait sur l'ouverture d'une grenade lorsqu'elle contenait de la poudre a été découvert à proximité<sup>17</sup>.

Les répertoires de naufrage que nous avons pu consulter<sup>18</sup> font mention de fortunes de mer sur le littoral d'Agde au XVIII<sup>e</sup> siècle mais aucune pour l'instant ne correspond précisément à l'épave Agde J. Une archive conservée à la Bibliothèque Nationale à Paris mentionne la perte d'une bombarde napoléonienne, en 1808, entre le fort Brescou et le Cap d'Agde : *L'Acacia*. Les observations réalisées sur la coque du navire ne coïncident absolument pas avec ce type de navire<sup>19</sup>.

Ce rapide survol des épaves emblématiques du littoral agathois ne donne qu'un faible aperçu de la fréquentation maritime intense de ce littoral et de l'estuaire de l'Hérault, au fil des siècles, depuis l'Âge du Bronze. Toutefois, comme c'est le cas pour les vestiges archéologiques en ville, on constate l'absence d'épaves d'époque grecque. Jusque vers les années 1885, le trafic portuaire d'Agde se maintint à un niveau élevé. En témoignent les très nombreuses mentions de naufrage conservées aux Archives départementales de l'Hérault et dans les Archives municipales d'Agde. Tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, plusieurs projets d'aménagement d'un grand port maritime entre Brescou et la côte témoignent encore de la forte volonté publique de lutter contre l'ensablement rapide de l'estuaire et de ses abords.

<sup>15</sup>JÉZÉGOU M.P., LEROY F., CABLAT A. « Découvertes sous-marines (Étang de Thau et mer Méditerranée) » dans : Marc Lugand et Iouri Bermond (dir.), *Agde et le Bassin de Thau Carte Archéologique de la Gaule Éditions de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme*, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Carte Archéologique de la Gaule, 34/2, Paris, 2001, p. 387-408.

2 MOYAT Ph., DMONT A. « Un habitat et un dépôt d'objets métalliques

protohistoriques découverts dans le lit de l'Hérault à Agde (note d'information) dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, année 2005, vol 149, n° 1, p. 371- 394.

3 BERNARD H., JÉZÉGOU M.P., BLANC Ph., MILLE B. « L'épave Riches Dunes 5 à Marseillan : un transport d'objets décoratifs à usage domestique au II<sup>ème</sup> siècle après J.C. » dans *Archaeonautica*, 17, à paraître

4 BERNARD H. « Epaves antiques de marbre sur les côtes du Languedoc : l'épave de Marseillan Beauséjour » dans JOCKEY Ph. (dir.) *Marbres et autres roches de la Méditerranée antique : études interdisciplinaires*, Edition Maisonneuve et Larose, MMSH, Paris 2009, p. 509-526.

5 DOMERGUE Cl. « *Les mines de la péninsule ibérique dans l'Antiquité romaine* », École Française de Rome, Rome, 1990, p. 283-284.

6 JÉZÉGOU M.P., KLEIN S., RICO C., DOMERGUE Cl. « Les lingots de cuivre de l'épave romaine Plage de la Corniche 6 à Sète et le commerce du cuivre hispanique en Méditerranée occidentale », *Revue archéologique de Narbonnaise*, à paraître.

7 Cf. note 6

8 JÉZÉGOU M.P., LEROY F., CABLAT A. « Découvertes sous-marines (Étang de Thau et mer Méditerranée) » dans : Marc Lugand et Iouri Bermond (dir.), *Agde et le Bassin de Thau Carte Archéologique de la Gaule Editions de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme*, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Carte Archéologique de la Gaule, 34/2, Paris, 2001, p. 387-408 .

9 FALGUERA J.M., JÉZÉGOU M.P. « La présence d'un assemblage par ligatures sur les vestiges d'une épave romaine découverte fortuitement dans l'emprise du bassin portuaire antique de Port-la Nautique » In SANCHEZ C., JÉZÉGOU M.P. (coord.) *Zones portuaires et espaces littoraux de Narbonne et sa région dans l'Antiquité*. Monographie d'Archéologie Méditerranéenne, 2011, p. 109-114.

10 POMEY P. « Une nouvelle tradition technique d'assemblage antique : l'assemblage de la membrure par ligatures et chevilles » dans H. Tzalas (éd.), *7th International Symposium on Ship Construction in Antiquity, Pylos, 26-29<sup>th</sup> Août 1999*, Athènes, 2002, p. 597-603.

11 Un monogramme identique est figuré sur un canon de 9 livres daté de 1636 et conservé à la Tour de Londres : H.L. Blackmore *The armouries of the tower of London* Londres 1976, p. 115. Un autre exemplaire se trouve sur un canon de 12, également daté de 1636 et conservé dans la Cour d'Honneur des Invalides à Paris : J. Boudriot « L'artillerie de mer de la Marine française », *Triton*, n° 84, supplément de *Neptunia* n° 89, 1968, p. 18.

12 SMITH R.D, « Towards a new typology for wrought iron ordnance », *IJNA* 17, 1, 1988, p.5-16.

13 BOUDRIOT J., *Artillerie de mer en France 1650-1850* Collection Archéologie Navale Française, Paris 1992

14 Cette mention nous a été aimablement signalée par Monsieur Gérard

Philoux. La barque en provenance de Toulon a fait naufrage « *proche d'Agde, sous Brescou* » en novembre 1678. Archive B-2-39, f°598/645/655.

15 À ce jour les fonds nécessaires à sa restauration n'ont pas encore été réunis

16 BINGEMAN J. M. *The first HMS Invincible (1747-58). Her excavations (1980-1991)*, Oxbow Books : Oxford, 2010, p.117 à 121

17 Information aimablement communiquée par Monsieur Jonathan Letuppe

18 LIZE P. *Répertoire de naufrages*, Dreux, 1977. GOLF A., HAESSLÉ, *Le redoutable, funeste et dangereux golfe du Lion* Récits de naufrages de 1670 à 1899, Éditions CLERSMAR, Marseillan, 2002.

19 En effet, une bombarde, ou galiote à bombes, est un navire dont la charpente transversale est composée de doubles membrures. Ici les membrures sont simples, mal équarries pour certaines et laissant entrevoir la forme originale du tronc au moment de sa découpe, avec des valeurs pour la largeur très hétérogènes (de 175 cm à 338 cm). La maille n'est pas régulière, variant de 190 cm à 330 cm, la plus faible étant au niveau de l'emplanture. L'ensemble des données recueillies sur cette épave nous font penser à un bateau servant au commerce. Information aimablement communiquée par Monsieur J. Letuppe.

# LE MUSÉE DE L'ÉPHÈBE ET D'ARCHÉOLOGIE SOUS-MARINE D'AGDE

par

**Odile BÉRARD AZZOUZ,**

**Conservateur en chef du Patrimoine,  
directrice des musées d'Agde**

Aujourd'hui notre musée d'archéologie sous-marine a vingt-six ans d'existence. Son ouverture au public correspond au début de mes Missions de conservateur à Agde. J'ai pris en route la création du musée le 1er janvier 1985. Bien avant cette date, il y avait déjà l'idée de création d'un musée sur la nouvelle station du Cap d'Agde. Ce projet provenait de la volonté de trois hommes aujourd'hui disparus et pour qui je garde une pensée toute particulière.

Tout d'abord Jean Miquel alors directeur de la SEBLI (Société d'Équipement du Biterrois et de son littoral). Jean Miquel, avant 1980, avait déjà contacté le service régional de l'archéologie à la DRAC de Montpellier où je travaillais à l'époque au service archéologie. Il voulait obtenir de l'État les autorisations nécessaires à la création d'un musée. L'administration lui paraissant un peu trop lente pour son dynamisme créatif, il va se tourner vers les ressources locales. La seconde personne à qui je veux rendre hommage est Denis Fonquerle et son groupe de plongeurs du GRASPA (Groupe de plongée d'archéologie sous-marine d'Agde). Denis Fonquerle

était gestionnaire du dépôt de fouilles. C'est avec lui que j'ai pu travailler au début de ma carrière au musée. Enfin Pierre Leroy-Beaulieu, maire d'Agde, a porté ce projet.

L'État a été la quatrième force qui a agi pour la création du musée. L'État était propriétaire des collections, plus particulièrement le ministère de la Culture à travers la Direction des musées de France (DMF) et le Département de recherche archéologique subaquatique et sous-marine (DRASSM). L'État décide dès 1984 la création d'un poste de conservateur de 1ère classe pour le futur musée au regard de l'importance des collections agathoises.

Le lieu, dans lequel nous sommes encore aujourd'hui, fut choisi. Le bâtiment était la ferme de la Clape située sur un espace chargé d'histoire et connu grâce aux fouilles d'Embonne par Raymond Aris au début de la dernière guerre. La ferme surplombe la station du Cap d'Agde face au port. L'architecte Jean Le Couteur, qui fut aussi celui de la station, donna au bâtiment sa forme muséale. Il réhabilita et construisit autour des bâtiments existants. Le but de cette création était de pouvoir rendre l'Éphèbe, qui était alors au musée du Louvre, aux Agathois. André Malraux, qui était à l'époque de la découverte de l'Éphèbe en 1964 ministre de la Culture, avait en effet dit que la statue reviendrait à Agde lorsqu'un musée digne d'elle pourrait l'accueillir.

### Les Missions d'un musée

Le musée a de multiples missions et, généralement, on connaît assez mal le fonctionnement interne des musées et les multiples tâches réalisées au quotidien par une équipe de spécialistes. Qu'est-ce qu'un musée aujourd'hui ? Le mot musée vient du grec *museion* qui désigne un bois sacré réservé aux muses protectrices des arts et compagnes d'Apollon. Un musée est tout simplement un lieu qui expose et conserve des collections. Selon la définition internationale de l'*International Council of museums* (ICOM), « le musée est une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son

environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation et de délectation ».

Le musée est au service des publics. C'est à la fois un lieu de loisir et de plaisir, un lieu de découverte et un lieu de mémoire. Il s'agit d'exposer, de conserver, d'étudier, d'animer et de communiquer.

Pour, cela, autour du conservateur, il y a une équipe de responsables répartis en quatre départements : administration et finances, régie des œuvres, régie des publics et enfin sécurité/accueil.

Dans chacun des quatre départements du musée se trouvent des professionnels: scientifiques (régie, public, technique) et spécialistes de l'administration et de la sécurité.

### **LES COLLECTIONS DU MUSÉE DE L'ÉPHÈBE ET D'ARCHÉOLOGIE SOUS-MARINE**

Ces collections rassemblent des objets provenant pour l'essentiel des recherches sous-marines effectuées sur les côtes de la Méditerranée, de l'étang de Thau et dans le lit de l'Hérault. Les collections sont réparties en quatre départements.

Le département protohistorique : Nombreux témoignages sur la vie quotidienne du Bronze final II (IXe siècle avant J.- C.). Bronzes de Rochelongue (800 kg de lingots de cuivre, 1700 objets de bronze, dont des haches, datant des VIIIe et VIIe siècles av. J.- C.).

Le département antique : Bronzes antiques remarquables dont l'Alexandre dit L'Éphèbe, une aile de Victoire, un trépied étrusque, un Éros, L'enfant royal (Césarion). Très riche collection d'amphores grecques, étrusques, puniques et romaines. Sculptures en marbre, mosaïque, objets utilitaires.

Le département médiéval : Vaisselle utilitaire du XIIe au XVe siècle, jarres arabes, vaisselle italienne, céramiques catalanes et languedociennes.

Le département moderne : Exceptionnelle collection d'armes du XVIIe siècle : trente fusils et seize pierriers en fonte de fer et en bronze. Pièces d'armement très rares.

Depuis le 4 janvier 2002, nous sommes régis par la loi relative aux musées de France, avec la création du label « musée de France ». À la tête du musée, il y a les autorités de tutelle, ici la collectivité territoriale qui est la ville d'Agde pour le fonctionnement de la structure muséale et l'État pour les collections et le discours scientifique. En 1985, il y a vingt-six ans, il y avait très peu de personnel, mais nous disposions d'un espace musée et d'une collection d'archéologie sous-marine. Je devais construire le projet scientifique et culturel.

Il est important de rappeler ici que l'on ne peut aborder une collection avec la vision d'un collectionneur, car celui-ci généralement s'approprie les objets de la collection. Elle est sa propre collection. Au contraire, le conservateur utilise les objets d'art ou d'archéologie qui lui sont confiés, pour construire un projet scientifique et culturel qui repose sur l'étude et la présentation des collections afin de transmettre un message à tous les publics. Il conserve pour léguer les collections aux générations futures.

### **L'inventaire et le récolement des collections**

Les collections sont le fruit de la recherche sur le terrain (mer, fleuve, étangs). Ce travail est fait par des plongeurs locaux et des archéologues professionnels spécialistes du sous-marin. Ici, les fouilles sont à la base de l'enrichissement du musée qui n'a pas pour vocation d'acheter des collections contrairement à d'autres musées.

Notre musée présente, grâce à cinquante ans de recherches archéologiques sous-marines, des épisodes de vie humaine liés à la Méditerranée : implantations, échanges et contacts. Mais il y a aussi ce terroir très particulier qui s'étire au bord de l'eau, sur un sol basaltique. Ici, les hommes ont su exploiter les richesses du territoire créant de bonnes conditions de vie, et ceci depuis la Préhistoire jusqu'à nous jours.

La collection d'archéologie sous-marine constituée en 1985 fut abordée par la muséologie et par la scénographie. La muséologie est la science du musée dans son sens général. Elle montre tous les aspects de la recherche à la conservation en tenant compte des présentations et des transmissions vers tous les publics. Elle permet

d'établir rapidement un programme muséographique ou une analyse des données. C'est une démarche intellectuelle qui conduit à des applications pratiques sur le terrain. La scénographie permet ensuite la mise en espace des collections et les circulations. On utilise alors des matériaux, des volumes, des formes et des techniques qui évoluent avec le temps et qui aujourd'hui doivent être actualisés.

Très vite, il a été nécessaire d'analyser le potentiel des collections et d'établir un projet scientifique et culturel basé sur l'inventaire analytique des collections qui est l'un des critères obligatoires pour l'agrément du ministère de la Culture (Direction des musées de France). L'inventaire s'applique à l'ensemble des collections quels que soient le domaine concerné ou la technique de fabrication. À ce titre, il constitue une opération muséologique primordiale. L'inventaire a pour but d'assurer la conservation administrative et de préserver l'identité des objets du musée. C'est un document juridique et administratif. Il relève, de par son entrée dans une collection publique, de la domanialité publique, régime juridique propre au patrimoine public.

Les collections d'un musée sont de ce fait inaliénables : elles ne peuvent être ni vendues, ni données. Ces collections sont imprescriptibles : en cas de perte ou de vol, les œuvres peuvent être récupérées sans limite de temps, même entre les mains d'un nouveau propriétaire et même si celui-ci est de bonne foi.

L'inventaire est un document muséologique de référence avec un enregistrement par numéros d'inventaire. Il est fait par des professionnels. Il nécessite rigueur et connaissances scientifiques solides avec l'analyse des objets. Il y a des inventaires manuels, des fichiers et un inventaire informatique. Un premier inventaire concerne le cahier des entrées où on recueille les acquisitions au moment du dépôt, les numéros d'inventaire se suivent de 1 à X. Il est suivi d'un inventaire sur fiches qui permet un développement des études et la constitution de dossiers relatifs aux objets inventoriés. Il se matérialise par des classeurs et des fiches analytiques. Il concerne le grand registre d'inventaire des Musées de France où l'on reporte toutes les acquisitions décrites sur 18 colonnes. Enfin, depuis quelques années, un logiciel informatique, ici *actimuséo*, permet que les inventaires et

### **LES DÉCOUVERTES SOUS-MARINES À AGDE ET DANS SES ENVIRONS**

- 1949 : L'Héraultais André Bouscaras obtient les premières autorisations de fouilles en milieu marin de la région.
- 2 avril 1960 : Denis Fonquerle crée avec Michel Souques le GRASPA (Groupe de Recherches Archéologiques Subaquatiques et de Plongée d'Agde).
- Juillet 1964 : André Bouscaras découvre les Bronzes de Rochelongue.
- 13 septembre 1964 : Jacky Fanjaud, membre du GRASPA, découvre la statue en bronze de l'Éphèbe dans le lit de l'Hérault, face à la cathédrale d'Agde.
- 24 novembre 1965 : Raphael Molla retrouve la jambe gauche de l'Éphèbe à 600 m en aval de la première découverte.
- 1er mai 1973 : Découverte du phalère dans les sablières d'Agde par William Barbance et André Frangione.
- Octobre 1975 : Création du CAPES (Centre Archéologique de Plongée et d'Étude Sous-marines du Cap d'Agde). Son président Christian Tourette est l'inventeur de plusieurs sites à l'est de Brescou et de la découverte de nombreux cols d'amphores.
- Août 1976 : Autorisation de fouille de sauvetage limitée à 20 m<sup>2</sup> sur Montpénèdre pour le GRASPA.
- Mars 1977 : Déclaration de la découverte du site protohistorique de Montpénèdre (Étang de Thau) par Émile Gelly.
- Juillet 1977 : Déclaration à la DRASM de l'épave des petits pots de Brescou par Gilbert Vidal.
- 1982 : Création d'un nouveau club de plongée à Marseillan : le Groupe d'étude et de Recherche de Plongée Archéologique Marseillanais (GERPAM).
- Janvier 1983 : Découverte de l'Épave du « Rhône » à Marseillan-plage par Antoine Golf du Club d'Étude et de Recherche Sous-marine de Marseillan (CLERSMAR)
- 1983 : Découverte de l'Épave de la « Baie de l'Amitié » par Alfred Kramer.
- 1983-1984 : Premières véritables fouilles conduites par le GRASPA sur l'épave de la Baie de l'Amitié.
- 24 novembre 1984 : Découverte dans le lit de l'Hérault d'une aile de Victoire en bronze, par Patrick Barbance et Alain Baudet.
- 26 juillet 1986 : Déclaration du site de la « Tour du Castellas » par René Cros et son fils.
- 9 août 1986 : Jacques Enjalbert, membre du GRASPA, découvre le trépied étrusque en bronze.

- 1995 : Michel Souques découvre les canons du site de Brescou II.
- 1997 : Fouilles du DRASS.M, dirigées par Marie-Pierre Jézégou, sur l'épave de la Baie de l'Amitié, au lieu-dit « les Battus ».
- 20 août 1997 : José Barthélémy découvre une lampe à huile de style Pompéi en bronze.
- 1998 : Francis d'Isernia découvre une tête féminine en bronze supposée d'Antonia Minor. Deuxième campagne de fouilles du DRASSM, dirigées par Marie-Pierre Jézégou, sur l'épave de la Baie de l'Amitié, au lieu-dit « les Battus ».
- 1999 : Découverte du gisement antique de 58 blocs de marbre à Marseillan-Plage, par le GERPAM.
- 2001 : Troisième campagne de fouilles du DRASSM, dirigées par Marie-Pierre Jézégou, sur l'épave de la Baie de l'Amitié, au lieu-dit « les Battus ».
- 26 décembre 2001 : Nicolas Figuerolles découvre deux statues en bronze entre Agde et Marseillan, représentant un petit garçon romain et un Éros.
- Mai 2003 : Nicolas Figuerolles découvre un emblème de mosaïque vieux de 2000 ans, représentant la joute musicale entre Apollon et le satyre Marsyas.
- Novembre 2003 : Serge Mas découvre en mer, à l'Est de Brescou, une lampe à huile en forme de pied et un poëlon en cuivre.
- Fin novembre 2003 : L'équipe du DRASSM, emmenée par Marie-Pierre Jézégou, découvre une tête d'Ibis, 24 plaques de marbre, une meule en basalte et un pelvis sur le site des Riches Dunes.
- Février 2004  
L'association Ibis en collaboration avec le DRASSM d'Anney et le SRA de Montpellier a organisé une série de prospections sur le site de la Motte (Hérault). Ces travaux ont révélé une série de céramiques et deux blocs d'agglomérats rassemblant environ 320 objets de parure, cistes, phalère en bronze.
- 2006  
Découverte d'un poids de balance romaine représentant le buste de Minerve/Athéna. La statue, un torse d'une trentaine de centimètres de hauteur, est d'époque byzantine et porte une égide (une protection habituellement en chêne, recouverte de la peau de la chèvre Amaltee, nourrice de Zeus) ainsi qu'un casque hoplitique (comme ceux des guerriers grecs).

les études avec photographies des collections puissent être mis en ligne sur le net en particulier sur la base Joconde. Pour nos musées cette opération est actuellement cours d'élaboration. Le récolement des collections est une obligation prévue par le code du Patrimoine. La loi du 4 janvier 2002, le décret du 2 mai 2002 et l'arrêté du 25



*L'Alexandre d'Agde dit L'Éphèbe. Datée de l'époque hellénistique (de 323 au IIe siècle avant notre ère), ou peut-être copie romaine, l'œuvre s'apparente au style du sculpteur Lysippe de Sicyone. C'est le seul grand bronze d'Alexandre découvert sur le territoire français.*

mai 2004 fixent les normes techniques relatives à l'inventaire et au récolement. Le récolement est l'opération qui consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son n° inventaire : la présence du bien dans les collections (sur l'inventaire) ; sa localisation dans la salle et dans la vitrine ; l'état du bien (constat d'état) ; son marquage numéro d'inventaire sur l'objet. Le récolement est obligatoire au moins une fois tous les dix ans. Le procès-verbal édité sert d'attestation de réalisation et de transmission à un successeur. Les conséquences du récolement vont porter sur les constats d'objets non marqués, ou inventoriés plusieurs fois, ou non inventoriés, sur les radiations et sur les dépôts de plaintes pour les biens manquants. La responsabilité des registres d'inventaire et des dépôts incombe au chef d'établissement, généralement le conservateur. Pour la rédaction des fiches, il est nécessaire de faire des recherches documentaires et pour cela nous avons sur place une bibliothèque spécialisée et internet.

*Amphores italiques de type Dressel I datant du 1<sup>er</sup> siècle avant J.C..*

*Ces amphores contenaient du vin probablement en provenance d'Italie.*



## POSITIONS PRÉSENTÉES PAR LE MUSÉE DE L'ÉPHÈBE

- 1989 : « S » comme Salomé - Tissage et vêtement dans l'Antiquité  
- Via Domitia-Les vases à mémoire.
- 1990 : Archéologie et projets urbains - Le monde arabe: une  
langue, ses écritures, des architectures, des femmes et  
des hommes - Pôle Sud-Archéologie autour de l'étang de  
Thau, les arts au soleil - L'art grec de la terre à l'image.
- 1991 : Un habitat gallo-romain au Cap d'Agde - Autres soleils et  
autres signes - Côte à côte - Regard sur l'art étrusque.
- 1992 : Embonne, racines antiques, racines méditerranéennes,  
entre mer et volcan - Massimo Latté - Techniques  
militaires romaines- L'empreinte du sable.
- 1993 : Méditerranée, Jeux de lumières
- 1994 : Les Campaniformes dans le midi de la France - Vous avez  
dit amphores?
- 1995 : Le sommeil archéologique - Il y a des millions d'années,  
les animaux ...
- 1996 : Les dieux grecs, symbole et inspiration - Statues menhirs
- 1997 : Béatrice Massa, Féminités sculptées.
- 1998 : La gloire d'Alexandrie.
- 1999 : Égypte, Vision d'éternité.
- 2000 : L'art copte en Égypte, 2000 ans de Christianisme.
- 2001 : Odyssée d'une épave grecque.
- 2002 : Senteurs et saveurs antiques.
- 2003 : Mystère des bronzes antiques.
- 2007 : L'image d'Alexandre au fil du temps de Lysippe à Andy  
Warhol
- 2009 : Azéma, une famille d'artistes agathois
- 2011 : Ève et Rêves, la Préhistoire au féminin
- 2012 : Grèce et métamorphoses, l'héritage d'Ovide

## Gestion, conservation et restauration des œuvres

Prêter et emprunter des collections, déplacer des objets pour étude ou restauration, tout doit se faire avec rigueur et méthode. Pour les expositions temporaires, que nous soyons l'emprunteur ou le prêteur, les œuvres doivent être transportées puis exposées dans les conditions de sécurité maximum. Il faut répondre aux divers cahiers de charges appliqués sur et hors du territoire national et aussi gérer la circulation des biens culturels et appliquer les éventuelles formalités douanières. Dans certains cas, les biens culturels sont soumis à la délivrance d'un arrêté d'insaisissabilité conjoint du ministère de la culture et du ministère des affaires étrangères.

Au cours de ces vingt-cinq ans, de nombreuses expositions ont été organisées au musée, toutes sur le thème des grandes civilisations de la Méditerranée.

La conservation préventive est au centre de nos préoccupations au quotidien. Elle concerne l'analyse des climats environnant les collections. Ce qui implique une étude régulière des relevés hygrométriques et relevés des températures des divers espaces : salles et intérieur des vitrines.

On établit régulièrement des constats d'état/ position des objets sur les socles, problèmes d'éclairage, de chaleur, de froid, d'humidité, de vibrations, présence de parasites. Je prendrais pour exemple la création de vitrines pour nos statues antiques. Le bronze est un métal très fragile, sorti de l'eau salée il est encore plus vulnérable. Il faut le conserver autour de 30 / 40°° d'humidité. Même si les collections ont été traitées dans des laboratoires spécialisés, il est important de suivre les climats environnant les objets car à Agde, ville côtière, les variations d'humidité sont très importantes de 90°° à 35°°.

Le musée est climatisé mais malgré cela les vitrines doivent être étanches car l'air intérieur des vitrines doit être traité par un produit dessiccant : sels de silice, argile, arsorb, prosorb. La conservation préventive fait également appel à la sécurité des collections (protection contre le vol et les malveillances de certains visiteurs), mais aussi à la sécurité des salles et du bâtiment. Tout objet doit être expertisé en vue d'un programme de restauration.

Cette tâche relève du conservateur qui se met en relation avec les laboratoires et leurs restaurateurs, laboratoires obligatoirement agréés par la direction des Musées de France. Avant la création du laboratoire MOÏRA, ici dans le musée, c'est-à-dire avant l'année 2010, il n'existait en France que de rares laboratoires agréés et spécialisés dans les traitements des métaux provenant de l'eau : Arc-Antique à Nantes, et un autre à Grenoble qui traite les bois gorgés d'eau : Arc-Nucléart, plus récemment la création d'A-Corros à Arles.

Pour les collections d'État, un laboratoire de recherche à la direction des Musées de France et un service de restauration de l'Inspection Générale des Musées, actuellement dans le Louvre, nous suit depuis toujours sur les problématiques de restauration comme celles des bronzes Éphèbe, Césarion, Éros et actuellement nous nous penchons sur la collection de La Motte.

Au cours du temps, l'enrichissement des collections induit un manque de place et ceci nous a conduit à étudier un projet d'agrandissement du musée. À ce jour une étude de faisabilité est en cours.

Enfin, le département des publics est un outil indispensable au développement des fréquentations : animations, promotion et communication. Depuis quelques années, un service éducatif vient en aide aux personnels de médiation culturelle et le détachement d'une enseignante permet plus de pédagogie. Le discours autour des visites guidées, des ateliers pédagogiques, des conférences thématiques nécessite une lourde programmation faisant appel à la créativité et à un certain pouvoir d'adaptation, ceci afin de répondre aux publics, l'enseignement devant être à plusieurs niveaux<sup>1</sup>

---

1 Pour de plus amples informations sur le musée de l'Ephèbe, on peut se reporter à « Le musée de l'Ephèbe. Le premier musée d'archéologie sous-marine en France » in *Spécial 40 ans. Le Cap d'Agde, une aventure*, Mairie d'Agde, juin 2010, pp. 142-149.

# BRESCOU. LES PROJETS DE PORT EN MER AUX XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES

par

Stéphane DURAND

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Au début des années 1770, sur la carte de Cassini – plus précisément sur la feuille de Narbonne –, le cap d'Agde apparaît flanqué des « ruines du môle », face au « fort de Brescou ». Représentés par un symbole ponctuel, les restes de cette jetée ne sont pas mesurables par le lecteur. Néanmoins, l'emploi de l'article défini « du » signale qu'il s'agit là d'une construction dont personne n'ignore alors l'existence, ni même – peut-être – l'origine.

En effet, le « môle d'Agde » est ce port de Brescou dont Richelieu voulut l'édification. À cet égard, l'historiographie du XX<sup>e</sup> siècle se plaît à affirmer que cet aménagement portuaire fut le vœu – sinon le caprice – du cardinal, que les états de Languedoc rechignèrent à le financer et qu'il fut abandonné dès la mort du principal ministre. L'histoire de ce premier aménagement fut, en réalité, plus complexe, comme nous avons déjà essayé de le montrer<sup>1</sup>.

---

1 Stéphane Durand, « Richelieu, les Etats de Languedoc et la mer : la construction du port de Brescou au XVII<sup>e</sup> siècle », in *Le Languedoc et la mer*, dir. Patrick Louvier, colloque de Montpellier, 15 mai 2009, Montpellier, PULM, à paraître en 2012 ; du même, *Finances, pouvoirs et territoires. Contribution à l'histoire des aménagements portuaires civils et à l'histoire des assemblées d'états (Provence, Languedoc et Roussillon, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Montpellier, Université Paul Valéry, 2009, 2 vol.

À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le pouvoir royal abandonna le site portuaire d'Aigues-Mortes – place de sûreté protestante – pour investir dans le diocèse d'Agde, au cap de Sète (1596) d'abord, ensuite au cap d'Agde (1629/1630). Ce dernier lieu fut l'objet d'un aménagement portuaire de grande envergure dans le deuxième tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, avant d'être progressivement délaissé. Toutefois, il continua d'inspirer de nombreux projets, jusqu'à l'édification de la station balnéaire du Cap d'Agde par la Mission Racine. De fait, la vision urbanistique de Jean Le Couteur se situa pleinement dans le prolongement d'une série de tentatives d'aménagement et elle partagea avec l'ambition de Richelieu le privilège d'avoir été concrétisée.

Nous ne retracerons pas ici, toute l'histoire du cap d'Agde depuis Richelieu jusqu'à la Mission Racine ; nous nous contenterons d'évoquer les réalisations et projets des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, comme un complément de ce que nous avons écrit précédemment au sujet du port d'Agde<sup>1</sup>.

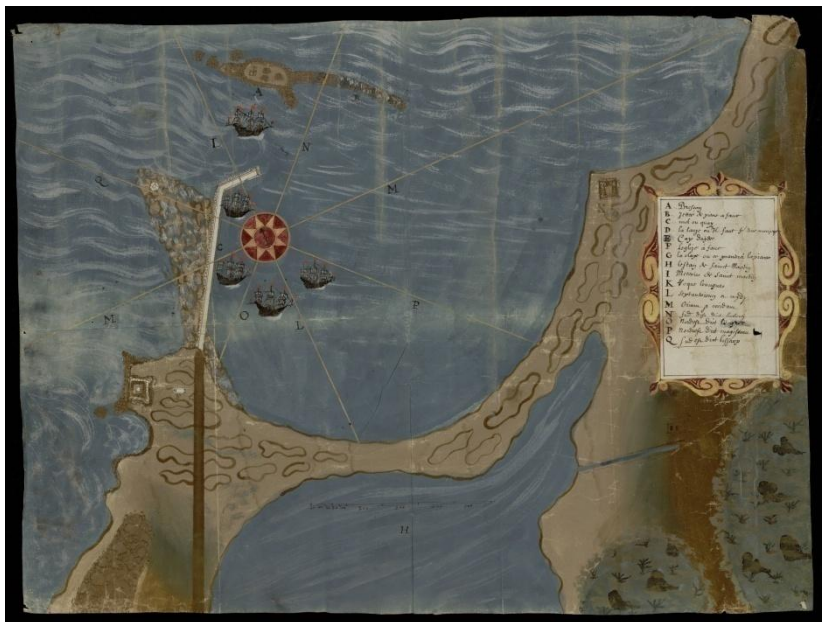
### **Le « môle d'Agde », un nouveau port en Languedoc (1632-1655)**

Le cap d'Agde, comme lieu d'aménagement portuaire, naquit véritablement au début des années 1630 de la volonté du cardinal de Richelieu. Construit à l'emplacement du « fréau de Brescou », c'est-à-dire dans l'espace maritime délimité par le cap d'Agde, l'îlot de Brescou et la pointe de Rochelongue, il fut surtout désigné sous le nom de « môle d'Agde », pour souligner la proximité du cap et de la ville éponyme<sup>2</sup>. Il n'y avait alors qu'un fort, construit sur l'îlot en 1586 par le duc de Joyeuse. Le lieu se révélait alors stratégique pour la maîtrise des côtes du Languedoc.

1 Stéphane Durand, « Les étapes de l'aménagement du port d'Agde aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », in *Agde, port de commerce aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, Cahiers du GRHISTA*, n° 3, 2011, p. 7-20.

2 Peut-être faut-il rapprocher ce terme de « fréau » de la définition que donne le *Tresor du Félibrige* du mot « frau », à savoir « friche, terre vague, lande inculte » (voir *Lou Tresor dou Felibrige*, tome I, p. 1177) ?

### *Brescou : une création de Richelieu*



*Extrait du plan du port de Brescou, s.d.*

Depuis l'histoire d'Agde écrite par J.-J. Balthazar Jordan, l'historiographie du port de Brescou insiste sur le lien indissociable qui exista entre cet aménagement et le principal ministre de Louis XIII<sup>1</sup>. De fait, ce port ne dut son existence qu'à la persévérance du cardinal de Richelieu. La décision de construction d'un port au cap d'Agde fut prise par l'arrêt du Conseil du 10 janvier 1630, sur l'avis de « gens experts au fait de la Marine », mais la révolte d'Henri II de Montmorency suspendit l'exécution du projet. À peine le gouverneur rebelle fut-il vaincu – le 1<sup>er</sup> septembre 1632 – que le cardinal put relancer son projet. Un devis fut établi dès le 9 octobre, juste avant l'ouverture des états de Languedoc. La nature des aménagements

1 J.-J. Balthazar Jordan, *Histoire de la ville d'Agde depuis sa fondation et sa statistique au 1<sup>er</sup> janvier 1824, ou Agde ancien et moderne*, Montpellier, Isidore Tournel aîné, 1824 ; rééd. Marseille, Laffitte reprints, 1975, 412 p.

envisagés nous est connue grâce à un contrat de bail de 1634 et à un plan réalisé vers 1633<sup>1</sup>.

Le port de Brescou devait être constitué d'une jetée droite de 400 cannes (env. 800 m) de long, appuyée sur le cap d'Agde et dirigée vers l'îlot de Brescou. À l'extrémité, elle devait être prolongée à l'oblique, vers l'ouest, sur une longueur de 100 cannes (env. 200 m). La jetée devait ainsi former un angle en face du rocher de la Lause qu'il était prévu de signaler par une montjoie. Le projet était très ambitieux : la jetée devait supporter deux murailles parallèles équipées d'anneaux, le parapet oriental s'élevant de 5,5 mètres au-dessus de la mer.

Le môle d'Agde ne pouvait sortir des eaux qu'avec de puissants moyens financiers. Or, le roi n'était pas prêt à payer les 450 000 l. de la première estimation des travaux. Le cardinal comptait fermement sur la contribution des états de Languedoc. Le bras de fer commença dès la session de 1632. L'assemblée provinciale renâcla et parvint à repousser l'examen de cette affaire à l'année suivante. En 1633, il ne lui fut plus possible de retarder son consentement ; elle acquiesça à la levée de 50 000 livres pour le lancement des travaux. Le chantier pouvait être ouvert. Cependant, l'assemblée tint à contrôler l'emploi des fonds votés ; de fait, la surveillance du chantier revint aux agents que l'assemblée désigna.

Dans les années qui suivirent, le pouvoir royal dut réitérer ses injonctions pour obtenir des fonds de la part des états. Le chantier n'avancait pas aussi vite que le cardinal le voulait, mais il progressait sans interruption. Avec économie, les états veillèrent à ce que les fonds fussent bien employés. Concrètement, ils refusèrent de voter de nouvelles levées de fonds tant que les précédentes levées n'eussent été épuisées. En l'absence de Richelieu, le maréchal de Schomberg, gouverneur de la province, puis le prince de Condé réaffirmèrent le « desir extreme » du cardinal afin de maintenir l'assemblée sous pression. Lorsque le principal ministre mourut en 1642, le môle d'Agde tel qu'il avait été projeté n'était pas achevé.

---

1 Arch. dép. Hérault, C 12308/1, plan du port de Brescou, s.d. (vraisemblablement 1633-1634). Le bail, du 13 août 1634, est conservé en C 12306.

### *Un chantier achevé par les états de Languedoc*

Le décès de Richelieu n'interrompit pas les travaux, comme certains livres d'histoire se plaisent à le dire. Henri II de Condé s'employa à faire achever les travaux. Pendant quatre ans, jusqu'à sa propre disparition (1646), il œuvra pour la perfection de l'ouvrage. Cependant, il fut épaulé au sein de l'assemblée dès l'année 1645. L'évêque de Bayonne venait d'échanger son siège avec celui de l'évêque d'Agde : François Fouquet, fils d'une créature de Richelieu, prenait sa place dans l'assemblée provinciale et pouvait désormais y vanter les bienfaits d'un ouvrage encore imparfait.

C'est ainsi que, noyautés par des sujets plus fidèles au roi, les états de Languedoc continuèrent à lever des fonds chaque année pour financer l'achèvement du port de Brescou. Certes, ils se séparèrent en 1648 de l'entrepreneur que le prince de Condé leur avait imposé sept ans plus, mais ils poursuivirent les travaux. Des difficultés techniques se posèrent bientôt. Plus la jetée avançait, plus il fallait précipiter de pierres dans la mer : la profondeur augmentait et le travail de l'entrepreneur semblait être accompli en pure perte. Le gouverneur de Narbonne, Pierre Conty d'Argencourt, fut appelé comme expert : il dissipa les doutes en demandant l'interruption des travaux, jugeant sans doute que la jetée était suffisamment longue. Les états suivirent l'avis de l'expert et signèrent un dernier bail (1651). Il ne s'agissait plus de réaliser l'intégralité des ouvrages projetés par Richelieu en 1632 mais d'assurer ce qui avait été bâti jusques là en raffermissant la tête du môle.

Une commission des états fit une pénultième « dessente sur les [...] lieux » en 1654 pour vérifier la longueur que l'entrepreneur devait encore construire. Puis, l'assemblée confia l'entretien du port bientôt achevé à la communauté d'Agde, laquelle devait être la principale bénéficiaire de ces infrastructures. Le port de Brescou fut ainsi achevé, certes dans une configuration réduite par rapport au projet de Richelieu, mais dans un état jugé satisfaisant pour accueillir des bâtiments de toutes sortes.

## Le temps des hésitations (1655-1686)

En 1655, le port de Brescou comptait donc parmi les principaux ports de la province de Languedoc. Sa désignation comme « môle d'Agde » ou port d'Agde, laisse supposer sa grande discrétion dans les archives de cette époque eu égard à la confusion que l'on commet facilement avec le port fluvial. Quelques traces, cependant, prouvent qu'il fut utilisé. Lorsque les états de Languedoc s'engagèrent dans une entreprise de rénovation des ports de la province, ils s'intéressèrent naturellement au plus récent d'entre eux.

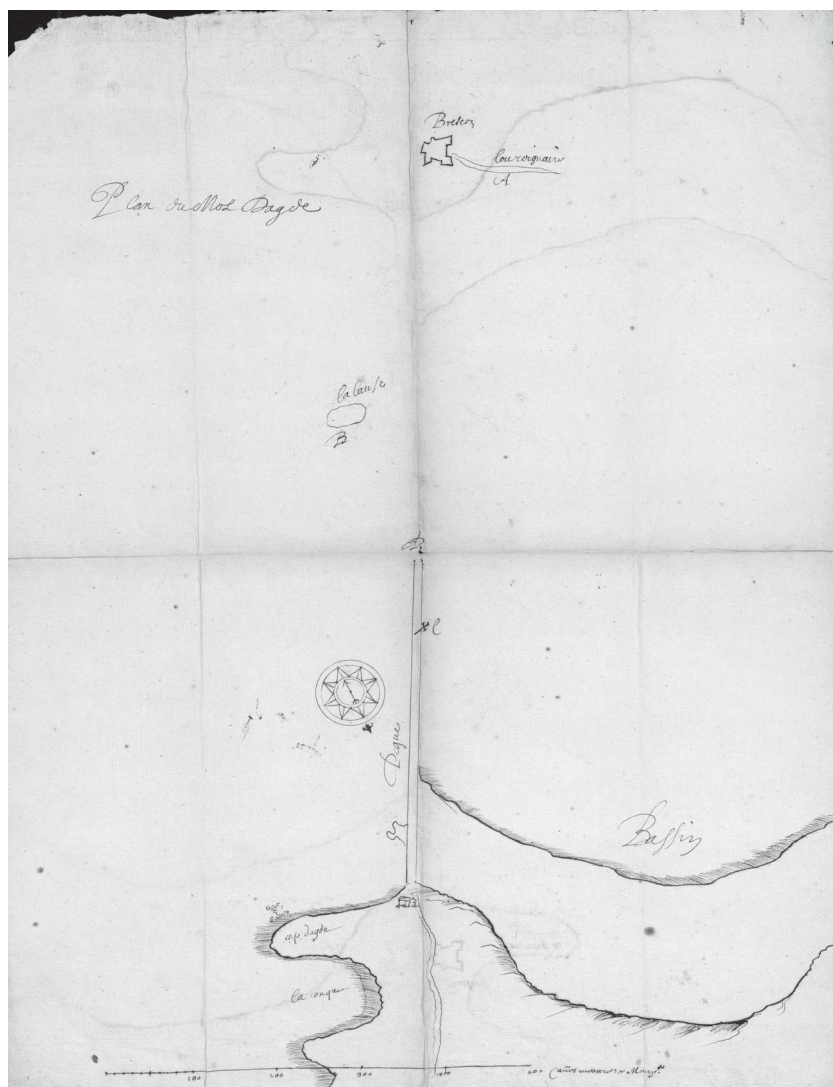
### *Le choix de 1662*

Prenant connaissance en février 1662 d'un arrêt du Conseil diminuant les droits perçus sur les marchandises à l'exportation, l'assemblée provinciale délibéra sur l'opportunité de rechercher les moyens nécessaires pour raviver le commerce de la province. Déjà sollicitée à plusieurs reprises pour soutenir la rénovation de différents ports et graus, elle envisagea une réfection des ports de la côte, en accord avec le pouvoir royal. Une visite fut diligentée au printemps ; elle fut menée par le capitaine agathois Claude Terrisse et par un ingénieur du roi réputé, Isaac Petit. De cette opération de vérification datent trois plans conservés aujourd'hui aux Archives départementales de l'Hérault, dont un du « môle d'Agde<sup>1</sup> ». Il permet à l'historien de se faire une idée précise de l'état des infrastructures à cette date, puisque le plan de 1633/34 évoqué ci-dessus reflétait ce qui n'était qu'un projet. Invités à se prononcer sur l'état des différents ports, le capitaine Terrisse donna son avis et constata que le port de Brescou n'était plus entretenu. Il y avait déjà « onze années qu'on [avait] cessé d'y travailler<sup>2</sup> », écrivait-il, ce qui faisait remonter les derniers travaux – avec un peu d'exagération – à 1651.

---

1 ADH, C 12308/2, carte du port de Brescou, s.d. (en fait 1662).

2 Arch. dép. Hérault, C 12344, avis du capitaine Terrisse, s.d. (probablement mars 1662).



Carte du port de Brescou, 1662 (Arch. Dép. Hérault, C 12308 /2).

De l'avis d'un Agathois, sans aucun doute bien informé, on peut juger que la communauté d'Agde n'eut jamais les moyens d'entretenir le môle qui lui avait été confié. En revanche, depuis 1655, la mer avait fait quelques dégâts sur la longueur de la jetée, dont cinq brèches, tandis que la tête du môle avait été « bouleversée ». Le capitaine Terrisse préconisa alors des travaux qui ressemblaient

fort à un achèvement de l'ouvrage tel qu'il avait été dernièrement pensé. Ainsi, il souhaitait « parachever le reausemant de la digue jusques a la teste d'icelle » et, ce réhaussement une fois réalisé – ce qui eut permis d'acheminer les pierres en charrettes jusqu'à son extrémité – il suggérait d' « assurer la teste de la digue par le moien d'un hou deus enquisement au moien desquelz la mer n'y pourra plus domaiger ».

L'intendant Bazin de Bezons ne fut pas d'un avis très différent. À la suite d'une inspection réalisée par des commissaires des états, il jugea que l'on eut pu perfectionner le môle en le rallongeant de 100 toises. Il suggéra d'aller au-delà des projets antérieurs en doublant le môle d'une autre jetée, de 100 toises, « du costé de Roquelongue ». Quoi qu'il en put être, il proposa évidemment de dégager les 100 toises de sable qui s'étaient accumulées le long du môle. Il envisagea même le peuplement de ces rives, car « si le port venoit à s'habiter, les maisons empescheroient cet ensablement », car il estimait que ce dernier provenait de l'étang de Saint-Martin<sup>1</sup>. Pour la mise en œuvre de ces travaux, l'intendant fit même dresser un plan par le chevalier de Clerville, ingénieur du roi, brillant spécialiste des fortifications.

Les nécessités de travaux dépassaient largement les moyens financiers du roi et des états, du moins ceux qu'ils étaient prêts à y consacrer. Il fallait donc choisir des priorités. La rénovation du port de Brescou sembla acquise en mars 1662 ; les divers avis recueillis le garantissaient. Mais lorsque les états se réunirent à la fin de l'année 1662, la nouvelle commission chargée de cette affaire tourna casaque et décida de réparer le grau de La Nouvelle plutôt que le « môle d'Agde ». Comment expliquer un tel revirement ? Au sein de la commission, les députés d'Agde avaient été remplacés en cours d'année par ceux de Narbonne. Les sources ne sont guère bavardes sur les jeux de pouvoir qui ont abouti à ce changement de posture, mais il semble évident que les députés de chacune des deux villes défendirent leurs intérêts particuliers plutôt que ceux de la province.

---

1 Lettre de l'intendant à Colbert, du 24 février 1665 (Georges-Bernard Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, Paris, Imprimerie nationale, 1850, tome I, p. 193-194).

Le « môle d'Agde », qui n'était plus entretenu depuis 1655, dut encore attendre quelques années de plus avant que le pouvoir royal et les états de la province ne s'intéressassent de nouveau à lui.

### *Le projet de Vauban (1686)*

La question des aménagements maritimes se posa de nouveau dans les années 1680, lorsque Vauban, ingénieur des fortifications et successeur du chevalier de Clerville en ce domaine, fut chargé de proposer le perfectionnement des ports et des canaux du Languedoc.

Dubitatif à l'égard du développement de Sète, Vauban s'intéressa à l'avenir du môle de Brescou. Il fit une visite sur place et constata que le fort était « mal tenu », que l'extrémité du môle était à moitié démolie et que l'ouvrage était ensablé sur une grande partie de sa longueur. Convaincu du fort potentiel du site de Brescou, Vauban était favorable à une reprise des travaux en ce lieu, mais selon un renversement de perspective : le port de Brescou n'aurait plus été adossé à la côte et ouvert sur le large, mais accroché à Brescou et regardant vers la terre. Il ne se serait plus agi d'équiper le cap, déjà pourvu du môle construit sur les ordres de Richelieu, mais de s'appuyer sur l'îlot basaltique de Brescou, déjà occupé par un fort. Il rédigea un mémoire le 4 mars 1686 par lequel il préconisa de nouveaux travaux<sup>1</sup>.

Le projet de Vauban était global : il envisageait le complexe portuaire agathois dans toute son ampleur. Il proposait l'érection de deux jetées attenantes à l'îlot de Brescou, déployées l'une vers l'est sur 400 toises (env. 800 m), l'autre vers l'ouest sur 300 toises (env. 600 m). De plus, il suggérait d'endiguer l'Hérault sur les deux tiers de son cours, de rehausser la digue des moulins en amont de la ville et de rétrécir le cours du fleuve en aval, au grau, par deux

---

1 Paul Bouteiller, « Les projets d'agrandissement du port d'Agde aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Le Languedoc, le Roussillon et la mer. Des origines à la fin du XX<sup>e</sup> siècle*, sous la dir. de Jean Rieucou et Gérard Cholvy, Paris, L'Harmattan, 1992, vol. 1, p. 31-32. Sur le projet de Vauban, voir aussi Pierre David, « Projets d'aménagement du port d'Agde et de la rade de Brescou, aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles », *Les moulins de l'Hérault*, dossier n°13, 1993, p. 287-318.

jetées parallèles afin d'y assurer 10 à 12 pieds de fond par un effet de chasse. À la différence de l'ouvrage de Richelieu, implanté semble-t-il sans lien avec le port fluvial d'Agde et accroché à la côte, le port de Vauban eut été un véritable avant-port off-shore. Cette rade aurait permis aux bateaux de mouiller avant d'entrer dans l'estuaire. Le potentiel de ce complexe portuaire aurait été considérable. Mais il devait coûter très cher : 1 665 109 livres, dont 1 153 750 livres pour les jetées de Brescou ; 475 359 livres pour le grau d'Agde et 36 000 livres pour la digue des moulins, avec rehaussement et écluses<sup>1</sup>. Il semblait évident que le projet de Brescou ne pouvait être développé en même temps que celui de Sète. Pourtant, avant d'atteindre l'étang de Thau, le canal des Deux-Mers aboutissait bien au port fluvial d'Agde.

Selon Anne Blanchard, le commissaire général était favorable à Agde plutôt qu'à Sète « quoiqu'il s'en defende<sup>2</sup> ». Mais Niquet, y ayant consenti, aurait ensuite fait croire qu'ils étaient tous deux favorables à Sète. « Pourtant, en référence à la volonté paternelle, c'est bien à celui-ci [le port de Sète] que Seignelay donnera son aval. C'est définitif, après sa traversée de l'étang de Thau, le canal rejoindra la Méditerranée à Sète<sup>3</sup> ». Malgré la faveur de Basville pour le projet agathois – c'est ce qu'avance Paul Bouteiller –, la résurrection du port de Brescou n'eut pas lieu. Après trente ans de travaux sétois, le projet d'aménager une rade à Brescou sembla définitivement abandonné. Mais le coup de grâce fut peut-être porté par l'ingénieur Niquet qui, dans les conditions du bail passé pour la réalisation des jetées du grau d'Agde, autorisa l'entrepreneur de ce chantier à prendre des pierres au « môle d'Agde » (1698)<sup>4</sup>. Le môle passait néanmoins toujours pour une véritable installation portuaire : il accueillait la barque de

1 Paul Bouteiller, *op. cit.*

2 Anne Blanchard, *Vauban*, Paris, Fayard, 1996, p. 267. Elle cite à l'appui de cette assertion cette phrase de Vauban : « au reste, je n'affectionne ny Agde, ny Sette, mais seulement la seureté de l'ouvrage et la bonté du port ».

3 *Idem.*

4 Arch. dép. Hérault, C 4268, devis des jetées du grau d'Agde, du 15 avril 1698.

passage vers le fort de Brescou et fut pourvu d'une garde pendant la guerre de la Ligue d'Augsburg<sup>1</sup>. Il reçut encore des galères en 1714 selon l'historien J.-J. Balthazar Jordan<sup>2</sup>.

### Le temps de l'abandon et des grands projets (XVIII<sup>e</sup> siècle)

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le contexte avait changé : les états de Languedoc investissaient désormais chaque année de fortes sommes d'argent pour l'aménagement de plusieurs sites portuaires. Le grau d'Agde en faisait partie, ce qui signale combien ni le pouvoir royal ni les états n'avaient abandonné le port d'Agde. Certes, ce dernier donnait lieu à des dépenses inférieures à celles engagées pour l'aménagement et l'entretien du port de Sète, mais il serait erroné d'écrire que le port d'Agde fut délaissé, bien au contraire<sup>3</sup>.

Certains Agathois n'étaient pas satisfaits de l'abandon du site du cap d'Agde et rêvaient que l'on y reprît des investissements. Le milieu négociant, en particulier, était favorable à tous les aménagements qui pourraient favoriser ses affaires, surtout s'ils eussent dû être payés par la province. Nous ne sommes pas certains de disposer de traces de tous les projets échafaudés au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous en avons néanmoins repéré trois, dont nous allons faire état dans les paragraphes qui suivent.

#### *Le projet de Filliol (1724)*

En 1724, Pierre Filliol envoyait à la direction des fortifications de la province un projet d'aménagement du port de Brescou. Professeur d'hydrographie, inspecteur des travaux du grau d'Agde, cet homme

---

1 Hugo Rispoli, *Les habitants en arme au service de leurs villes et du roi. La mobilisation civile « bourgeoise » dans le cadre de logiques locales et subsidiaires de défense et de maintien de l'ordre public : le cas des villes de Sète, Agde et Frontignan au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1690-1789*, mémoire de master II, Montpellier, Université Paul Valéry, 2010, 261 p.

2 J.-J. Balthazar Jordan, *op. cit.*, p. 96.

3 Voir Stéphane Durand, « Les étapes... », art. cit., p. 7-20.





connaissait bien le cap d'Agde et ses caractéristiques naturelles. Déjà auteur d'une « carte du golfe du Lion », pour laquelle les états de la province firent frapper une médaille d'or, il adjoignit à son projet un plan du port de Brescou tel qu'il l'imaginait<sup>1</sup>.

Le plan de Filliol représentait d'abord l'existant : le môle de Richelieu apparaissait chaussé de sable aux trois quarts; il ne l'était que d'un tiers en 1662. L'ensablement avait progressé de 170 toises en 62 ans, soit environ cinq mètres par an, un peu moins que le rythme observé à l'ouest du grau d'Agde<sup>2</sup>. Le phénomène semblait invincible. Peut-être cette situation convainquit-elle Pierre Filliol de concevoir un port appuyé sur l'îlot de Brescou plutôt que sur le môle du cardinal, suivant par là l'option qu'avait défendue Vauban ? Filliol imagina que les bâtiments poussés par les vents de Sud-Est auraient pu entrer dans le fréau de Brescou entre le rocher de la Lause et l'îlot, avant de trouver refuge dans un port en forme de fer à cheval, ouvert par une passe large de 50 toises (env. 100 m). Une fois la tempête passée, ces bâtiments auraient pu ensuite repartir vers l'Ouest entre l'îlot et la pointe de Rochelongue. Il eut donc fallu construire deux jetées courbes à partir de l'îlot de Brescou dans des fonds mesurés à 18 pieds (env. 6 m). Filliol pensait qu'il était possible de réussir ce que Pierre Conty d'Argencourt avait jugé improbable au milieu du siècle précédent.

Quelques années auparavant, la peste de Marseille avait contraint le roi à confier au port de Sète l'accueil des bâtiments de retour du Levant. Le retour à la paix, après les récentes guerres, laissait espérer une reprise du trafic maritime. Peut-être Filliol jugea-t-il le moment favorable pour soumettre cet ambitieux projet ? Quoi qu'il en fût, aucune suite n'y fut donnée.

### *Le projet de Barry (1751)*

Une nouvelle tentative fut faite en 1751. Là encore, le contexte était celui d'un retour à la paix, après la fin de la guerre de l'oreille

---

1 Arch. dép. Hérault, C 6944/20, « Plan de la rade de Brescon », 1724.

2 Voir <http://archives.herault.fr/les-plans-de-ports-du-languedoc-93306.html>

de Jenkins, comme la nommèrent ces Anglais qui rôdaient en Méditerranée. Nous dirons ce projet « de Barry », du nom du député du commerce d'Agde qui en assura la diffusion, car nous en ignorons les réels auteurs. Le contenu de ce projet ne nous est connu que par un « mémoire de la communauté de la ville d'Agde, du Commerce, & du corps de marine de la même ville », conservé aux Archives de la Chambre de Commerce de Marseille<sup>1</sup>. Daté du 15 août 1752, ce projet circulait déjà depuis l'année précédente, comme le prouve un certain nombre de courriers. Les archives ne contiennent aucun plan correspondant, peut-être parce que – pour contextualiser la proposition – le mémoire renvoyait lui-même au plan de Filliol.

Les auteurs du projet rappelaient les travaux engagés sous les ordres de Richelieu mais rajoutaient qu'« on ignor[ait] les obstacles ou les revolutions qui s'oposèrent à ce grand ouvrage ». La mémoire du « môle d'Agde » était donc déjà très altérée, au point que l'on avait oublié les raisons de l'abandon des travaux un siècle plus tôt. En revanche, les auteurs citaient le projet de Vauban et son « môle de figure de fer à cheval ». Ils mentionnaient aussi les sondes effectuées en leurs temps par les ingénieurs Niquet, Montaigu et Montlibert, sondes dont l'existence témoignait d'un intérêt jamais démenti pour le site du cap d'Agde. Pour les auteurs du projet, il s'agissait implicitement de réaliser ce que Vauban avait projeté, sans toutefois effrayer les partisans du port de Sète. Tout en affirmant que leur projet bénéficierait aux marins et négociants sétois, les auteurs expliquaient qu'ils œuvraient « pour la construction d'une rade, & non d'un port », « une rade au devant du fort Brescou » qui servirait avant tout de refuge sur cette côte dangereuse pour ses tempêtes. Le contenu technique du mémoire était assez vague pour que le lecteur imaginât lui-même la physionomie de la rade projetée.

Ce projet était surtout remarquable en ce qu'il faisait l'unité des trois corps impliqués dans cette affaire, à savoir la communauté d'Agde, le corps de la marine – c'est-à-dire les capitaines de bâtiments

---

1 Arch. Chambre de Commerce de Marseille, D 38, « Mémoire de la communauté de la ville d'Agde, du Commerce, & du corps de marine de la même ville », du 15 août 1752.

– et le corps du commerce. Cette coalition locale était d'autant plus aisée à constituer que les demandeurs sollicitaient le financement intégral du projet par les états de la province. A la fin de l'été 1751, Barry relançait Mareschal, directeur des fortifications de la province, pour qu'il se penchât sur cette entreprise, tandis que Tredos – maître de quai – l'accompagnait pour fléchir l'intendant<sup>1</sup>. Mais malgré tous leurs efforts, ce nouveau projet ne connut aucune réalisation concrète.

*Le projet de Le Pelletier des Ravinières (1778)*

Un peu plus d'un quart de siècle plus tard, en 1778, un nouveau projet fut proposé, cette fois-ci sous la plume de Louis Le Pelletier des Ravinières, capitaine de la milice garde-côtes d'Agde. De magnifiques dessins envoyés au ministre de la Marine en témoignent encore aujourd'hui<sup>2</sup>. Ces dessins représentent deux versions possibles : l'un mentionne un port en demi-cercle, déployé de part et d'autre de l'îlot de Brescou, ouvert vers la terre, dans une version plus géométrique que le projet de rade de Filliol, l'autre le complète d'une ville nouvelle baptisée Louville, à construire à l'emplacement de l'étang de Saint-Martin.

Le contexte pouvait sembler très favorable. La guerre contre l'Angleterre était déclarée ; elle annonçait une revanche navale qui devait marquer la réussite de la politique maritime de Louis XVI. Le temps était aux audaces bâtisseuses : le projet d'une ville nouvelle au Port-Vendres était dans les cartons. Les états de Languedoc venaient même d'arracher au roi la direction des travaux publics maritimes dans les ports de commerce ; tous les ports du Languedoc étaient concernés. Pourquoi n'aurait-il pas été possible de concevoir ce projet pharaonique d'une ville nouvelle au cap d'Agde ?

Cependant, la reformation d'une barre de sable au grau d'Agde détourna l'attention et, avant de s'occuper d'une création urbaine,

1 Arch. dép. Hérault, C 6944, lettre de Barry à Mareschal, d'Agde le 7 septembre 1751.

2 Arch. nat. Marine, D<sup>2</sup> 58, pièces 409.

il fallut d'abord garantir la navigabilité du grau. Cette dernière affaire capta toute l'attention locale et provinciale dans les années qui suivirent (1782-1785). Le port d'Agde vola même la vedette à Sète, avec une inauguration en grande pompe de l'encaissement de l'ingénieur Groignard. Le projet de Le Pelletier des Ravinières fut finalement enterré, comme avant lui ceux de Vauban, de Filliol et de Barry.

### Conclusion

La chronologie de ces réalisations et projets montre que l'aménagement du fréau de Brescou, du côté de l'étang ou du côté de l'îlot, est une affaire qui revint à peu près tous les quarts de siècle. Elle souligne la persistance d'un rêve bâtisseur et son inscription dans une mémoire collective réactivée de génération en génération. Si la première impulsion fut donnée par le pouvoir royal – Richelieu en tête –, l'idée d'un port au cap d'Agde rencontra ensuite une adhésion locale et provinciale. Mais c'est enfin localement que le projet trouva les promoteurs les plus convaincus, frustrés par une réalité qui empêchait la réalisation de ce rêve portuaire. Voire, taraudés par la rivalité avec le port de Sète, les Agathois se firent une fausse idée de cette histoire, construite sur l'impression d'un abandon, d'une trahison d'Agde par la province. Or, les fonds considérables consacrés à l'endiguement de l'Hérault et à la construction des jetées du grau d'Agde prouvent suffisamment l'intérêt que les états de Languedoc portèrent toujours à l'un des ports les plus actifs de la province.

Par ailleurs, dans la géographie locale, trois espaces portuaires agathois se distinguaient. Il y eut d'abord un espace portuaire ancien, devenu banal par sa réalité quotidienne, celui d'un port fluvial, étroit et encombré. S'y articula ensuite un nouvel espace, réalisation technique du XVIII<sup>e</sup> siècle : le grau d'Agde, malcommode à cause de l'ensablement mais essentiel pour le fonctionnement du port fluvial. Indispensable à la survie du port urbain, le grau d'Agde était l'espace portuaire raisonnable, celui qui – sans offrir de miraculeux avantages – devait faire l'objet de continuelles dépenses.

Un troisième espace y était virtuellement rattaché, un espace de

projection des aspirations maritimes agathoises, tout le contraire du port fluvial : large, vide, support d'un rêve de conquête de l'espace maritime, comme l'illustre le projet de Le Pelletier des Ravinières. Trois espaces portuaires : le banal, le raisonnable et le fantasmé, supports de la triple identité de la ville d'Agde des temps modernes et contemporains.

Mais enfin, l'énormité des sommes nécessaires pour la réalisation d'un vaste aménagement portuaire au cap d'Agde rendait le rêve inaccessible. Seule une autorité susceptible de mobiliser de tels moyens pouvait donner le signal d'une réalisation concrète. Seul le pouvoir central – car il s'agit de lui – pouvait en choisir le moment et les modalités. C'est ainsi qu'après Richelieu, il y eut la Mission Racine, quels qu'aient été les projets formulés dans l'intervalle.

# L'ÉTANG DU BAGNAS DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE À NOS JOURS

par

**Irène DAUPHIN,**  
**Directrice des Archives municipales d'Agde**

La station balnéaire du Cap d'Agde est construite sur une partie du terroir d'Agde appelée Le Petit Bagnas, ainsi que sur l'ancien étang de Luno. Très tôt cette zone marécageuse humide avait fait l'objet de la convoitise du voisin de la Communauté d'Agde : Marseillan. Nous trouvons dans les archives d'Agde de nombreux accords et transactions entre les deux cités, pour la délimitation et la pose de bornes dont le Cartulaire de 1602 se fait l'écho<sup>1</sup>. Car bien que marécageuse, cette terre est riche de poissons et d'oiseaux. Dès 1294, les Agathois obtiennent du seigneur-évêque le droit de pêche et de chasse moyennant le paiement d'une dîme<sup>2</sup>. Cette terre est aussi riche de roseaux et d'herbage : En 1310, les Agathois obtiennent encore du seigneur-évêque l'autorisation de faire paître leurs troupeaux et de ramasser les herbes et les roseaux<sup>3</sup>. Ils obtiennent aussi que tout cela soit interdit aux non agathois, c'est-à-dire principalement aux Marseillanais.

Cependant cette zone marécageuse s'assèche lors de l'été. Une

---

1 Archives Municipales d'Agde, AA2

2 Id, extrait

3 Id, extrait

partie des terres ainsi découvertes est l'objet de l'attention de la communauté dès 1310. Cette dernière commence par obliger le seigneur-évêque à lui demander son accord pour louer les terres ainsi mises à jour. Puis en 1332, lors de la création de l'Oeuvre commune<sup>1</sup> (Association du seigneur et de la communauté pour l'entretien et la réparation des remparts, du pavage des rues, l'entretien par curage des rivières et fossés), le Bagnas est évoqué. Cela concerne aussi bien la mise dans les finances communes des revenus générés par les taxes et location, que les travaux d'assèchement et de mise en valeur agricole. L'article précise que l'Oeuvre commune consacra 50 £ par an pendant 10 ans à ces travaux.

### Les travaux de Monsieur de Pontmartin

Le 27 mars 1733, la communauté d'Agde passe un traité avec M. Antoine de Ferrar de Pontmartin, ingénieur ordinaire en chef des ports de Cette, du Grau d'Agde et de La Nouvelle, directeur général des fortifications du Roussillon. Ce traité, pris à l'initiative de l'ingénieur, propose de faire les réparations au trou de la Gourgue, au chemin d'Agde à Bessan, ainsi que de construire un canal pour « saigner » les eaux de l'Hérault lors des inondations et les emmener à l'étang de Thau. Dans ce même traité du 27 mars 1733, M. de Pontmartin propose de faire le « dessèchement, atterrissement et défrichement » du Bagnas et de « le mettre en culture et faire porter des fruits ». Il s'engage à rétrocéder 200 sétérées<sup>2</sup> de terres cultivables à l'endroit que la communauté choisira. En échange, il est exempté des tailles et autres taxes pendant 6 ans. La même année, il demande l'autorisation de construire des bâtiments pour y loger les ouvriers et les animaux nécessaires à la réalisation. Il demande aussi à racheter les 200 sétérées qu'il doit à la communauté.

Auparavant, et toujours en 1733, M. de Pontmartin a pris contact avec Jean François Gabriel de Polastron pour lui racheter l'étang du Bagnas. Devant le projet que lui explique M. de Pontmartin,

---

1 Id, extrait

2 Quatre sétérées font un hectare.



ce dernier lui propose un accord qui lui permet de conserver la propriété du terrain<sup>1</sup>. M. de Pontmartin présente son projet de canal d'évacuation des eaux aux Etats du Languedoc en exposant : « qu'il était propriétaire d'un marais appelé Bagnas de 1500 sétérées situé dans le terroir d'Agde qui donnait une infection dans la région, [...] plein d'eau l'hiver et dans l'été en partie à sec et l'autre partie marécageux, bourbeux et d'une grande quantité d'eau corrompue. Qu'il serait d'un très grand avantage d'en faire le dessèchement. Que les inondations de l'Hérault portaient un grand dommage à la ville. Que pour remédier à ces malheurs [...] il serait d'avis de saigner cette rivière et d'en faire passer un bras dans le Bagnas et de là, conduire [les eaux] dans l'étang de Thau »<sup>2</sup>.

Les États votent un fonds de dépense de 12 000 £ et obligent le diocèse administratif à voter la somme de 22 000 £, le chapitre, la somme de 10 000 £, la communauté, la somme de 8 000 £, soit un total de 52 000 £. Muni des autorisations et des finances nécessaires pour mener à bien son projet de canal, M. de Pontmartin achète les terrains aux différents propriétaires depuis la rive de l'Hérault jusqu'à son débouché dans le Bagnas. Il commence à faire faire une partie des travaux : 800 toises sur les 1516 prévues. Le 16 novembre 1736, le bail d'adjudication de construction d'un canal est passé avec Louis Péliissier, entrepreneur.

Le trajet du canal de récupération du surplus des eaux de l'Hérault est établi. Il débute aux Brèches de Mermian et se termine au Bagnas. Il longe pendant un temps le Canal des Deux Mers. Les directeurs du Canal s'inquiètent alors des dangers que les travaux peuvent faire courir au Canal des Mers. Selon le « Mémoire sur les marais appelés Bagnas situé dans les terroirs d'Agde et de Marsillan » présenté par les défenseurs de M. de Polastron<sup>3</sup>, les directeurs du canal « firent

---

1 Assèchement du Marais du Bagnas, 1786, photocopies de documents des Archives Nationales (AMA, PH 184)

2 Assèchement du Marais du Bagnas, 1786, photocopies de documents des Archives Nationales (AMA, PH 184)

3 Assèchement du Marais du Bagnas, 1786, photocopies de documents des Archives Nationales (AMA, PH 184)

entendre à Mr de Caraman (Pierre-Paul Riquet) que cette entreprise était l'idée d'un extravagant, qu'on ne pourrait jamais introduire la rivière dans le Bagnas sans anéantir totalement le Canal des Mers ».

Pierre-Paul Riquet intente alors un procès à M. de Pontmartin. Le procès va durer de 1735 jusqu'à 1747 et sera gagné par M. de Pontmartin qui fou de joie en décédera quelques jours plus tard. M. Riquet doit quant à lui payer, 10 000 £ de dommages et dépens<sup>1</sup>. Suite au décès de M. de Pontmartin et faute de moyens, ses descendants abandonnent les travaux, ne pouvant assurer l'entretien de ce qui avait déjà été fait.

### Les travaux de Monsieur de Polastron

Nous venons de voir que M. de Pontmartin tente d'acheter à M. de Polastron le Bagnas pour réaliser son projet. Nous avons vu au début du propos que la communauté d'Agde se disait propriétaire du Bagnas face aux prétentions du seigneur évêque. Que s'est-il passé entre 1564 et 1733 ?

Le 22 décembre 1622, Louis Charles de Valois, évêque nommé d'Agde, donne le Bagnas en fief franc et noble à Jean de Mirman, François de Molette de Morangiès et André Juvenel. L'inféodation est faite moyennant 1440 £ de droit d'entrée, 300 £ annuel équivalent du prix d'un cheval, le paiement de la dîme, la prestation de foi et hommage à chaque mutation d'évêque<sup>2</sup>. L'évêque se réserve les droits de justice et les dignités féodales. La Communauté d'Agde s'oppose bien sur à cette donation, se considérant comme propriétaire du Bagnas et n'ayant pas été consulté.

La communauté porte le procès devant la cour du Parlement de Toulouse et obtient un arrêt maintenant les habitants dans leurs privilèges sur le Bagnas, le 4 juillet 1625. Le procès passe ensuite au greffe d'Aix-en-Provence suite à la requête civile présentée par les feudataires en 1631. Après de longues négociations, un accord intervient le 12 novembre 1631 entre Fulcrand de Barrès, nouvel

---

1 Voir aussi : Archives Départementales de l'Hérault, 1 J 1065

2 Archives Municipales d'Agde, FF 14, PH 385

évêque d'Agde, les trois inféodataires et la communauté. Le Bagnas est cédé pour procéder à son assèchement.<sup>1</sup>

Les trois feudataires appartiennent à l'entourage du Roi et à celui de la famille de Montmorency. Jean de Mirman, 1580-1654, est seigneur de Lavagnac, Trésorier de France, Conseiller du roi, Grand Voyer de France en la Généralité de Montpellier et Intendant des gabelles de Languedoc. La famille de Mirman est bien installée dans l'Hérault puisque trois de ses fils seront respectivement seigneur d'Adissan, d'Abeillan et de Bélarga, un autre fils, Jean, sera abbé de Villemagne. Le second feudataire est François de Molette de Morangiès, 1579-1637. Premier chambellan de Gaston d'Orléans (Frère benjamin du roi Louis XIII, conspirateur né, il s'associa avec Henri II de Montmorency qui y laissa la vie). Il décède suites aux blessures qu'il a reçu en défendant Leucate contre les Espagnols. Son fils Charles épouse Marguerite Félice de Montmorency, fille d'Hannibal de Montmorency, lui-même fils naturel d'Henri Ier de Montmorency. Le troisième feudataire est André Juvenel, officier de bouche d'Henri de Montmorency puis son premier secrétaire. Il s'établit vers 1606 à Pézenas.

À la suite de la réception du Bagnas, les trois associés font l'acquisition de terres (environ 630 sétérées) pour constituer la métairie du Clavelet en 1623. En 1633, François de Molette vend tous ses droits sur le Bagnas à Jean de Mirman. La propriété du Bagnas se partage maintenant en trois parties : Le Grand Bagnas sur lequel portent les opérations d'assèchement, le Petit Bagnas, dans lequel est créé un salin, et la métairie du Clavelet.

En 1733, Jean-François-Gabriel de Polastron est l'héritier de la famille Mirman par son mariage, et allié de la famille Juvenel. Il est donc l'unique propriétaire du Bagnas (pour l'historique complet de la généalogie familiale, voir l'article de M. Gérard « La famille Polastron et l'affaire du Bagnas... »).

M. De Polastron revendique ses droits en 1784 et deux transactions sont passées : l'une le 13 octobre 1784 avec l'évêque d'Agde, l'autre le 11 février 1785 avec la communauté. Ces transactions confirment

---

1 Archive Municipales d'Agde, FF 12

les droits de M. de Polastron et l'engage à construire un chemin faisant le tour du Bagnas, à redonner au bout de 6 ans 200 sétérées de terre cultivable soit environ 5 ha, à racheter le canal de M. de Pontmartin. Elles l'engagent surtout à laisser les droits de dépaissance aux habitants d'Agde.

Jean-François-Gabriel de Polastron avec pour associée sa sœur, Marie-Henriette de Polastron, veuve d'Andlau, signe un traité le 11 février 1785 qui reprend les termes de l'accord de 1631. La démarcation du Bagnas, de la métairie du Clavelet et du canal de Pontmartin se fait à partir du 30 mai 1785 sans trop de problèmes<sup>1</sup>.

Le 10 août 1785, M. de Polastron propose de racheter de suite les 200 sétérées de terre à remettre à la Communauté, ainsi que le canal de Ponmartin en échange de l'évocation par la communauté devant la juridiction de Montpellier de tout manquement à la convention.

En fait, ce n'est pas tant l'assèchement des terres qui intéresse M. de Polastron que la mise en salin du Bagnas. Dans une requête présentée au Roi du 12 juin 1786, M. de Polastron le présente comme produisant « naturellement une grande quantité de sel ». Il demande l'autorisation « de la faculté d'y établir des Salins » et « la liberté d'exporter dans les pays étrangers ». <sup>2</sup>

Mais cette demande se heurte à l'opposition du Fermier de la Gabelle du Languedoc qui considère que le projet apporterait peu à la Ferme. Devant le refus, M. de Polastron propose au Roi d'acheter le Petit Bagnas, ce qui se fait le 12 août 1786 à Paris. Le Petit Bagnas et la métairie du Clavelet sont vendus pour 150 000 £. Le Roi se réserve le droit de le revendre quand il le voudrait.

Les propriétés du Grand et du Petit Bagnas sont maintenant séparées et vont suivre chacun leur chemin.

Le Petit Bagnas entrant dans le domaine privé va être vendu le 11 octobre 1789 à Pierre François de Boncerf de la Société Royale d'Agriculture.

Le Grand Bagnas est vendu le 29 novembre 1790 à Pierre

---

1 Archives Départementales de l'Hérault, 94 J 1039

2 Gérard Jacques : La Famille Polastron et l'affaire du marais du Bagnas à Agde au XVIIIème s. (AMA, PH 395)

Bousquet, notaire royal de Sète, représentant un groupement de négociants et de propriétaires montpelliérains. La vente comprend le Grand Bagnas et le canal de Pontmartin. Les acheteurs s'engagent à reprendre à leurs comptes les travaux inscrits à la transaction signée le 11 février 1785. La vente est conclue au prix de 10 000 £ pour le canal de Pontmartin et 74 278 £ pour le Grand Bagnas. Pendant ce temps, la communauté d'Agde ne reste pas inactive et attaque le Comte de Polastron pour non respect des engagements pris lors de la transaction de 1785. Mais la procédure n'ira pas jusqu'au bout encore une fois : les ventes des Bagnas et la Révolution en ont fait autrement.

### Les salins du Bagnas

Lorsque le 11 octobre 1789, Pierre François Boncerf achète le Petit Bagnas c'est dans l'intention de le dessécher et de le mettre en culture. Assistant de Turgot jusqu'en 1776, il s'intéresse ensuite au dessèchement des marais de la Vallée d'Auge en Normandie. Mais Il décède en 1794 et ne peut réaliser son projet.

La Société des Salins du Bagnas est constituée fin 1790. Elle est composée de Ms Pierre Bousquet, Goudard, notaire, Autié, Valesque, Crassous, G. Combes, François Rey, Ph Fabre, représentant de François Castillon<sup>1</sup>. François Castillon, est né à Montpellier le 12 avril 1742. Il est colonel du régiment national de Sète en 1789-1791, puis succède à son frère Pierre, à la mairie de Sète de 1792 à 1793, quand celui-ci est élu à la Convention. Il est nommé président de l'Administration Centrale du Département de l'an IV à l'an VII. Il a déjà fondé la Compagnie des Salins de Cette dite aussi Compagnie des salins de l'Hérault, avec Ms Serene d'Acqueria et François Rey en 1779, sur les terrains situés à la Cosse de Sète. La Société Castillon achète le Moulin des Evêques en 1826.

L'acte constitutif de la Société fonctionne jusqu'en 1804. A cette date, le siège passe d'Agde à Montpellier, au 68 Cours Gambetta, et comprend 43 membres possédant 120 actions. Le 23 octobre 1804, une première assemblée générale met en place un règlement. Cette

---

1 Archives Départementales de l'Hérault, 94 J 498

assemblée sera suivie de trois autres pour nommer les membres du comité directeur, pour mettre en place la comptabilité, la troisième pour « délibérer sur la vente des sels ».<sup>1</sup>

Le premier directeur général est M. Goudard, l'un des principaux actionnaires et membre fondateur de la Société. M. Valesque, autre membre fondateur, prend sa succession. Le Salin du Bagnas récolte deux types de sel : le blanc et le roux, appelé ainsi par la couleur due à l'argile sur lequel le sel se dépose. Le sel roux est surtout acheté par la province du Piémont. 5 000 tonnes de sel sont ainsi vendues en Italie<sup>2</sup>.

En 1808, la Compagnie du Salin du Bagnas s'associe avec celle du Salin de Frontignan pour assurer la fourniture du Piémont. Cette association concerne uniquement le transport du sel par la mer, à partir d'Agde ou de Sète. La Compagnie du Bagnas exporte aussi vers la Catalogne<sup>3</sup>.

En 1828, la Compagnie signe un traité avec les représentants des compagnies des salins des Peccais (Aigues-Mortes), de Villeneuve-lès-Maguelone et de Frontignan. Les accords portent principalement sur les lieux de vente du sel : le Bagnas ne vendra pas de sel vers Lunel, Aigues-Mortes, Lyon et au-delà ; en échange, il aura l'exclusivité des ventes sur le Piémont et pour la consommation courante sur Marseille. Les prix de vente du sel sont réglementés. Ce traité est signé pour trois ans<sup>4</sup>. En 1830, les différents propriétaires donnent à ferme à Pierre Vivarès et à la Compagnie Lichtenstein (compagnie bancaire de Montpellier)<sup>5</sup>.

Entre 1830 et 1835, la Compagnie exporte 100 000 t. de sel : 60 000 tonnes vers le Piémont, 40 000 tonnes sur d'autres pays. Durant cette période, les prix de production et de transport se rapprochent fortement du prix de vente : frais de voiture du salin

---

1 Boudet Gérard, *La renaissance des Salins du Midi de la France au XIX<sup>e</sup>me s.*, p. 25 (AMA, BG38)

2 Id, p. 77

3 Id, p. 96

4 Id, p. 70

5 Id, p. 163

à Agde, frais de transport en bateau, commissions diverses. Il reste 30 centimes aux saliniers pour 100 kg de sel récolté. Mais en 1842, l'arrêt des exportations vers le Piémont, oblige la Compagnie à recouvrir les digues de planche pour éviter que le sel ne se teinte et obtenir du sel blanc. Le 29 octobre 1860, le Bagnas est inondé par les débordements de l'Hérault. La ligne de chemin de fer nouvellement construite sur une digue empêche les eaux de se retirer. Les dégâts sont considérables. A la suite de cette catastrophe, des ouvrages seront aménagés pour permettre la libre circulation des eaux<sup>1</sup>.

En 1904, la Compagnie est toujours indépendante par rapport aux divers regroupements qui se sont faits. Elle est alors divisée en 480 parts, avec un conseil d'administration composé de 5 membres.<sup>2</sup> En 1923, par le jeu des transferts de parts, 319 parts appartiennent à la Société Méridionale Salinière, le reste à des particuliers<sup>3</sup>.

En 1963, la création de la Mission Interministérielle pour l'Aménagement Touristique du Littoral voit le jour. L'exploitation saline prend fin en 1969. Les bassins ont ensuite été utilisés pour l'aquaculture pendant six ans tandis que le Petit Bagnas demeure le support d'une activité viticole. Aujourd'hui, il reste douze hectares de vignes. La réserve naturelle du Bagnas est créée par le décret 83-1002 du 22 novembre 1983, modifié par le décret 84-672 du 17 juillet 1984. La réserve a été remise au Conservatoire du littoral lors de sa création en 1991. De 1991 à 2001, le conservatoire a acheté les terrains cités dans l'arrêté de création et son modificatif.

### **Les procédés Balard d'extraction du sulfate de soude de l'eau de mer<sup>4</sup>**

Le 23 octobre 1836, un traité est passé entre Antoine-Jérôme Balard, Emile Gabourleau, avocat de Montpellier, la Compagnie du

1 Id, p. 50

2 Archives Départementales de l'Hérault, 94 J 498

3 Archives Départementales de l'Hérault, 94 J 500

4 Boudet Gérard, La renaissance des Salins du Midi de la France au XIX<sup>e</sup>me s., p. 105 (AMA, BG38)

Bagnas et les salins de Villeroy pour « retirer de l'eau de mer des substances autre que le sel marin et notamment les sulfates de soude et de magnésie ». Le 18 novembre 1836, Balard dépose un brevet pour le procédé d'extraction du sulfate de soude de l'eau de mer. Le 29 décembre 1842, Il découvre le procédé de fabrication d'alun à partir des eaux de mer (alun ordinaire ou sulfate double d'aluminium et de potassium), mais ce n'est qu'en 1844 que la production d'alun est mise au point au salin du Bagnas.

Le site du Bagnas de par son sol argileux, permet aux eaux de mer de déposer le sulfate de magnésium pendant l'hiver. L'été concentre le dépôt par l'évaporation naturelle. Le sulfate double de potasse et de magnésie est alors obtenu par refroidissement. Il est suffisamment pur pour être employé directement à la production du carbonate de potasse.

Jules Usiglio<sup>1</sup>, de nationalité italienne, est choisi par Balard pour superviser les procédés de production et notamment pour la mise en route de l'alunerie en 1842. La fabrique fournit deux types d'alun : le sulfate double et le sulfate triple. Elle cesse de fonctionner vers 1850. M. Usiglio devient le premier directeur de l'usine des produits chimiques de Salindres appartenant à la Compagnie de produits chimiques d'Alais et de Camargue, le 1<sup>er</sup> octobre 1855. Puis en 1866, il remplace M. Lacroix comme directeur de fabrication de produits chimiques pour la Compagnie de Saint Gobain. En 1826, du côté du Cap d'Agde, les terres sont équitablement partagées entre culture viticole et terres vaines.

Sous les aspects peu engageants de terres vaines et de marécage, à l'écart de la ville, le Cap d'Agde est en fait un lieu très riche et très convoité tout au long des siècles. Il n'est pas étonnant que, vu de Paris, sa situation isolée au bord de la mer et ses possibilités d'adaptation, aient fait merveille. D'autant que les touristes d'avant la station y venaient déjà fort nombreux, et le tourisme naturaliste y trouvait l'espace sauvage qu'il recherchait.

---

1 Id, p. 139

## Sources et bibliographie

### Archives Départementales de l'Hérault

1 J 1065, documents isolés entrés par voie extraordinaire, procédure opposant Antoine de Ferrar de Pontmartin aux propriétaires du Canal des Deux Mers, 1735-1745

94 J, fonds de la Compagnie des Salins du Midi

### Archives Municipales d'Agde

AA2, cartulaire de la ville d'Agde

DD 71, Construction du Canal de Pontmartin, 1734-1789

FF 12-14, Procès de la Communauté au sujet du Bagnas

FF 12, 1622-1631

FF 13-14, 1769-1792

### Bibliothèque des Archives municipales d'Agde

Assèchement du Marais de Bagnas, recueil de documents conservés aux Archives Nationales (AMA, PH 184)

BOUDET Gérard, *La renaissance des salins du Midi de la France au XIX<sup>ème</sup> s.* Aigues Mortes, Compagnie des Salins du Midi, 1995 (AMA, BG 38)

GÉRARD Jacques, La famille Polastron et l'affaire du marais du Bagnas à Agde au XVIII<sup>ème</sup> s., extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, 2002 (AMA, PH 395)

SPNLR, FORNAIRON Philippe, « L'Étang du Bagnas, quel intérêt présente-t-il ? », sd. (AMA, PH 123)

# LA FRÉQUENTATION DES PLAGES D'AGDE IL Y A PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE

par

**André SOULIER,**  
ancien directeur régional du tourisme

C'est dans les années 1961-62 que les réflexions conjointes des organisations préoccupées par l'aménagement du territoire aboutissaient à des choix stratégiques en matière de développement économique régional. En Languedoc-Roussillon à l'initiative de Jules Milhau et de Philippe Lamour, deux pôles prioritaires étaient proposés à l'attention des décideurs : la diversification de l'agriculture par l'irrigation et le développement du tourisme littoral. La prise en compte par l'État du tourisme comme générateur de croissance économique devait aboutir à la création d'une « Mission » présidée par le conseiller d'État Pierre Racine, Mission destinée à coordonner sur la côte languedocienne des travaux de dimension régionale.

Comme il n'est pas question de revenir sur l'histoire de cette aventure<sup>1</sup>, je me contenterai d'évoquer quelques souvenirs personnels liés à l'une des nombreuses études ayant précédé l'opération.

---

1 Pierre RACINE *Mission impossible ? L'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon*, Éditions du *Midi Libre*, Montpellier, 1980.

## Genèse d'une étude

Alors que se profilait la mise en œuvre de la « Mission d'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon », les administrations susceptibles d'y collaborer n'étaient pas avares d'études. S'imposait notamment un travail relatif à la connaissance des flux touristiques du littoral pendant la période estivale.

Jusqu'ici appréhendé sous forme de monographies d'étudiants en fin de parcours, les études de ce type bien que brillantes, n'étaient pas homogènes et ne permettaient pas de définir des « bassins de clientèle».

Compte tenu du rôle que jouait alors l'Université de Montpellier très intégrée à la vie régionale, la réalisation d'une enquête lourde fut confiée à l'un de ses « enfants » : le Centre Régional de la Productivité et des Études Économiques (CRPEE), structure associative de recherche présidée par le grand économiste Jules Milhau et composée de décideurs et d'enseignants chercheurs, tels les géographes François Doumenge et Raymond Dugrand ,le sociologue Jean Servier, l'économiste Gérard Saumade<sup>1</sup> .

### *Les objectifs et la méthode*

Les objectifs avaient pour but d'identifier la clientèle des plages entre le 15 juillet et le 15 août 1962, de l'embouchure du Rhône à la frontière espagnole. La méthode consistait à faire remplir par des enquêteurs un questionnaire auprès des touristes sur la plage sous forme d'interview direct.

Pour aboutir à environ 10 000 interviews exploitables, le littoral fut divisé en six secteurs correspondant à peu près aux six futures unités touristiques dont celle d'Agde. Chacune d'entre elles se vit affecter comme enquêteurs cinq à six étudiants ou étudiantes sous la responsabilité d'un chef de groupe « doctorant » ou en cours de « diplôme d'études supérieures ». La formation des enquêteurs et le

---

1 À l'époque, le CRPEE était associé étroitement aux travaux relatifs à la planification.

test du questionnaire furent dirigés par le professeur Piatier au cours de la première quinzaine de juillet.

### *Les difficultés*

Quelques soucis se manifestèrent en cours d'enquête dont certains cocasses. Beaucoup tenaient à la difficulté d'opérer à même le sable sous une chaleur de plomb avec des vêtements adéquats. Les critères de sélection relatifs à l'unité statistique n'étant pas définis avec une précision suffisante, le choix de la personne à interviewer ne manqua pas de poser problème en raison de la stratification des plages (bord de l'eau, espace intermédiaire, fond de plage) ainsi que des personnes à enquêter : isolées, en couple, en groupe ou en famille etc. Il n'est pas faux de dire que pour certaines étudiantes l'exercice a pu relever du martyre et que le retour des questionnaires pouvait refléter tantôt la timidité, tantôt l'audace de l'enquêteur ou de l'enquêtrice.

### *Le dépouillement et la validation des résultats*

Les 10 000 questionnaires obtenus (dont presque un millier dans le secteur d'Agde) firent l'objet d'un dépouillement mécanographique par la direction régionale de l'INSEE puis d'un rapport secteur par secteur au commanditaire<sup>1</sup>. Dans la plupart des cas, ces documents furent intégrés à un travail universitaire (thèse ou diplôme d'études supérieures). Se posait toutefois le double problème de la pondération des résultats et de la synthèse générale.

Afin d'obtenir des précisions d'ordre quantitatif, il avait été prévu de faire appel à la photo aérienne pour mesurer l'occupation des plages par quadrillage. C'est ainsi qu'un bombardier lourd type « vautour » réalisa une magnifique couverture aérienne du littoral dans des conditions optimales de luminosité, c'est-à-dire vers 6h30 du matin à une heure où les plages étaient désertes. Revers de la médaille –mais hors sujet– les photos firent apparaître dans l'étang

---

1 En l'occurrence, le Ministère de la Construction et le Commissariat Général au Tourisme.

de Luno (emplacement actuel d'une partie de la station du Cap et de son port), une immense figure concentrique sous-jacente aux anciennes tables salantes toujours inexploitées<sup>1</sup>. Une deuxième tentative de photo aérienne confiée à l'aéro-club de l'Hérault n'eut pas non plus les résultats escomptés dans la mesure où les opérateurs se limitèrent au survol à basse altitude de la zone naturiste déjà en plein essor.

L'analyse critique finale des résultats globaux fut confiée au professeur Jean-Pierre Vignau expert en analyse statistique. L'éminent professeur se vit condamné à déterminer des ensembles cohérents à travers une batterie de tests X<sup>2</sup>, puis à justifier la technique inhabituelle de l'échantillonnage par l'utilisation d'une méthode dite « Haphazard » qui privilégie la grande quantité d'observations.

### **La singularité des flux touristiques du littoral agathois**

Chargé pour ma part du secteur d'Agde compris entre Marseillan à l'est et Vias à l'ouest, la tâche n'était pas facile. Du cap volcanique doté d'une plage de sable noir, à l'immense étendue de sable fin adossée à la jetée Richelieu, de Rochelongue à la plage du Grau proprement dite, de la Tamarissière avec son énorme blockhaus, aux étangs et aux zones naturistes, que de difficultés d'accès et de différences.

C'est ainsi par exemple que les deux points d'afflux naturiste (Malafosse et Oltra) ne purent être enquêtés conduisant ainsi à une probable sous-estimation de la clientèle étrangère.

Afin de fondre le tout dans une vision générale et synthétique, il fut donc décidé de ne pas tenir compte des disparités internes à chaque zone, et de globaliser les questionnaires recueillis dans le secteur d'Agde pour esquisser une première comparaison par rapport à l'ensemble du littoral languedocien.

---

1 Archives du ministère des armées : *Références F 32-EB 0292-167 13 Juillet 1962=Z 11000 30 000 '24' AGRP/ -srip = Cerbère 1 Grau du Roi.*

### *Le profil moyen du touriste agathois*

Comparé au profil moyen observé sur l'ensemble du littoral, il existe des nuances. Si la structure hommes / femmes, l'âge moyen et le caractère très familial des plages présentent beaucoup d'analogie d'un secteur à l'autre, il n'en est pas de même en ce qui concerne la fréquentation étrangère. Elle est de 5,5 % pour Agde et de 9% pour l'ensemble du littoral C'est le reflet d'une sous-estimation liée aux facteurs évoqués précédemment mais aussi (en ce qui concerne l'ensemble) du poids relatif de la fréquentation étrangère nettement plus élevée dans les Pyrénées-Orientales.

La fréquentation des plages d'Agde se singularise également par la présence proportionnellement plus élevée des populations environnantes. À l'époque, il était de bon ton pour un chef de ménage d'envoyer sa famille « à la mer » : c'est ce qu'évoque Maurice Chauvet dans son image du viticulteur venu rejoindre épisodiquement ses ouailles, les roues de la charrette colorées par le sulfate de cuivre<sup>1</sup>. C'est ainsi que sur les plages d'Agde, 32% des personnes interrogées ont Agde pour domicile ou son environnement immédiat : Béziers et la vallée de l'Hérault. Parmi les populations les mieux représentées, viennent ensuite les Parisiens (11%), les Lyonnais (6,5%) etc.

En ce qui concerne l'origine professionnelle des touristes présents sur la plage, le secteur d'Agde comprend 9% d'agriculteurs alors que la proportion n'est que de 4 % pour le reste du littoral. Il s'agit souvent « d'épouses ». Les personnes « sans profession » (17%) (généralement des femmes) sont également bien représentées Enfin, en Agde comme ailleurs sur la côte, environ la moitié des personnes interrogées proviennent du secteur industriel ou de la fonction publique, le quart de cette clientèle étant composée d'ouvriers, de petits salariés du public ou de cadres moyens .

Au total, la clientèle des plages, spécialement celles d'Agde, peut être globalement qualifiée de « clientèle populaire ».

---

1 CHAUVET Maurice, *Aux couleurs du Languedoc*, Causse Graille et Castelnaud, Montpellier, 1958.

### *L'organisation des vacances*

La « consommation » des vacances sur les plages d'Agde ne présente pas que des analogies avec les moyennes observées sur tout le littoral. On observe par exemple que 24% des personnes interrogées y viennent pour la première fois alors que la proportion littorale moyenne est de 30%. En Agde 83% des personnes enquêtées envisagent de revenir et seulement 73% sur tout le littoral. Enfin, comme le montre le tableau N° 1 ci-dessous, en Agde le logement en camping domine ainsi que l'utilisation d'un domicile personnel.

	Agde	Moyenne littorale
Camping	33	26
Parents	14	11
Domicile	28	22
Meublé et Chez l'habitant	10	<u>10</u>
Divers ou sans réponse	15	31

**Tableau n° 1 : Type d'hébergement (en %)**

D'autres résultats relatifs à la clientèle agathoise approchent davantage les moyennes générales: c'est le cas de l'hôtellerie dont le nombre réduit de lits ne permet pas d'exploitation statistique (Pyrénées-Orientales excepté) ; c'est le cas du temps moyen de séjour qui est de 21 jours pour les 2/3 des personnes interrogées. C'est également le cas pour la faible mobilité de la clientèle: 58% des personnes interviewées ont déclaré passer l'intégralité de leurs vacances sur place. On retrouve également des similitudes dans les motivations qui ont guidé ces touristes vers le littoral qu'il s'agisse d'Agde ou de l'ensemble des secteurs d'enquête : 36% des personnes interrogées ont motivé leur choix par la présence de parents ou d'amis, 25% par la proximité du domicile, 17% en raison du climat et 22% pour des raisons diverses.

### *Motifs d'insatisfactions et propositions*

Les principaux sujets d'insatisfaction justifient ou reflètent les priorités affichées peu après par la « Mission ». Ils portent massivement sur l'ardeur des moustiques, le manque d'ombre et les difficultés de circulation particulièrement aiguës autour d'Agde qui voit s'écouler une partie du trafic vers l'Espagne et ne dispose pas non plus, au plus près de la côte, d'axe de circulation latéral. « Fallait-il enquêter pour cela ? » diront plus tard les détracteurs de l'aménagement.

	Agde	Ensemble du littoral
Moustiques et manque d'ombre	40	<u>40</u>
Prix élevés	18	27
Difficultés de circulation	8	5
Divers	34	28

**Tableau n°2 : Principaux motifs d'insatisfaction (En % du nombre d'interviews)**

Les questions ouvertes qui avaient également pour but d'intéresser les populations locales à l'opération projetée ont été dépouillées dans le cadre de trois grandes rubriques. Comme le montre le tableau n° 3 ci-dessous, la très grande majorité des suggestions faites par les personnes interrogées concerne le besoin d'équipements collectifs : principalement l'eau, le tout-à-l'égout, les toilettes et salubrité des plages. On relève toutefois l'existence d'une fraction de personnes opposée à tout aménagement. C'est probablement le substrat de groupes qui manifesteront plus tard leur hostilité à l'opération telle qu'elle était affichée par une partie des élites locales et les services de l'Etat.

-Portant sur le manque d'équipements collectifs	70%
-Portant sur l'insuffisance de l'équipement commercial et de loisirs	14%
-Portant sur le maintien de la situation actuelle	6%

**Tableau n°3 : Propositions effectuées par les personnes interrogées  
dans le secteur d'Agde**

### Conclusion

De cette enquête vieille de plus d'un demi-siècle, ici résumée à l'excès, nous retiendrons que la clientèle touristique d'Agde présentait alors un caractère faiblement marchand. Cela n'exclut pas l'apparition d'un mouvement nouveau, perceptible notamment dans l'essor du naturisme et ce qu'on appelle désormais l'hôtellerie de plein air. Il s'agit toutefois de potentialités qui, pour se développer, nécessitaient l'adoption d'une grande politique d'équipement public hors de portée des finances locales.

# **LA DÉMOUSTICATION DU LITTORAL MÉDITERRANÉEN FRANÇAIS**

par

**Jean COUSSERANS,**

**Directeur honoraire de l'Entente Interdépartementale  
pour la Démoustication du littoral méditerranéen (EID Med)**

## **Historique et justification**

L'EID-Med a été créée il y a plus de cinquante ans, le 31 décembre 1958, à l'initiative des conseils généraux de trois départements : l'Hérault, le Gard et les Bouches-du-Rhône, dans le but de relancer une économie déclinante (viticulture, absence d'industrialisation...) en favorisant l'essor d'une industrie touristique embryonnaire, mais aussi pour protéger les populations autochtones d'une nuisance culicidienne devenue insupportable. En décembre 1963 et janvier 1964, l'État ayant décidé la grande opération de l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon, l'Aude et les Pyrénées-Orientales sont venus s'adjoindre aux départements promoteurs de la lutte contre les moustiques. Plus tard, en 2007, la Région Languedoc-Roussillon, participant pour une part au financement de la démoustication sans adhérer à l'organisme, et prenant le relais de la Mission d'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon, dont l'activité a cessé depuis 1982, est devenue membre à part entière de l'EID comme le prévoit la loi.

Depuis la nuit des temps, les moustiques constituaient un véritable fléau tant du fait de la nuisance qu'ils occasionnaient, que des maladies qu'ils pouvaient transmettre et en tout premier lieu le paludisme. Traditionnellement, on considère que son apparition remonte à l'invasion sarrasine « *ruinant l'antique prospérité romaine et apportant les germes de la mort* » selon Atger (thèse de médecine, 1931). Il s'agissait alors de « *fièvres miasmatiques* » ou de « *fièvres des marais* », dont l'agent pathogène a été découvert en 1880 par un médecin militaire français, Alphonse Laveran. Il s'agit d'un parasite l'hématozoaire ou plasmodium, transmis par la piqûre d'un moustique, l'*anophèle*. Le nom de paludisme a pour origine le nom latin « palus » qui signifie marais.

Ces « fièvres » touchaient de nombreuses agglomérations proches du littoral et des zones marécageuses qui le bordent (Narbonne, Agde, Maguelone, Aigues-Mortes, etc.), provoquant leur décadence du fait de la mortalité qu'elles occasionnaient. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle par exemple, les habitants de Vendres, village situé à proximité d'une grande zone marécageuse, ont fait appel au préfet pour les aider à lutter contre les « fièvres » décimant la population. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la maladie décline progressivement du fait de l'amélioration des conditions de vie des habitants et des travaux d'assainissement entrepris alors. Au cours de ce même XX<sup>ème</sup> siècle, on assiste à l'émergence de maladies virales telles que la fièvre à West-Nile, à l'origine de « gripes d'été » chez l'homme et d'encéphalomyélites graves chez le cheval, bien connues sous le vocable de « lourdirge » par les éleveurs de chevaux camarguais.

Aujourd'hui, du fait de la mondialisation des échanges (tourisme, commerce...), un moustique originaire d'Asie du Sud Est (*Aedes albopictus*) a fait son apparition sur notre littoral. Il est susceptible de transmettre des maladies virales telles que la Dengue ou le Chikungunya, même si le risque reste très limité en zone tempérée.

Si l'initiative du contrôle du moustique est bien régionale, il faut cependant préciser le rôle de l'État. En effet, le 18 juin 1963 était créée la Mission interministérielle pour l'aménagement

du littoral Languedoc-Roussillon. Son président, le Conseiller d'État Pierre Racine a considéré, dès le départ, que l'opération dont il avait la charge ne pouvait réussir que si l'on pouvait contrôler efficacement les denses populations de moustiques qui investissaient le littoral une grande partie de l'année. En accord avec le Président de l'EID-Med d'alors, le président Jean Bène, sénateur et président du Conseil général de l'Hérault, la Mission Racine contribua, à travers son budget, à la structuration d'un organisme doté de moyens indispensables à l'accomplissement de sa Mission : contrôler les moustiques en respectant les autres constituants de l'écosystème. L'EID-Med, de par les objectifs qui lui ont été fixés, a été un précurseur en matière de « *développement durable* » (années 1960).

Aujourd'hui, le financement de la démoustication est assumé par les seules collectivités territoriales (communes, départements, Région).

### La zone d'action de l'EID Med

Elle a été fixée, dans chaque département, par arrêtés préfectoraux, pris en application de la loi du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques et son décret d'application du 1<sup>er</sup> décembre 1965, après concertation entre les services préfectoraux, la Mission interministérielle pour l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon et l'EID-Med. Elle couvre l'ensemble de la zone littorale de Marseille à l'Espagne (250 Km) sur une profondeur d'une vingtaine de kilomètres et quelques incursions à l'intérieur des terres (soit 217 communes dans les 5 départements). Elle est régulièrement modifiée, par arrêtés préfectoraux, à la demande de communes qui souhaitent l'intervention de l'EID-Med.

Il faut noter que depuis 2006, l'EID-Med a reçu Mission, du ministère de la Santé, pour la prise en charge du contrôle d'*Aedes albopictus*, cité plus avant. Il est récemment apparu dans les Alpes-Maritimes (2004) et a tendance à coloniser d'autres départements (Var, Bouches-du-Rhône, Alpes de Haute Provence). Une

convention a été passée entre l'EID et le département des Alpes-Maritimes pour assurer le suivi de ce moustique et son contrôle. Le même processus est en cours pour les autres départements concernés.

### **L'organisation de l'EID Med**

La direction générale, installée à Montpellier, regroupe la direction administrative et les directions techniques et scientifiques : services opérationnels, laboratoire (entomologie, insecticide), génie civil de l'environnement, cartographie/SIG et parc de véhicules et matériels.

L'activité de suivi et de lutte est du domaine d'agences opérationnelles réparties sur l'ensemble de la zone d'action et regroupant chacune une dizaine d'agents sous la direction d'un chef d'agence. Elles sont au nombre de 7 couvrant la zone d'intervention originelle de l'EID-Med. De nouvelles agences ont été créées ou vont l'être, par convention entre l'EID-Med et les départements situés hors de la zone d'action historique et concernés par le suivi et le contrôle d'*Aedes albopictus*, Mission définie par l'Etat.

L'EID-Med est gérée par un Conseil d'administration, composé d'élus de chaque collectivité membre, qui fixe les objectifs des programmes d'activités.

Les activités de l'EID sont suivies par un Conseil scientifique et technique composé d'universitaires, de médecins, de biologistes et de spécialistes de l'environnement. Il propose diverses résolutions résultant des travaux se déroulant en son sein, destinées à la direction générale de l'EID-Med en premier lieu, aux décideurs locaux et, éventuellement, aux instances nationales et européennes.

### **Le personnel de l'EID Med**

Les Missions dévolues à l'organisme sont effectuées par 160 agents dont 80% travaillent sur le terrain. Leur qualification est liée à leur fonction : direction générale, services administratifs,

activité de recherche, activité opérationnelle, entretien du matériel et des bâtiments.

Une formation continue est dispensée à l'ensemble du personnel, à l'EID-Med mais aussi dans les autres structures avec lesquelles elle travaille en collaboration, selon un programme défini collégialement.

### Les Missions de l'EID Med

La Mission de départ est le contrôle des moustiques qui implique une connaissance approfondie des espèces en cause mais aussi de leur habitat.

Dès l'origine a été bannie la notion d'éradication du fait de la difficulté à l'obtenir, mais surtout des risques encourus par le milieu et ses constituants biotiques. L'objectif à atteindre est d'aboutir à un « *équilibre raisonnable entre l'homme et le moustique* ». Le Président Racine précisait « *contrôler le moustique sans porter atteinte à l'écosystème dans lequel il se développe* ». C'est ainsi qu'a été privilégiée la lutte contre les larves afin de limiter l'impact des procédés de contrôle. Cela nécessite, outre l'étude des comportements de l'insecte (comportement trophique, potentiel de dispersion, rythme d'activité, etc), la conception d'une cartographie des gîtes larvaires potentiels utilisant la végétation comme l'intégrateur de l'ensemble des conditions de milieu, permettant de localiser les biotopes favorables au développement culicidien. Elle a couvert 15 000 hectares de zones humides, sites où se développent les moustiques du fait de la présence d'eau. Elle a été réalisée à l'échelle du 1/5 000°.

La parfaite connaissance de ces milieux, acquise par l'EID-Med, a conduit les autorités administratives et politiques à la solliciter pour d'autres types de Missions relatives au contrôle d'autres nuisances d'origines biologiques (chironomes, simulies, ragondins) et à la gestion du patrimoine naturel (protection du littoral, suivis écologiques de milieux naturels choisis pour leur intérêt au plan faunistique et floristique).

## Le moustique et sa biologie

Une quarantaine d'espèces de moustiques est présente sur notre littoral. Une dizaine peuvent piquer l'homme. Trois seulement sont à l'origine d'une réelle nuisance et font l'objet d'un suivi permanent de l'EID Med. Il s'agit de deux *Aedes* : *Aedes caspius* et *Aedes detritus* dans le milieu naturel (zone lagunaire) et d'un *Culex* : *Culex pipiens* dans les agglomérations, auquel vient s'ajouter, aujourd'hui, dans certains secteurs situés dans la zone historique contrôlée par l'EID, le moustique émergeant *Aedes albopictus* originaire du Sud-est asiatique.

Les moustiques mâles sont inoffensifs, seules les femelles piquent car elles ont besoin de sang pour amener leurs œufs à maturité.

Quatre à cinq jours après un repas sanguin, la femelle pond ses œufs à la surface de l'eau (*Culex*, *Anopheles*) ou sur un sol humide susceptible d'être submergé par la pluie, les coups de mer, les débordements de cours d'eau ou les mises en eau artificielles (agriculture, chasse) : *Aedes*.

Les œufs donnent naissance à des larves qui, après un laps de temps variable (de quelques jours à plusieurs semaines ou mois) selon les espèces ou les conditions météorologiques, se transforment en nymphe après quatre mues. La durée du stade nymphal est très courte (2 à 3 jours).

Après avoir subi de profondes modifications anatomiques, la nymphe s'immobilise à la surface de l'eau. Une déchirure ouvre sa face dorsale par laquelle l'adulte se dégage pour prendre son vol.

## La lutte

Monsieur le Professeur Jean-Antoine Rioux, premier responsable scientifique et technique de l'EID, a choisi de s'attaquer aux larves plutôt qu'aux adultes pour des raisons évidentes de protection des milieux. Plusieurs procédés ont été étudiés et utilisés dans une optique de lutte raisonnée : lutte physique, lutte biologique, éducation sanitaire, lutte chimique. L'emploi de chacun de ces

## Liste insecticides EID

Famille chimique	Substance active	Période d'utilisation	Concentration	Dose (s.a.)/ha	Usages	Zone de traitement	Espèces cibles
Organochlorés	DDT	1963-1967	200 g/l (EC)	6 g/ha	Antilarvaire	Rural, urbain	<i>Aedes</i> spp., <i>Culex pipiens</i>
	lindane (HCH)	1963-1967	35 g/kg (GR)	?	Antiadulte	Urbain	<i>Aedes</i> spp., <i>Culex pipiens</i>
Organophosphorés	chlorpyrifos-éthyl	1970-1990	15 g/kg (GR)	10 g/fosse sceptique	Antilarvaire	Urbain	<i>Culex pipiens</i>
	fénitrothion	1967-2003	500 gA (EC)	500 g/ha	Antilarvaire	Rural, urbain	<i>Aedes</i> spp., <i>Culex pipiens</i>
	fénitrothion	1967-2008	500 g/l (EC)	150 g/ha	Antiadulte	Rural	<i>Aedes</i> spp.
	téméphos	1967-2007	500 g/l (EC)	125 g/ha	Antilarvaire	Rural, urbain	<i>Aedes</i> spp., <i>Culex pipiens</i>
Pyréthrinoïdes	deltaméthine + esbiothrine	1980-2008	15 + 5 g/l (UL)	1-2 g/ha	Antiadulte	Urbain	<i>Aedes</i> spp., <i>Culex pipiens</i>
	deltaméthrine	2008-	209/l (EW)	1-2 g/ha	Antiadulte	Urbain	<i>Aedes</i> spp., <i>Culex pipiens</i>
Bioinsecticides	<i>Bacillus sphaericus</i>	1987-1999	125 g/l (SC)	3 l produit/ha	Antilarvaire	Urbain	<i>Culex pipiens</i>
	<i>Bacillus thuringiensis</i> H14	1999-	1200 UTI/mg (SC)	2,51 produit/ha	Antilarvaire	Rural, urbain	<i>Aedes</i> spp., <i>Culex pipiens</i>

Régulateurs de développement d'insectes	diflubenzuron	Expérimental	150 g/ha	25 g/ha	Antilarvaire	Rural, urbain	<i>Aedes</i> spp., <i>Culex pipiens</i>
	S-méthoprène	Expérimental	50 g/l (CS), 4,25 g/kg (GR)	15 g/ha	Antilarvaire	Rural, urbain	<i>Aedes</i> spp., <i>Culex pipiens</i>
Naturalytes	spinosad	Expérimental	200 g/l (SC)	50 g/ha	Antilarvaire	Rural, urbain	<i>Aedes</i> spp., <i>Culex pipiens</i>

procédés peut être variable dans le temps et est dépendant des conditions de milieu essentiellement, la lutte chimique demeurant le moyen principal.

Sur les 50 000 hectares de zones humides de la Région, le contrôle ne concerne que 15 000 hectares de biotopes marécageux susceptibles d'héberger des larves et plusieurs milliers de gîtes urbains, pour la plupart conséquence de l'activité anthropique. A titre indicatif, la lutte contre les adultes nécessiterait des interventions répétitives sur plus de 300 000 hectares correspondant à leur aire de dispersion.

La prospection des gîtes et la détermination des moustiques à contrôler constituent le préalable à toute intervention.

Un seul insecticide larvicide est actuellement autorisé (Directive biocide européenne 98/8/CE – Réglementation nationale). Il s'agit d'un produit biologique, la toxine d'une bactérie *Bacillus thuringiensis* variété *israeliensis*.

Elle agit spécifiquement sur les diptères et donc le moustique et est inoffensive pour les mammifères, les oiseaux et les poissons. Cette paupérisation des moyens insecticides complique beaucoup la tâche des opérateurs et est, par ailleurs, très onéreuse. Le mode d'action de la toxine, qui n'agit que par ingestion, génère des échecs du fait, en particulier, de la couverture végétale des gîtes, de la hauteur de la lame d'eau, mais aussi des conditions météorologiques (température, vents).

Cette décision est contraire à la notion de lutte raisonnée ou intégrée permettant d'employer plusieurs types de produits insecticides en fonction du problème à résoudre.

Seuls les moustiques piquant l'homme sont concernés par la lutte. La cartographie écologique permet de choisir la cible, chaque espèce de moustiques ayant une écologie spécifique au stade larvaire. C'est une stratégie de développement durable, comme déjà indiqué, que l'EID-Med a mise en pratique dès les années 1960, bien avant que l'on évoque ce binôme, il y a à peine quelques années.

En milieu rural, le mode de traitement (terrestre ou aérien) est décidé en fonction de l'étendue des gîtes et de leur accessibilité.

Pour affiner la précision de ses interventions, l'EID Med a travaillé à la conception de véhicules et de matériels d'épandage spécialement adaptés au terrain d'intervention. Le respect des écosystèmes demeure un souci constant de l'ensemble du personnel mais aussi du Conseil d'administration et bien entendu du Conseil scientifique et technique.

En zone urbaine, la plupart des gîtes sont la conséquence de l'activité de l'homme et, plus spécifiquement, de sa négligence. Un effort permanent d'information est mis en œuvre auprès des particuliers, des institutionnels, des responsables politiques et administratifs et de divers milieux scolaires et associatifs dans le but d'éviter la création de biotopes favorables au développement des moustiques ou en incitant à la suppression de ceux qui existent sans utilité apparente.

Le slogan de l'EID illustre bien cette politique « *Soyez secs avec les moustiques, évacuez les eaux stagnantes* ». A noter qu'aujourd'hui aucun insecticide n'est homologué pour lutter contre les adultes dans le milieu naturel.

### **L'EID-Med organisme conseil et collaborations**

L'EID-Med intervient à la demande d'organismes nationaux ou de gouvernements, de collectivités et d'établissements publics étrangers, pour évaluer les moyens à mettre en œuvre lorsqu'une action de démoustication s'impose.

Elle collabore avec plusieurs organismes français et étrangers au plan scientifique et opérationnel.

• Organismes de lutte contre les moustiques dont l'EID Med est membre fondateur :

- Français : Agence nationale pour la démoustication et la gestion des espaces naturels (ADEGE), fondée en 1996 à Montpellier. Elle regroupe tous les organismes français de lutte contre les moustiques.
- International : Association européenne des maîtres d'ouvrage et opérateurs publics pour la démoustication

et la gestion des espaces naturels démoustiqués (EDEN), créée en 1999 à Barcelone. Elle regroupe des collectivités territoriales et des établissements de France, d'Espagne, de Grèce et d'Allemagne.

- Organismes scientifiques dont l'EID Med est membre fondateur :
  - Society of vectors ecologists (SOVE), dont la branche européenne a été créée à Montpellier en 1986.
  - European mosquito control association (EMCA), créée à Lauterbourg (Alsace) en 1999 et regroupant de nombreux pays européens.
- Organismes de recherche français avec lesquels l'EID Med collabore :
  - Institut Pasteur
  - Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
  - Institut de Médecine Tropicale du Service Santé des Armées (IMTSSA)
- Organisme international avec lequel l'EID Med collabore :
  - Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

### **Conclusion**

La démoustication, telle qu'elle a été conçue à l'EID-Med ( années 1960 ) , est un exemple de lutte intégrée ou raisonnée dans une optique de développement durable, concept qui n'a vu le jour que bien plus tard .

Pour respecter cet objectif trois enjeux majeurs se sont imposés à l'EID-Med :

- Efficacité.
- Maîtrise de l'impact.
- Coût.

Les réglementations nationales et européennes, même si on peut penser qu'elles sont nécessaires, ne facilitent pas la tâche des opérateurs compétents et bien conscients de leur responsabilité en matière de respect du milieu naturel et de ses écosystèmes.

# 1962-1971. LES ÉLUS AGATHOIS ENTRE ADHÉSION ET OPPOSITIONS

par

Christine DELPOUS-DARNIGE

GRHISTA

En célébrant en 2010 les 40 ans de la station balnéaire du Cap d'Agde, Gilles D'Ettoire, député-maire de la commune agathoise dont elle faisait partie, la présentait avec fierté comme « l'une des plus importantes d'Europe. »<sup>1</sup>

Pourtant c'était bien dans les bureaux parisiens que le projet était né et que la décision avait été prise à l'âge d'or de la centralisation. Mais il avait fallu ensuite mettre en route et faire aboutir ce chantier cyclopéen très loin de la capitale. Pierre Racine, président de la Mission interministérielle, lui-même, était dès le départ convaincu que si « *cette grande opération a été décidée par le pouvoir central seul, elle ne réussira qu'avec l'accord des élus* ». Après avoir survolé le littoral en hélicoptère, la tâche lui était apparue en effet « *immense* » au regard du « *spectacle d'une plage qui se clochardise peu à peu* » et du « *sentiment d'accablement* » qu'il en avait éprouvé<sup>2</sup>.

---

1 AMA, *Journal de la ville d'Agde*, « Spécial 40 ans, Le Cap d'Agde, une aventure agathoise. », juin 2010.

2 Pierre Racine, *Mission impossible ? L'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon*, Midi Libre, 1980, p 110 et p.27

Ainsi, sans avoir jamais rien demandé, deux équipes municipales d'une petite ville d'environ 8700 habitants se retrouvèrent politiquement, administrativement et surtout géographiquement au cœur du démarrage d'un chantier appelé à devenir au moins celui de la première station touristique de France. Celle de Louis Vallière (1953-1965) précéda celle de Pierrick Lapeyre (1965-1971).

### Un contexte local favorable aux objectifs de la Mission.

Si, d'après P. Racine toujours, il n'y avait eu « aucune préoccupation d'urbanisme moderne qui règle le développement des communes littorales », les sources locales permettent de nuancer ce propos. En effet les élus agathois comme d'autres élus voisins comme André Filliol à Marseillan ou Emile Turco à Valras, n'avaient pas attendu le gouvernement pour s'intéresser depuis longtemps et quel que soit leur couleur politique, au tourisme balnéaire qui pouvait enrichir leur commune. En effet, dès 1923, Jean Félix, le maire socialiste d'Agde présentait dans les ministères un projet futuriste de station balnéaire au Cap d'Agde incluant même un casino à Brescou. Louis Reboul, maire à partir de 1946, avait lui embauché un architecte reconnu, Jean Mourre, pour élaborer un plan d'urbanisme concernant le Grau d'Agde et la Tamarissière afin d'assurer « la reconstruction moderne de (la) station balnéaire » après les dégâts de la guerre. Il demandait aussi cette année-là le classement de la commune en tant que « commune et station touristique » et, pour cela, il avait fait dresser un inventaire des richesses : le Cap d'Agde et le Môle Richelieu en faisaient déjà partie, classés au titre des curiosités naturelles<sup>1</sup>. Les choses s'accéléchèrent après-guerre quand les municipalités durent se préoccuper des conséquences de l'explosion démographique estivale (dès les lendemains du conflit, la commune triplait sa population en été), Ainsi celle de Louis Vallière fit face au développement rapide du camping sauvage sur les plages : « Ce fut alors l'éclosion puis l'étalement enfin le débordement et l'invasion des terrains domaniaux et communaux, le sol privé n'étant pas épargné »<sup>2</sup> d'où des problèmes d'hygiène conséquents.

1 AMA, 1 D 41, registre des délibérations du Conseil municipal, 16/11/1946

2 AMA, périodiques non classés, bulletin municipal, 1963, éditorial du maire

En 1960, la mairie décida alors d'interdire le camping sauvage et de créer un camping municipal sur les 57 hectares du domaine de la Clape, au Cap d'Agde, que la ville avait achetés en 1953. Il complétait ainsi dès 1961 celui de la Tamarissière créé en 1955 et démarrait de fait l'aménagement touristique public du Cap d'Agde aux côtés de celui du Grau. La location à la mairie de Roanne, à la Clape, d'un bâtiment et de terrains au lieu dit « la Bergerie » pour des colonies de vacances estivales affirmait le caractère estival et populaire de ce tourisme déjà « capagathois »<sup>1</sup>.

Les élus locaux aménageaient donc leur littoral depuis longtemps. Et s'ils, concentraient leurs efforts à l'embouchure de l'Hérault, où le tourisme balnéaire avait fait son apparition au XIXe siècle, ils avaient lancé aussi l'aménagement du Cap avec des moyens bien évidemment limités à ceux d'une petite ville.

Mais paradoxalement, au début des années 1960, si l'État voulait aménager le littoral pour retenir les touristes choisissant l'Espagne, les élus locaux, eux, devaient y consacrer encore plus de moyens car ils étaient débordés par le succès estival des plages de la commune. Tous étaient donc persuadés de l'opportunité que le tourisme représentait pour le territoire. On comprend donc que les maires soient objectivement intéressés par les projets nationaux. D'ailleurs le maire Louis Vallière appartenait au Conseil général et avait répondu favorablement avec celui-ci au projet présenté en 1962.

### **Les informations : que savait-on à Agde du projet gouvernemental ?**

Les premières rumeurs sur l'aménagement à grande échelle du littoral ne naquirent qu'à partir de 1962. Et si les élus des cantons d'Agde et Florensac, réunis en février puis en juillet, déplorèrent « *le manque de plan et de précisions de l'aménagement touristique prévu* », ils en soulignèrent en revanche « *l'ampleur annoncée* »<sup>2</sup>.

---

1 AMA, registre des délibérations du Conseil municipal, 1 D 42, 1960

2 AMA, hebdomadaire local, *L'Agathois*, 10/ 02/ 1962 et 13/ 07/1962.

Les choses auraient pu se préciser le 2 novembre 1962 et « le secret » du gouvernement sur l'utilisation future des terrains préemptés être éventé. En effet, ce jour-là, une délibération du conseil municipal confia « *des terrains communaux insalubres et sans valeur* » à la Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc qui venait d'acheter dans le secteur du Lano (au Cap donc) « *d'importants terrains susceptibles d'être aménagés sur le plan touristique* ». La révélation du « secret » passa pourtant inaperçue.

C'est en 1963 que les choses devinrent officielles mais d'abord confidentielles. Par lettre, le 12 avril, c'est-à-dire avant la création officielle de la Mission interministérielle, le préfet de l'Hérault consulta le conseil municipal. Il lui demanda son avis sur la création d'une ZAD<sup>2</sup>, à des fins touristiques. Ces zones d'aménagement différé avaient été créées nationalement en 1962 par décret. À l'intérieur du périmètre défini, l'État exerçait un droit systématique de préemption sur les parcelles en vente, au prix qu'il fixait lui-même par le biais de l'administration des Domaines.

En mai 1963, dans le *Midi Libre*, les Agathois, élus ou pas, comme tous les Languedociens d'ailleurs furent informés de la teneur et de l'ampleur du projet régional à l'occasion de l'escala à Béziers du nouveau ministre de la Construction. Pierre Racine relata ainsi, en le regrettant, cet épisode: « *Jacques Mazziol, nouveau ministre de la Construction est venu à Béziers soutenir le candidat de la majorité à une élection législative partielle et il annonce malencontreusement et à grand fracas, l'aménagement de la Nouvelle Floride. Le nom seul blesse les Languedociens* ». <sup>3</sup>

Les blessa peut-être mais surtout les fit réagir. Les premiers à se manifester sur Agde furent les très nombreux propriétaires (environ 500 voire 800 ?) des terrains concernés par la ZAD. Ils organisèrent immédiatement la résistance en créant l'ASLA (Association pour la Sauvegarde du Littoral Agathois).

1 AMA, registre des délibérations du Conseil municipal, 1 D 42, 2/11/1962

1 *Ibidem*

2 P. Racine, *op. cit.*, p 41

## La décision de 1963 : les Agathois ont-ils eu le choix ?

C'est dans l'urgence et dans un contexte extrêmement tendu, pris entre les demandes pressantes du préfet et celles opposées des propriétaires, que le conseil municipal s'ouvrit le 15 juin 1963<sup>1</sup>. Le débat fut très long et, fait rare, le compte-rendu en est précis. Le maire prit la parole. *Il faut, dit-il, répondre au préfet avant le 17 juin sur la demande de ZAD qui concerne les deux cinquièmes de la superficie de la commune. Quel était l'enjeu ? « À défaut de décision favorable, le projet sera abandonné par le ministère de la construction, soit, plus vraisemblablement, adopté par le Conseil d'Etat. Dans cette dernière alternative, l'État réaliserait seul sans la participation de la commune l'aménagement du littoral. »*

Un conseiller, Roger Marson, s'il vit bien l'intérêt que pouvait avoir le projet pour la ville, n'en dénonça pas moins le chantage exercé par le pouvoir et *« les différentes pressions qui se sont exercées sur des membres du Conseil municipal émanant de l'administration afin de provoquer une décision favorable »*. Les autres élus étaient plutôt favorables à la ZAD. Pierre Lattes, premier adjoint, se félicita que *« la présente discussion ait été reportée après les élections »* et il ajouta : *« Depuis son arrivée à la mairie en 1953, la municipalité a découvert la vocation touristique de la commune. Le projet de ZAD ne peut que l'intéresser dans la mesure où il constitue une suite, sert l'intérêt communal et tient compte des droits légitimes des propriétaires »*. Le conseil donna donc un avis favorable à l'unanimité, émit cependant des réserves et demanda des garanties relatives aux droits des propriétaires, la qualité de l'aménagement et la participation de la commune à l'élaboration du projet. L'ASLA venait de perdre une bataille et dans le journal *l'Agathois* elle fit de ce 15 juin 1963 une *« journée tristement historique pour la commune »*.

---

1 AMA, registre des délibérations du Conseil municipal, 1D 45, 15 juin 1963 et toute l'année 1963

Pierre Racine raconte de son côté comment il dut vaincre la « *méfiance à l'égard de Paris* » et convaincre les élus alors que politiquement la région était « *presque viscéralement hostile à la Ve République* »<sup>1</sup>. De fait le 20 octobre, le président de la Mission s'était rendu à la mairie d'Agde avec quelques collaborateurs. Visiblement sa démarche ne fut pas été vaine puisque, le lendemain de cette rencontre, lors d'un conseil municipal secret, ce qui en dit long sur les tensions régnant dans la commune, les élus donnèrent cette fois un avis favorable à la ZAD sans aucune réserve estimant que « *des assurances ont été données* » et considérèrent que « *l'intérêt communal est enfin certain* ». Seuls deux conseillers municipaux, Lambert Maurel et Roger Marson, ne furent pas convaincus, en particulier par « *les promesses orales* », refusant de « *céder au chantage* ». L'un vota contre, l'autre s'abstint et ils joignirent, par écrit, fait assez rare voire unique, les raisons détaillées de leur vote critique.

Le 7 décembre 1963, la ZAD fut officiellement créée par décret, accompagnée de la présentation à la Mission du premier plan-masse conçu par Jean Le Couteur qui fut ensuite exposé en mairie. Cela ne s'est donc pas passé sans tension mais la Mission put compter sur le soutien des élus locaux qui avaient choisi de faire confiance au gouvernement pour créer la nouvelle station touristique.

### **Quelle place pour ces élus locaux dans un projet national ?**

Ces derniers aspirèrent à faire entendre la voix agathoise à l'heure où le Cap d'Agde était considéré selon les mots mêmes de Pierre Racine comme « *le prolongement balnéaire de Béziers* » et où les plages agathoises étaient désignées « *plages du Grand Béziers* ». Pour la Mission, Agde était « un village », le maire de Béziers présidait la SEBLI. Pierre Leroy-Baulieu constata lorsqu'il devint maire d'Agde en 1971 que « *le maire de Béziers avait purement et simplement trusté et fait sienne cette réalisation* ». Pourtant même dépossédés au profit de la Mission du pouvoir de délivrer les permis de construire des futures constructions et relégués à un rôle consultatif, les élus agathois tentèrent d'intervenir.

---

1 Pierre Racine, *op. cit.* p 130

Après une année 1963 riche en discussions, il ne se passait plus rien à la mairie d'Agde concernant le projet. Cela était assez logique puisque la Mission se concentrait sur le début des travaux de la Grande Motte. De la réussite de cette station pilote, dépendrait la réussite de toutes les autres et donc du projet tout entier. Suivraient Gruissan, le Barcarès, Leucate. Les débuts des travaux au Cap d'Agde n'étaient initialement prévus qu'en 1970. La Mission confia aux départements l'exécution des travaux. Le conseil général de l'Hérault délégua la tâche à la SEBLI, Société d'Équipement du Biterrois et de son Littoral, une société d'économie mixte créée en 1963. Elle le fit d'abord de façon officieuse puis tout à fait officiellement à partir de 1968. La SEBLI eut aussi le soin de continuer l'achat des terrains manquants.

En 1965, année des élections municipales, une nouvelle liste fut adoubée par le maire sortant qui après 2 mandats ne se représentait pas. S'affichant « apolitique », elle était composée de notables locaux menés par Pierrick Lapeyre. Elle fut élue un peu par surprise car elle n'avait le soutien d'aucun parti politique. Jean Bacci, deuxième adjoint, parle aujourd'hui de « *groupe d'amis du syndicat d'initiative qui décident de former une liste pour le développement du tourisme dans la cité* »<sup>1</sup>. Beaucoup étaient jeunes et surtout éloignés de la propriété viticole. Ils exerçaient des fonctions de cadres du secteur tertiaire. Ces nouveaux élus voyaient eux aussi d'un oeil favorable le futur aménagement du littoral, d'autant qu'ils étaient sensibles aux propositions urbanistiques et architecturales de Jean Le Couteur. Durant six années, ils firent démarrer « l'aventure agathoise ». Et si leur place au sein du projet fut au départ assez réduite, ils contribuèrent à l'agrandir.

Officiellement, ils étaient présents aux réunions que la Mission organisait aux sessions d'automne et de printemps du Conseil général chaque fois que leur commune était concernée. À la SEBLI, deux d'entre eux représentaient la commune : le maire Pierrick Lapeyre et Jean Bacci, deuxième adjoint, qui remplaça à

---

1 Témoignage oral de Jean Bacci recueilli le 14 mai 2011.

partir de 1966 à titre officieux, le président du Conseil général Jean Bène, avant de devenir officiellement administrateur lui-même le 24 avril 1970<sup>1</sup>. Mais la SEBLI n'avait qu'un rôle d'exécutant et ne décidait qu'à la marge : on reste perplexe en effet devant le sentiment de triomphe de son président Pierre Brousse qui serait parvenu à faire imposer les tuiles languedociennes à la place des toits en terrasses qu'il jugeait trop « arabes » ! C'est enfin aussi et surtout lors de visites informelles des membres de la Mission sur le terrain que les élus locaux furent en contact direct avec les décideurs. Cette proximité géographique, propice aux interactions personnelles, représenta, semble-t-il, un élément décisif dans l'empreinte qu'ils laissèrent sur le projet.

### Des élus qui font démarrer les travaux de la nouvelle station

Les travaux au Cap ne commençant pas, la municipalité s'impatientait. Dans une lettre du 25 février 1966, P. Lapeyre se plaignit au président de la Mission de ne recevoir aucune information. En mars, le conseil municipal, constatant que la station n'arrivait qu'en cinquième position dans les projets, demanda au préfet « soit leur démarrage, soit la possibilité pour la mairie d'aménager elle-même les terrains »<sup>2</sup>. En attendant, les édiles décidèrent d'agir en initiant les travaux dans un secteur où les municipalités agathoises avaient toujours pris l'initiative. En 1966, quelques élus rencontrèrent ainsi Jean Le Couteur qui attendait lui aussi impatiemment le début des travaux. La discussion se déroula au café Jordan du Cap<sup>3</sup>. Elle porta sur le camping municipal de la Clape que le DUP (Décret d'utilité publique) vouait à la disparition, au grand dam des élus. Jean Le Couteur dessina alors la première ébauche d'un camping modernisé. Son cabinet élaborait ensuite des plans en dehors de toute voie hiérarchique pour transformer le camping existant, classé en quatrième catégorie, en camping pilote de première catégorie (380 emplacements de 100 m<sup>2</sup> chacun, avec équipement de haut niveau), prévu pour s'insérer dans l'Unité Touristique.

1 Procès-verbaux des réunions de la SEBLI, archives privées Jean Bacci.

2 ADH, côte 1103W258.

3 Témoignage de Jean Bacci, *opus cité*.

C'est l'architecte qui présenta finalement l'avant-projet à la Mission. Jean Bacci et Louis Di Millia furent rabroués par le sous-préfet mis devant le fait accompli mais qui devint d'après J. Bacci, un fervent soutien de la municipalité. S'en suivirent de longues et difficiles tractations entre la Mission et la commune soutenue par Jean Le Couteur pour que cette dernière puisse garder à la fois la propriété de 13 des 57 ha qu'elle possédait à la Clape et la gestion du nouveau camping. Les travaux de réaménagement démarrèrent finalement en 1967 financés par la SEBLI, la Mission et le Commissariat au tourisme. Le nouveau camping municipal de la Clape fut inauguré l'année suivante<sup>1</sup>. Il représentait la première réalisation de la nouvelle station dont les travaux se poursuivirent par l'équipement des terrains. Pierre Racine put écrire qu'« *au Cap d'Agde, les travaux ont commencé deux ans plus tôt que prévu* ».

Les élus agathois étaient donc parvenus à force de ténacité et avec l'aide de l'architecte et du sous-préfet, non seulement à faire démarrer les travaux deux ans avant la date prévue mais aussi à le faire à partir de leur propre projet relevant d'une certaine conception du tourisme. Et ils avaient surtout obtenu que ce camping moderne, financé par la Mission et la SEBLI, fut réellement source de richesse pour la commune. Cette préoccupation permanente se retrouva en 1970 quand il s'agit d'obtenir que la gestion du port Saint-Martin revint majoritairement à la ville, malgré les oppositions de la SEBLI.

### **Des élus qui mènent un second chantier : la modernisation des équipements de la commune**

Devançant la création de la station, P. Lapeyre avait redemandé et obtenu le 22 juin 1969 le classement de la commune en station balnéaire pour une fréquentation estivale déjà estimée à 220.000 personnes. La ville reçut ainsi des moyens supplémentaires.

Prenant au mot Pierre Racine quand il affirmait que « *La Mission aide financièrement la commune à réaliser l'équipement de l'ancien village* »,

1 AMA, *Bulletin municipal*, numéro 3, 1970, et procès-verbal de la SEBLI, archives privées Jean Bacci

l'équipe de Pierrick Lapeyre saisit l'opportunité de faire profiter la ville d'infrastructures modernes. Régulièrement des terrains communaux furent cédés à la Mission en échange d'équipements. Ainsi, en 1967, la SEBLI prit en charge le financement de la station d'épuration des eaux usées de la Prunette. En 1968, le château d'eau de la Tamarissière fut édifié par le ministère de la construction mettant un terme définitif au problème récurrent d'approvisionnement de la ville en complétant le réseau communal. De même, l'usine de traitement des déchets prévue pour 100.000 habitants fut financée à 60% par la SEBLI. Par contre, les liaisons routières qui étaient censées mettre facilement en relation le Grau, Agde et le Cap ne virent pas le jour et il fallut attendre les années 1990 pour que, d'une part une véritable avenue remplaçât la petite route qui reliait la ville à sa station, et que d'autre part, la décharge du petit Pioch installée entre la station et la ville disparut.

Dans la bataille menée pour sauver le lycée de la fermeture à partir de 1965 la future station fut un argument de poids avancé par le maire : « *Agde voit sa population en hausse* », « *les projets d'aménagement et d'urbanisme (...) prévoient et confirment cette expansion* ». En 1968, devant les réticences du rectorat et après en avoir appelé au ministre de l'éducation nationale, poussé par une population mobilisée, il proposa à l'inspecteur d'académie la visite, non seulement du lycée, mais aussi et surtout du chantier du Cap afin de le convaincre<sup>1</sup>. Ce dernier se déclara alors « favorable aux arguments du maire ». En novembre 1968, le député Pierre Leroy Beaulieu, reçut une lettre d'Edgar Faure, ministre de l'Éducation nationale, qui confirma qu' « *en accord avec les autorités universitaires locales et en fonction des prochains aménagements du littoral, le maintien de cet établissement me semble justifié et vous est par conséquent acquis* ».

Dans la profession de foi du candidat Lapeyre aux élections municipales de mars 1971 qui prend valeur de bilan, l'équipe municipale était alors fière d'annoncer qu' « *en six ans, un milliard six cent cinquante millions d'anciens francs de travaux ont été réalisés (...), les impôts se situant à un niveau nettement inférieur à celui de nombreuses villes de notre Région.* »<sup>2</sup>

1 AMA, 1 D47, registre des délibérations du Conseil municipal, 1968 à 1971

2 Profession de foi liste de Pierrick Lapeyre, 14 mars 1971, archives privées Alain Sagnes.

## Des élus qui défendent malgré tout les intérêts des petits propriétaires

Mais la municipalité devait aussi tenir compte de l'opposition au projet des nombreux propriétaires réunis dans une association l'ASLA. Aux élections municipales de 1965, le climat paraissait apaisé et c'est dans une grande continuité que Pierrick Lapeyre avait remplacé Louis Vallière. Mais il avait été tout de même obligé de prendre position: « *Qui au coeur de la campagne électorale a pris publiquement l'engagement de défendre la propriété privée en reconnaissant l'ASLA et en adoptant ses recommandations et ses vœux ?* »<sup>1</sup> De fait, le programme de sa liste commençait par « *l'Aménagement du territoire : avec les Agathois et non contre eux pour défendre le droit de propriété.* » Ces élus, une fois installés, créèrent une commission extra municipale où siégeaient les membres de l'ASLA. Ils négocièrent pied à pied avec la Mission la hausse des indemnités d'expropriation, lors de nombreuses réunions qu'évoque par ailleurs Jean Racine. Jean Bacci, lui, se souvient de discussions assez fermes avec Pierre Raynaud, secrétaire général de la Mission, pour parvenir à les faire doubler<sup>2</sup> ce qui, il le reconnaît lui-même, « *ne faisait tout de même pas grand chose. Pourtant la valeur des terrains ne représentait que 2 à 3 % de l'assiette des investissements du projet. Mais les premiers propriétaires ont vendu très facilement à la compagnie du Bas-Rhône avant 1963 et ce sont ces prix qui ont servi de base aux évaluations* ». Pour Pierre Racine, « *il n'y a pas eu de spoliation, évidemment* » et la spéculation foncière a bien été de fait évitée.

Plusieurs solutions furent envisagées lors de multiples réunions, y compris que ces propriétaires soient prioritaires lors de la vente des parcelles loties<sup>3</sup> ou que les promoteurs participent à l'achat des terrains. Mais visiblement cela n'a pas été fait comme le regretta André Nespoulous<sup>4</sup>.

1 *Ibidem*, 13 mars 1965

2 AMA, archives non classées, le Cap d'Agde, PV du CA de la SEBLI 6 avril 1966 et lettre de la direction générale des impôts 6 décembre 1967

3 *Ibidem*

4 *Journal du Cap d'Agde*, édition spéciale, *le Cap a 40 ans*

Enfin, après avoir fait réduire le périmètre de la zone concernée par le décret d'utilité publique en 1970, la municipalité, à la veille des élections municipales demanda à la Mission de surseoir aux expropriations à Rochelongue. De fait, à la bordure de ce périmètre, dix-sept propriétaires refusaient de partir, dont Denis Fonquerle, président de l'ASLA. La mairie se posa en intermédiaire. Les négociations aboutirent en leur faveur sous Pierre Leroy-Baulieu (1971-1989) et même Régis Passérieux (1989-1995).

### Quelles en furent les conséquences politiques ?

Le message de l'ASLA qui s'était félicitée qu'à l'élection législative partielle de 1963 « *le candidat favorable à la ZAD soit battu* »<sup>1</sup> laisse entendre que la construction du Cap d'Agde a eu une influence sur les résultats électoraux locaux. Il s'agissait du candidat de l'UNR André Valabrègue battu par le communiste Paul Balmigère en 1962 puis en 1963, après invalidation des élections. Louis Vallière qui avait dit oui à la ZAD, fut battu lui aussi aux élections cantonales de 1964 par un de ses colistiers, François Mas, qui faisait campagne avec le slogan « *Ni spoliation, ni expropriation* ». En 1969, le maire Pierrick Lapeyre, alors candidat aux élections cantonales, fut attaqué violemment dans une série de trois tracts anonymes, au titre évocateur « *CESAR-LAPEYRE-IMPERATOR* », accusé d'organiser les expropriations des « *baraquettes* » du Grau d'Agde avec l'aide de ses « *sbires* » sur ordre du préfet. Et c'est Paul Balmigère qui devint finalement conseiller général.

Aux élections municipales de mars 1971 la situation avait changé. Nationalement, le grand élan aménageur des débuts s'était ralenti (le projet de station prévue à l'embouchure de l'Aude avait été abandonné en 1970) et les élections législatives anticipées de 1968 avaient entraîné, dans la circonscription de Béziers-Agde, le triomphe de la droite gaulliste représentée par Pierre Leroy-Baulieu.

---

1 L'Agathois, 15 juin 1963.

Localement, les candidats de gauche se présentèrent pour la première fois unis derrière le communiste Paul Balmigère face à la liste de droite menée par Pierre Leroy-Baulieu et face à la liste du maire sortant Pierrick Lapeyre dont la liste arrivée en 3<sup>e</sup> position au premier tour, se maintint au second. Celle de l'UDR Pierre Leroy-Baulieu l'emporta. Jusqu'au bout Pierrick Lapeyre assumait et défendit fièrement son bilan : « *Agde a une nouvelle industrie, le tourisme. Agde doit s'y préparer ; qu'on ne s'y méprenne pas, à nos réticences amères succédera un avenir plein de promesses, j'en suis convaincu* »<sup>1</sup>. J. Bacci raconte que les commerçants agathois manifestaient une certaine indifférence, pour ne pas dire méfiance, à l'égard du Cap et rechignaient à s'y installer, ce qui désolait le maire. Son premier adjoint, André Nespoulous, était lui très fier d'être un des premiers à avoir investi dans un local commercial<sup>2</sup> au Cap (pour donner l'exemple ?) avec Jules Baudou, patron de la Galote à Agde et créateur du restaurant « L'Agathé Tyché ».

Les ressentiments des propriétaires expropriés et la méfiance des Agathois jouèrent-ils dans la défaite de la liste « apolitique » de Pierrick Lapeyre, ce dont est persuadé Jean Bacci, où tout simplement fut-elle balayée par le fort enjeu politique national ? On peut constater d'une part que tous ceux qui avaient exprimé publiquement leur adhésion au projet furent battus et que, d'autre part, si Pierre Racine se félicitait en 1980 d'avoir été accompagné quasiment partout par les mêmes maires depuis le début de l'aventure<sup>3</sup>, ce ne fut pas le cas à Agde.

Il a donc fallu remonter aux municipalités de deux maires, Louis Vallière et surtout Pierrick Lapeyre, pour savoir quels furent les élus agathois qui avaient posé les fondations de la station du Cap d'Agde. Ils choisirent, non sans débat et au risque de s'opposer à leurs électeurs, de faire confiance à la Mission interministérielle parce qu'ils étaient sincèrement convaincus qu'il s'agissait d'une chance. Ils influèrent, malgré le peu de marge de manoeuvre que l'État leur laissait, sur la réussite du projet.

1 *Bulletin municipal*, numéro 3, 1970.

2 *Journal du Cap d'Agde*, opus cité.

3 Pierre Racine, *Mission impossible*, opus cité, p.61

Mais ils monnayèrent surtout cette adhésion en échange d'infrastructures modernes pour la commune. D'après J. Bacci, ils laissèrent d'ailleurs un budget municipal en équilibre malgré tous les chantiers entrepris. Et ce n'est certainement pas par hasard, ni seulement pour des considérations politiques, qu'ils furent les oubliés des souvenirs de Pierre Racine, ce dernier rendant un hommage appuyé à Pierre Leroy-Beaulieu (Racine. p.61) dont le rôle fut pourtant inexistant dans le démarrage du projet.

Ainsi, les élus locaux contribuèrent au succès de l'évènement qui allait faire passer Agde, du statut de petite ville languedocienne, à celui de première station touristique de France. Une fois battus, ils n'abandonnèrent pas leur passion première puisque un grand nombre d'entre-eux continuèrent à oeuvrer au sein du syndicat d'initiative, association indépendante de la municipalité, durant de nombreuses années.

Pour les municipalités suivantes, celles de Pierre Leroy Beaulieu (1971-1989), de Régis Passérieux (1989-2001) et de Gilles d'Ettore depuis 2001 la question de la place de la station balnéaire du Cap dans la commune resta un enjeu essentiel, d'autant que les lois de décentralisation et l'influence croissante des Conseils régionaux en complexifient encore les enjeux.

**1962-1971 : LEVÉE DE PAVOIS  
DANS LE JOURNAL L'AGATHOIS  
ET AILLEURS ...**

par  
**Pierre SOLIVA,**  
professeur d'histoire-géographie, GRHISTA.

Selon Pierre Racine<sup>1</sup>, lorsque la Mission interministérielle pour l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon est officiellement créée le 18 juin 1963, le gouvernement a déjà tout décidé de cet aménagement planifié à grande échelle. Il a choisi le site du Cap où dès 1961, dans le plus grand secret pour éviter la spéculation, la Compagnie du Bas Rhône a déjà constitué une réserve foncière en mettant des options d'achat sur environ le tiers des terrains estimés nécessaires. En 1962, le plan directeur d'aménagement a été approuvé et les quatre conseils généraux consultés ont répondu favorablement au projet. Les urbanistes des futures stations ont été choisis et pour Agde il s'agit de Jean Le Couteur. Avant même que la Mairie donne clairement son accord au projet, l'hebdomadaire local *L'Agathois* devient déjà et volontairement le réceptacle d'oppositions aussi nombreuses que variées à ce projet venu de Paris. Si *L'Agathois* a été la source privilégiée de notre recherche, nous avons cependant confronté ses informations à d'autres sources, orales ou écrites : numéros du *Midi Libre* et de *La Marseillaise*, documents électoraux des Archives municipales d'Agde et des Archives départementales de l'Hérault, témoignages de divers Agathois, archives personnelles de

---

1 Pierre Racine, *Mission impossible ?*, 1980, Montpellier.

Jean Bacci et Lucile Ilario que nous remercions pour leur chaleureux concours à ce travail, ainsi que Michel Adgé et Jules Cruells-Capèce.

On peut dégager trois grandes formes d'oppositions : d'abord la résistance organisée et collective des petits propriétaires, d'ordre essentiellement économique et sociale ; ensuite une opposition plus politique, de la part des élus ou de ceux qui aspirent à l'être ; enfin des oppositions personnelles d'individus qui n'affichent pas toujours leur identité, même si certaines peuvent être rapprochées des oppositions précédentes.

### La résistance s'organise avec l'ASLA

Créée le 25 mai 1963, l'Association de Sauvegarde du Littoral Agathois<sup>1</sup> présidée par Denis Fonquerle, rompt le silence qui régnait jusque-là. L'annonce par le ministre de la Construction d'une « *nouvelle Floride* » est mal perçue dans la région. L'association voit dans cette opération une volonté de spéculation immobilière. Elle va décider de résister aux éventuelles procédures d'expropriation qui menacent ses adhérents<sup>2</sup>. L'émotion est grande car ils sont nombreux ces petits propriétaires du Cap à craindre d'être délogés de leurs terres, expropriés du jour au lendemain, sans être consultés. Ils sont plusieurs centaines, 800 selon l'ASLA.<sup>3</sup> On évalue leurs terrains à un tiers de la superficie de la Zone d'Aménagement Différé ou Z.A.D.

1 *L'Agathois*, du 25/05/1963 et du 28/08/1965. L'A.S.L.A. adhèrera en 1965 à l'Union Fédérale de Défense de Paris.

2 Jean Sagnes : « L'aménagement touristique de la côte du Golfe du Lion. », in *Deux siècles de tourisme en France* (direction J. Sagnes), Presses universitaires de Perpignan, 2001. On pourra trouver d'autres exemples d'oppositions à l'expropriation dans l'ouvrage suivant, *La mise en place d'un avant-projet d'aménagement : la création de la station balnéaire du Cap d'Agde par la Mission interministérielle (1963-1970)*, Mémoire de Maîtrise de Cendrine Souyris, Université Paul Valéry-Montpellier 3, 2007, p.110 à 116.

3 Ibidem : 25/06/1965. Il s'agirait en fait de 800 parcelles, mais de 550 propriétaires environ, selon Jean Bacci.

Pierre Racine parle de 750 propriétaires.

contre laquelle ils se prononcent d'emblée.<sup>1</sup> Pierre Racine a pointé du doigt cette difficulté particulière à laquelle fut confrontée la Mission au Cap, alors qu'ailleurs les négociations avec les propriétaires ont eu davantage de succès car elles étaient plus rapides et ils étaient moins nombreux. Ce nombre s'explique en partie par le fait qu'il s'agissait de terres données aux familles les plus pauvres sous le Second Empire, pour le sou symbolique. La mairie avait entériné un état de fait car ces familles les avaient déjà occupées pour survivre. Depuis cette période, les différentes successions familiales avaient réduit les parcelles. La Mission tente une conciliation en proposant aux propriétaires les dispositions d'une loi, alors toute récente, sur le bail à construction, qui permet à l'administration de construire des immeubles sans obliger le propriétaire à vendre son terrain. Pierre Racine parle d'innombrables réunions avec les propriétaires qui n'aboutissent pas car les mécanismes du bail à construction, imaginés pour faciliter l'édification d'immeubles d'habitation collective dans les grandes villes « ne sont manifestement pas adaptés à la situation locale » En fait la loi bail n'a pas fonctionné à cause du morcellement du parcellaire.

Quelle est la stratégie de l'ASLA ? Sa position de départ est le refus de vendre et de partir. Pour ce faire, elle va chercher dans un premier temps à s'informer et à informer la population. Elle va à la fois interpellier et chercher l'appui des politiques. En janvier 1964 la Commission Administrative Régionale d'Aménagement du Territoire à Montpellier a informé l'ASLA d'un décret d'utilité publique pris à bref délai pour une zone Déclarée d'Utilité Publique ou DUP, de superficie inférieure à la ZAD, touchant un grand nombre de propriétaires<sup>2</sup>. Le 7 avril, l'ASLA adresse une étude à M. Bonnaud, urbaniste en chef, directeur à l'échelon de coordination à Montpellier, sur les avantages et inconvénients de la création d'associations syndicales de propriétaires de terrains, avec une demande d'entretien<sup>3</sup>. Le 18 avril, elle informe les Agathois: à Agde

---

1 Ibidem : 01/06/1963.

2 *L'Agathois*, 4 et 18/01/1964.

3 Ibidem : 11/04/1964.

vient de s'exercer le droit de préemption dans la ZAD, tènement de Rochelongue. Exemple : « Une terre pour laquelle il y avait acquéreur à 3.600 f. anciens le mètre carré, l'État a exercé le droit de préemption à 1.000 f. anciens le mètre. » Autre exemple fourni par l'ASLA le 1<sup>er</sup> août : pour une terre qui avait trouvé preneur à

2.800.000 F, la préemption propose 500.000 F. On offre donc aux propriétaires entre le tiers et le cinquième du prix qu'ils pouvaient espérer sans la préemption. D'où la volonté de se battre contre la « spoliation », au moment même où « Paris Match » titre : «Voici la Floride de demain : le Languedoc».

Alors que l'inquiétude grandit chez les propriétaires, en février 1965 l'ASLA n'est manifestement pas entendue de la municipalité Vallière car elle n'obtient pas de salle de réunion et on lui refuse une représentation à une réunion d'information à Paris<sup>1</sup>. On apprend en outre qu'un texte de loi à venir à l'Assemblée Nationale, sur la valeur des terrains du littoral, prévoit de les payer comme des terres agricoles, c'est-à-dire à un prix inférieur à des terres touristiques<sup>2</sup>. Après une période d'accalmie, à partir de 1968 la fièvre monte d'un cran.

Les dés sont alors jetés. Les travaux d'aménagement ont commencé avec deux ans d'avance, mais les propriétaires ont désormais le sentiment d'avoir été floués par la municipalité. Si l'on ajoute à cela que les expropriations démarrent dans le contexte particulier des événements de 1968, le cocktail peut s'avérer explosif. Lucile Ilario se souvient que : « les Agathois étaient opposés, parfois violemment, à la station. À *L'Artistic*, ancien cinéma, avenue du Général de Gaulle, il y avait des réunions pleines à craquer. Les expropriations se faisaient au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Suite aux pressions, les gens ont renoncé à se battre, sauf une trentaine d'irréductibles à Rochelongue. » En fait il s'agit, selon Cendrine Souyris, de dix-huit propriétaires éparpillés dont dix-sept ayant des constructions médiocres sur leurs parcelles et six parcelles non bâties.

Nous avons un compte-rendu de l'une de ces réunions qui

1 Ibidem : 27/02/1965.

2 Ibidem : 12/06/1965.

témoigne bien de l'effervescence qui les animait: « Ils étaient tous là, ces pères de famille, petits artisans, commerçants, membres de professions libérales et ouvriers besogneux et prévoyants (...) Certains (...) dirent combien ils étaient attachés à ces biens familiaux ou acquis au prix de lourds sacrifices, et combien aussi ils désiraient les défendre à tout prix. Mais, tous unanimes, manifestèrent le désir de s'y maintenir à titre d'Agathois d'abord et de Français ensuite (...) ils avaient été abandonnés ou même trahis par tous ceux qui à maintes reprises leur avaient prodigué les meilleures assurances». Le but de la réunion était de prendre des mesures face aux «arrêtés de cessibilité» lancés par la préfecture de l'Hérault, et aux «*expropriations imminentes* ». Puis un appel fut lancé aux hommes politiques pour qu'ils agissent en faveur de ces «*futurs déshérités*» et pour «*leur apporter leur aide*». Une demande d'audience est adressée auprès des autorités de l'aménagement<sup>1</sup>. L'association cherche aussi à faire pression sur les élus. Elle peut le faire dès 1965 en obtenant la participation de quatre de ses membres à une commission extra municipale. Mais ces tractations ne satisfont pas à l'évidence les petits propriétaires car le ton s'est durci après le démarrage en 1968 de la première tranche des travaux.

Les trois ans qui suivent vont constituer le point d'orgue de la lutte de l'ASLA qui va utiliser l'arme du bulletin de vote pour faire pencher les candidats de son côté aux élections cantonales de 1970 et municipales de 1971. Ainsi le 14 février 1970 *L'Agathois* et l'ASLA donnent de la voix : « lorsqu'on chasse les habitants de notre littoral et que l'on paie, à des prix dérisoires, des terrains sur lesquels il est déjà spéculé, on doit se dresser contre cette chose-là. C'est le rôle de tous les élus locaux et des parlementaires.» Une réunion le 19 août à Rochelongue, présidée par Denis Fonquerle, prend les résolutions suivantes : « 1- Envoi d'une pétition au Président de la République (...) ; 2- demande d'audience au Premier Ministre ; 3- Dépôt par les adhérents, des cartes d'électeur sur le bureau de l'Association dans l'attente des prises de position des équipes se présentant aux futures élections municipales ;

---

1 Ibidem : 27/09/1969.

4- Boycott des candidatures à la municipalité qui (...) ne se prononceront pas CLAIEMENT en faveur de notre programme et de notre maintien dans nos biens ; 5- Campagne en faveur d'une meilleure indemnisation de tous ceux qui ont été les victimes de l'aménagement impopulaire et raté qui nous a été imposé.»

Concernant les anciens propriétaires « des biens qui leur ont été arrachés par le biais d'un décret inhumain et payés à des prix dérisoires et hors d'époque. Pourquoi n'auraient-ils pas droit, eux aussi, à de justes indemnisations ? » à l'instar de « nos frères pieds-noirs ». « On a jusqu'à présent abusé de leur passivité parce qu'ils n'ont pas encore pris conscience de la force électorale qu'ils représentent et qu'ainsi dispersés au gré des tendances politiques, ils ne peuvent efficacement s'en servir. De ce fait, demeurent en place des hommes politiques qui sont à l'origine de tous leurs maux. (...) En 1971 l'ASLA doit avoir des hommes à elle au sein de la future municipalité agathoise qui défendront tous ceux qui ont été spoliés. » Denis Fonquerle lui-même se retrouve à la douzième place sur la liste d'union de la gauche.

Ces actions des petits propriétaires au sein de l'ASLA ont été une épine dans le pied de la Mission et ont poussé les hommes et femmes politiques à se prononcer. À gauche comme à droite, des positions de chacun dépendront le soutien et le suffrage apportés par ces centaines de propriétaires et riverains qui se sentent floués.

### **Les critiques politiques de l'aménagement du Cap.**

Dans *L'Agathois*, les critiques portant sur l'aménagement du Cap d'Agde viennent autant de la droite que de la gauche mais même les attaques les plus virulentes contre la Mission, d'où qu'elles viennent, ne remettent pas vraiment en cause le principe d'aménagement d'une station touristique au Cap d'Agde. Néanmoins l'opposition la plus constante dans l'hebdomadaire d'Agde est celle du Parti communiste par la voix de son représentant le plus connu à cette époque dans l'Hérault, Paul Balmigère. L'importance de son implication dans la défense des intérêts des petits propriétaires mérite qu'on s'y arrête, avant d'examiner les positions affichées par la droite.

Jusqu'en 1968, il n'y a guère que le Parti communiste pour exposer régulièrement dans la presse ses réserves vis-à-vis de l'aménagement du littoral et se positionner clairement en faveur des propriétaires qui se sentent lésés. Et quand on parle du Parti communiste dans le Biterrois des années 1960 et 1970, on fait forcément référence à Paul Balmigère. Son action a pu peser d'un poids particulier car elle a couvert toute la période qui nous occupe, que ce soit en tant que député de l'Hérault (1962/1968), candidat d'opposition à la mairie en 1971 ou conseiller général (1970/1976)<sup>1</sup>. Dès 1963 il utilise différents moyens dont il dispose en tant qu'élu pour défendre les habitants inquiets par l'aménagement qui se profile. Il interpelle le Gouvernement à l'Assemblée Nationale, pose des questions écrites au ministre de la construction, formule des critiques, mais il fait aussi des propositions alternatives.

Le 19 juillet 1963, il se fait le porte-parole de la population en interpellant le gouvernement à l'Assemblée Nationale. Les inquiétudes affectent certes les propriétaires menacés d'expropriation mais aussi « de nombreux riverains » ainsi que « les habitants de la région qui ont l'habitude d'aller avec leur famille sur ces plages (...) ils ne voudraient tout de même pas que cela les oblige à abandonner cette région qui est la leur. » Il interroge les autorités et particulièrement le Gouvernement. Pourquoi ne pas laisser aux municipalités la main sur l'aménagement ? À qui va profiter ce projet ? Qu'est-ce que les expropriés vont recevoir en remplacement ? Comment garantir leurs intérêts ? Comment garantir l'accès non onéreux aux plages ? Qu'en est-il du tourisme social ?<sup>2</sup> Paul Balmigère porte ses critiques à deux niveaux : au niveau local pour les bas prix appliqués aux propriétaires et au niveau national pour la politique d'ensemble du Gouvernement gaulliste. Ainsi « l'État a fait acheter en sous-main sous couvert d'éviter la spéculation, plus de 2.000 ha de terres en général incultes. Or, des prix ainsi établis ne peuvent satisfaire les exploitants de terres cultivées ou les propriétaires de terrains

---

1 Ancien ouvrier agricole, il fit trois autres mandats de député de 1973 à 1986 et un comme maire de Béziers de 1977 à 1983.

2 *L'Agathois* du 01/02/1964 et du 31/10/1964.

construits ou à construire et qui risquent l'expropriation. »<sup>1</sup> Balmigère voit aussi dans l'aménagement du littoral la menace de projets qui s'insèrent dans une politique globale en faveur des « Marchands de soleil »<sup>1</sup>. Enfin il fait des propositions. Sous forme d'interrogations au ministre de la Construction Maziol : il réclame des mesures pour que les propriétaires bénéficient d'un juste prix, pour réglementer les transactions sur les terrains et immeubles aménagés, pour trouver des emplacements nouveaux et une aide financière aux propriétaires de constructions légères, pour modifier les plans concernant les vignobles à fort rendement. Il obtiendra du ministre des réponses qui se limitent au rappel de la loi. Concernant les viticulteurs de la ZAD : « la ZAD les protège tant qu'ils désirent continuer cette exploitation (...) Le juste prix en matière d'expropriation est fixé par le juge foncier » selon la loi, notamment celle du 26 juillet 1962. Balmigère juge ces réponses insatisfaisantes et relance le débat. En 1964, *L'Agathois* rend compte des échanges entre le député et le ministre. Mais, pour Balmigère, le Gouvernement ne cède « rien de clair et de précis, pour nous inspirer confiance. »<sup>2</sup>

À droite également les élus critiquent les expropriations. Leur position peut se résumer à la formule : oui à l'aménagement mais non à la spoliation. Mais avant 1968 aucune critique de la droite en tant que telle ne paraît dans *L'Agathois*. Était-elle indifférente ou approuvait-elle tacitement le projet d'un Gouvernement qui avait son soutien? Quoi qu'il en soit, le fait est qu'il faut attendre 1968 et l'élection de Pierre Leroy-Beaulieu pour voir s'afficher dans l'hebdomadaire local les positions des Gaullistes du cru en faveur des propriétaires lésés. Or le nouveau député qui vient d'occuper le siège de Balmigère à l'Assemblée, brigue aussi la mairie d'Agde. Ne doit-on pas voir là une attitude opportuniste ? En tout cas, son plus fidèle lieutenant dans la ville, Jules Cruells-Capèce s'évertue désormais à le faire connaître aux habitants en étant son porte-voix régulier dans les colonnes de *L'Agathois*. Leroy-Beaulieu va y être présenté comme un farouche défenseur des Agathois face à l'aménagement

1 Ibidem : 01/02/1964.

2 Ibidem : 2, 9, 16 et 23/05/1964.

du Cap d'Agde, en opposition à la municipalité Lapeyre accusée de s'être laissé dominer par le diktat de la Mission sans réagir et de n'avoir rien fait pour défendre les propriétaires.

Ainsi, Jules Cruells-Capèce, dans une rubrique quasi hebdomadaire intitulée «Action de notre député », ne va pas ménager ses efforts de communiquant. En citant Leroy-Beaulieu à chacune de ses rubriques et en énumérant ses actions pour Agde, il se présente avec lui comme porte-parole « de nos compatriotes qui à des titres divers sont lésés par l'Aménagement du littoral »<sup>1</sup>. Ensemble ils alertent les autorités « sur les problèmes posés aux Agathois en général, aux propriétaires et commerçants en particulier, par cet aménagement. »<sup>2</sup> Ensemble ils prennent la défense des propriétaires. Lors d'une réunion à la Maison du Peuple de Vias, mercredi 20 août 1969, le député « a souligné clairement sa position pour la défense des baraquettes (...) Nous avons pu également évoquer les autres problèmes propres à notre région, en particulier celui des prix offerts aux propriétaires expulsés, celui des propriétaires qui veulent avec juste raison être reclassés ». Deux motions sous forme de lettre au Premier Ministre ont été adoptées à l'unanimité : « Non démolition des bungalows jusqu'à ce qu'intervienne une solution acceptable par tous. Non à la ZAD. Non aux expropriations.» Après avoir déclaré que le conseil municipal de Vias a rejeté la ZAD à l'unanimité, le maire de Vias ajoute : « Ce que je ne veux pas, c'est que l'État s'empare des terres à 3 francs le mètre carré pour les donner ensuite à des gens qui les revendront à 100 ou 120 francs. (...) M. Leroy- Beaulieu, député de la circonscription, qui assistait à la réunion, s'est déclaré entièrement d'accord pour cette défense. »<sup>3</sup> Dans *L'Agathois* du 27 septembre 1969, un appel de l'ASLA aux politiques est relayé

1 Ibidem : 23/08/1969.

2 Ibidem : 08/02/1969 : « Leroy-Beaulieu a été à l'initiative d'une visite de l'Unité Touristique du Cap d'Agde, l'autre samedi, avec une délégation des parlementaires de la Commission de la production et des échanges dont il est le secrétaire, M. Brousse, sénateur et maire de Béziers, président de la SEBLI, M. Lapeyre et des hauts fonctionnaires ».

3 Ibidem : 23/08/1969 et 30/08/1969.

aussitôt par Jules Cruells-Capèce. Son article paru dans le même numéro et intitulé « Bravo ! Fonquerle. » annonce que « le député de notre circonscription Pierre Leroy-Beaulieu, a obtenu de M. le préfet et des autorités ministérielles que les responsables des divers syndicats de défense du littoral seraient reçus par la Commission interministérielle de l'Aménagement pour que soit trouvée une solution juste, équitable et humaine pour tous. (...) »

Mais si l'aménagement du Cap a interpellé les propriétaires et les édiles de la Cité, il a provoqué aussi des réactions plus personnelles dont *L'Agathois* s'est fait l'écho.

### Des réactions individuelles

Anonymes ou affublées d'un pseudonyme, de nombreuses voix se sont élevées aussi dès 1963, indépendamment de toute organisation, pour s'indigner dans *L'Agathois* du projet de la Mission. On y trouve divers types de messages, de l'information à la critique, de la crainte à la colère, de l'ironie au désespoir. En voici quelques exemples.

Un(e) certain(e) « Cassandre » va s'exprimer à plusieurs reprises en 1963 pour alerter la population contre la « spoliation » et le « Miami Languedocien » ou pour dire qu'il y a peu de vendeurs. Sa crainte principale est d'être dépossédé(e) de la plage qui deviendrait une « plage européenne » ou encore « la plage des autres ». Il s'agit pour lui (ou elle) d'une opération « absolument monstrueuse et contre-nature »<sup>1</sup>. Chez les anonymes, le 25 mai 1968, l'un proteste contre les travaux en cours sur le littoral : « Du Cap au Grau d'Agde, des matériaux et des tuyaux, en quantités industrielles, encombrant voies et chemins, conduisant à la mer. En cette période de travaux de sulfatage, de nombreux riverains viticulteurs ont de très grosses difficultés pour se rendre à leur propriété ». L'auteur parle aussi de « dégâts et déprédations (...) désinvolture et un sans-gêne qui frisent le scandale. » Plus loin il ajoute que « les Agathois, ne doivent compter que sur eux-mêmes pour se défendre.

1 Ibidem : 11 et 18/05/1963 et 08/06/1963. On trouve aussi un « Sycophante » dans un article « Tourisme et Réalités », du 18/04/1964.

Personne, ici, ne semble s'en soucier. Pourtant, le moment venu, on saura bien solliciter leur bulletin de vote avec force promesses d'ailleurs. » Un futur exproprié parle même de « Violation de l'article 17 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ». Un « fidèle lecteur » informe que selon les articles 41 et 42 de l'ordonnance n° 58.997 du 23 octobre 1958 il existe un « droit de priorité aux propriétaires expropriés, pour l'attribution de l'un des terrains à bâtir »<sup>1</sup>.

À visage découvert, le dénommé Froment montre du doigt le troisième étage de la mairie où « les prodromes de cet aménagement se manifestent déjà, votre territoire est creusé, (...) vos pentes et chemins de service colmatés. Pour le Cap, c'est fait, vous êtes définitivement exclus du sol, les uns payés, les autres bientôt. » Un autre lecteur de *L'Agathois*, Guilhem Maffre de Baugé, en tant que contribuable exproprié, questionne le Président de la SEBLI. avec une certaine ironie : « Combien d'hôtesses ont été engagées pour le Cap ? Quel a été le mode de recrutement ? Quel est leur salaire ? Sur quel budget seront-elles logées<sup>2</sup> ? » L'indignation a pu s'exprimer parfois avec des accents lyriques. Le même Guilhem Maffre de Baugé nous livre sa colère dans un poème intitulé « Aux Déménageurs du Littoral. », quelques mois à peine avant que ne débutent les travaux. Avec désolation et ironie, voire de l'amertume, deux grands défenseurs et passionnés du patrimoine agathois, Michel Adgé et Denis Fonquerle déplorent la destruction de vestiges antiques causée par les travaux<sup>3</sup>. Ce dernier y voit même la fin d'un « Pays dor ». Ironie encore et inquiétude chez Michel Adgé après l'élection de Leroy-Beaulieu. Il serait question de faire à la Clape « le Musée archéologique d'Agde », simplement pour « l'édification » des touristes « .<sup>4</sup>

Et qu'en est-il des autres Agathois ? Comment ont-ils réagi face à l'aménagement du Cap ? Majorité silencieuse ? Difficile à dire. Si l'on en croit Roger Frey, au moment où l'aménagement se concrétise

1 Ibidem : 25/07/1970 et 08/08/1970.

2 Ibidem : 05/12/1970.

3 Ibidem : 09/03/1968, 31/10/1970 et 07/11/1970.

4 Ibidem : 30/01/1971 et 28/08/1971.

DIRECTION : 56, Rue J.-J. Rousseau - AGDE - C.P. 11648 Montpellier Téléphone 1-81	<h1>L'AGATHOIS</h1> <p>Hédomadaire Républicain</p>	Nouvelle série N° 1078 SAMEDI 9 Mars 1968 Le numéro : 0,30 Fr. Abonnements : 6 mois : 1,50 F 1 an : 15 F
---	--	---

R. C. A. **Aviron Agathois** Aux Déménageurs de Tirages de la quinzaine Comité des fêtes  
 Les Topographique et Prati- du Littoral SERIE A Ce soir le Comité accueille Jeudi prochain 14 mars, se, Agriculteurs qui se tiendra au même endroit la crédi 13 Mars à 18 h. au Pa-

Qu'allez-vous faire de nos plages ?  
 Vous Vandales des temps nouveaux,  
 Ignorez-vous que nos rivages  
 Tels qu'ils sont, sont les plus beaux.

Chantés, par Homère et Virgile,  
 Pour nous ces sites sont sacrés.  
 Foin de colosse au pied d'argile,  
 Bâti sous couvert de décrets

Pour emplir, vos goussets avides,  
 Politiciens et financiers,  
 Vous tous, que seul l'intérêt guide,  
 N'hésitez pas à tout souiller.

Nous verrons l'immonde cloaque  
 Submerger le sable doré,  
 Et chasser la modeste barque  
 Pour les Yachts des monstres sacrés

Adieu Brescou, l'île de rêve,  
 Vous les «deux frères» mes amis,  
 Adieu sable fin de nos grèves  
 Ou tant de fois je m'endormis.

Les blocs rocheux de ta digue  
 Témoins muets de tant d'efforts  
 Ne résistent pas à la ligne  
 Des adorateurs du veau d'or.

Pauvre pêcheur qui le Dimanche  
 Nous venait des bourgs d'alentour ;  
 Tu ne pourras triste revanche  
 Qu'honir le règne des vautours

Les habitants de nos villages,  
 Qui venaient s'ébattre joyeux ;  
 Ne retrouveront plus leur plage.  
 On n'y recevra plus les gueux.

Pourquoi donc, voulez-vous détruire  
 Ce que la nature a fait beau ?  
 Pour le plaisir de reconstruire  
 En remplissant votre jabot ?

Contre le Midi, la vengeance  
 Pour de mauvaises élections  
 S'exerce-t-elle avec outrance ?  
 Nous prenez-vous pour des c.....

On vous attend la fois prochaine  
 Quand nous gonflant de vos bobards  
 Vous remonterez sur la scène  
 Pour piper la voix des Jobards

Puisse un jour la mer en furie,  
 Pour retrouver ses bords aimés  
 D'un souffle ardent qui purifie  
 Détruire votre œuvre à jamais.

Guilhem MAFFRE de BAUGÈ

en 1968, « En Agde, on a bien vent de changements importants qui s'annoncent, mais à la vérité, on y croit guère ou peu ». Même en 1969, au moment où surgit Port Saint-Martin, îlot pilote, les Agathois sont « toujours perplexes...ne parieraient pas un kopeck pour l'avenir du Cap »<sup>1</sup>. Jean Bacci témoigne dans le même sens : « Les gens d'Agde n'étaient pas intéressés par le Cap ». Lucile Ilario nous confie : « Rares sont les Agathois qui crurent au Cap et qui surent investir à temps comme par exemple Jules Baudou qui créa un restaurant, *l'Agathé Tyché*. »

### Quel bilan peut-on dresser de toutes ces oppositions?

On peut sans doute parler d'un bilan en demi-teinte. La guerre contre les expropriations a certes été perdue mais des batailles ont été gagnées.

Il n'est pas contestable que la pression des propriétaires a permis à ceux d'entre eux qui se sont finalement résolus à vendre, d'obtenir une revalorisation de l'indemnité au mètre carré, même symbolique. D'autre part la zone de DUP a été réduite, épargnant ainsi les propriétaires situés à l'ouest, entre Rochelongue et l'Hérault, à la suite de ce que l'on peut appeler l'affaire des « Baraquettes ». Certains petits propriétaires de terrains où avaient été construits sans autorisation des « cabanons » ou « baraquettes », se refusaient à vendre. Ils furent victimes de poursuites judiciaires. Le combat que mena l'ASLA pour les soutenir aboutit à un compromis lors d'une réunion à la préfecture le 3 octobre 1969 dont les conclusions furent jugées « constructives » par Denis Fonquerle.

Deux décisions importantes furent prises : examiner le problème et trouver une solution pour que les propriétaires conservent leur bien ou en obtiennent un en remplacement ; suspendre les poursuites en cours sous réserve d'aucune construction irrégulière et

---

1 R. Frey, *Le Cap d'Agde 1970-2000. L'Histoire de la plus grande station touristique française.*, Cap d'Agde, Georges Renault, 2000.

nouvelle à dater du 3 octobre<sup>1</sup>. Sous la municipalité Leroy-Beaulieu, un petit groupe d'« irréductibles » en bordure de la frontière ouest de la zone de DUP a pu rester, dont certains regroupés sur des parcelles en arrière du front de mer dans une sorte de « réserve indienne », non sans devoir cependant céder les trois quarts de leurs terrains et sous condition de construire<sup>2</sup>.

Cependant des interrogations subsistent. Doit-on attribuer à la pression communiste la priorité accordée à une forme de tourisme social, présenté par la Mission comme l'un de ses objectifs de départ ? En effet, les comités d'entreprises ont eu leur place dès la première tranche de travaux : CCAS. (Caisse Centrale d'Activités Sociales) du personnel des industries électrique et gazière, Village de vacances des P et T, Villages Vacances Familles. Faut-il attribuer la défaite de Valabrègue aux élections Législatives de 1963 à l'action de l'ASLA comme le suppose *L'Agathois* du 15 juin ? Peut-on attribuer la victoire de Balmigère aux cantonales de 1970 ainsi que celle de Leroy-Beaulieu aux municipales de 1971 à leur action en faveur des petits propriétaires expropriés ?

C'est peut-être aller vite en besogne car en politique les choses sont plus compliquées. On peut cependant observer que, répondant à l'appel lancé le 27 septembre 1969 dans *L'Agathois*, parmi les hommes politiques qui apportent leur soutien aux adhérents de l'ASLA ne figure personne de l'équipe municipale en place. De plus, lors de la campagne pour les élections municipales de 1971, le maire sortant Pierrick Lapeyre doit affronter deux listes rivales, la liste menée par Leroy-Beaulieu et celle de Balmigère.

Or ces deux listes ont soutenu publiquement les petits propriétaires, celle de la gauche ayant même inclus dans son programme six points du manifeste de l'ASLA. Dans ces conditions, la défaite de Lapeyre

---

1 Ibidem : 11/10/1969. La réunion à la préfecture du 3 octobre était présidée par M. le sous-préfet de Béziers, M. Raynaud secrétaire général de la Mission, M. Caron directeur départemental de l'équipement et M. Plazanet substitut du procureur de la République. Étaient présents tous les parlementaires de la région, les maires et les présidents des associations de défense des communes intéressées.

2 D'après le témoignage de Lucile Ilario.

arrivé en troisième position à l'issue du premier tour n'était-elle pas inévitable ?<sup>1</sup>

Le journal *L'Agathois* a donc fait état de nombreuses oppositions à l'argumentation variée, même s'il semble que la plupart des habitants aient observé de loin ou soient restés indifférents. Malgré des victoires, quelques-uns des Agathois réfractaires à l'époque, en particulier des propriétaires expropriés, et leurs descendants, restent encore aujourd'hui amers, voire scandalisés.

Par ailleurs, la Mission, les élus et nombre d'opposants voulaient une station populaire. Il est indéniable que pendant longtemps et c'est encore le cas dans une large mesure aujourd'hui, la station capagathoise a été accessible à tous. Le rapport de forces engagé entre la Mission, la municipalité et les oppositions locales et nationales y a été certainement pour beaucoup. Cette idée d'un tourisme populaire, qui a guidé les premiers pas de la station est restée pendant longtemps la marque du Cap d'Agde mais quarante ans après il y a toujours la tentation d'élargir la clientèle à des classes beaucoup plus aisées.

---

1 *L'Agathois* du 04/10/1969 et du 06/03/1971.



**POLÉMIQUES AUTOUR DU STYLE  
ARCHITECTURAL  
ADOPTÉ PAR JEAN LE COUTEUR**

par  
**Jean-François PINCHON,**  
**Professeur d'histoire de l'art contemporain,**  
**Université Paul-Valéry Montpellier 3**

Dans le préambule du règlement d'architecture du Cap, destiné à ses confrères et aux opérateurs, Jean Le Couteur précise ses intentions. “ Le respect du site a dominé les études du plan de masse. Il doit continuer à inspirer tout candidat constructeur en Agde car la création d'une ville est une oeuvre collective et sa réussite dépend avant tout de l'adhésion de tous... Il faut également que l'architecture dans son ensemble, comme dans ses détails contribue à l'harmonie de l'environnement et n'y apporte aucune fausse note ”...“ À une époque où les tendances sont diverses ou les matériaux sont trop abondants et où les techniques permettent tout, cela suppose des choix qui font l'objet de ce cahier des charges particulières ”...“ Tout en évitant le pastiche du passé, tout en acceptant les véritables bienfaits du progrès mais en refusant ses abus, la station doit s'édifier sans le souci constant de retrouver le **charme** d'un village méditerranéen, de tenir compte des données climatiques et de procurer aux estivants **l'échelle humaine** dont la civilisation machiniste les prive de plus en plus ”.

## Les choix stylistiques en débat

Parler de l'architecture des stations balnéaires nouvelles qui structurent les cinq unités touristiques retenues, c'est revenir sur la genèse de villes nouvelles créées à partir d'à peu près rien et qui souvent alimentèrent la polémique. C'est mettre l'accent sur l'exceptionnel effort d'imagination des architectes qui surent donner des réponses marquantes afin de faire image. L'histoire des villes nouvelles de villégiatures de La Grande-Motte, du Cap d'Agde, de Gruissan, de Port Leucate et Port Barcarès (ainsi que le projet avorté de Fleury d'Aude) est émaillée de polémiques, liées aux choix stylistiques arrêtés par leurs concepteurs. Ces polémiques se développèrent depuis la révélation du projet d'aménagement de la nouvelle côte du Languedoc Roussillon, présentée comme « la nouvelle Floride » dans un numéro estival et halluciné de Paris-Match, en 1964. Ce sont ses choix stylistiques qui justifiaient l'éviction de Georges Candilis - pourtant internationalement célébré - de son poste d'architecte-en-chef de Leucate-Barcarès, obtenue sous la pression des promoteurs immobiliers. Cette communication est une occasion de revenir notamment à celle attachée au Cap d'Agde, en 1971 opposant L'architecte du Cap et les tenants de la doctrine moderne corbuséenne réunis dans la rédaction de la très influente revue Architecture d'Aujourd'hui.

Rappelons que lorsque la Mission interministérielle présidée par Pierre Racine est créée en 1963, le choix des architectes en chef - auxquels sont confiées l'urbanisme et la conception des grands partis architecturaux des six unités touristiques - avait été arrêté par Abel Thomas qui avait secrètement fomenté l'opération de mutation touristique du Languedoc-Roussillon, avant la nomination de Pierre Racine. Les urbanistes sont : Balladur pour la Grande-Motte ; Castella et Lafitte pour Fleury d'Aude, Hartané et Gleize (Grand Prix de Rome en 1944) pour Gruissan et pour Leucate-Barcarès, Georges Candilis (Grand Prix d'Architecture, fondateur du groupe Team X, remettant en question le dogmatisme des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne- CIAM du Corbusier et de Gropius et

spécialiste de la construction de cités balnéaires en Méditerranée orientale). Pour le Cap-d'Agde, l'architecte retenu est Jean Le Couteur. Il est associé à Paul Herbé, décédé cette même année 1963 et ami d'Eugène Claudius-Petit (le grand ministre « centriste » de la reconstruction, des années de 1948 à 1953).

On sait que depuis 1963 jusqu'aux premiers succès des stations, les partis architecturaux ont fait couler beaucoup d'encre : ce sont les pyramides du centre urbain de la Grande-Motte, l'architecture mi-rationaliste mi-grecque de Georges Candilis pour Leucate-Barcarès, les voûtains de couverture des immeubles du grand prix de Rome Raymond Gleize finalement retenus pour Gruissan. Et même le sage parti néo-languedocien de Jean Le Couteur pour le Cap. Les polémiques ou débats « animés » ont pour arènes la grande presse, les tribunes de l'avant-garde (*Architecture d'aujourd'hui*) ou les cercles feutrés du Pouvoir.

La version officielle est de laisser une totale liberté aux « hommes de l'art ». D'ailleurs

les interlocuteurs des architectes sont les présidents des sociétés d'économie mixtes créées pour le volet opérationnel de l'urbanisme et la commercialisation des terrains viabilisés aux promoteurs. 25% des terrains viabilisés sera dévolu au tourisme social (campings et villages de vacances type VVF). Néanmoins les choix stylistiques font débat au sein des réunions de la Mission Racine tant à Paris qu'à Montpellier. Pierre Racine rappelle que les pyramides de Balladur ne firent pas l'unanimité et ouvrirent un débat clôt par ce Conseiller d'État pragmatique qui laisse « carte blanche » aux hommes de l'art quitte à leur couper le cou a posteriori. Pour Gruissan, Raymond Gleizes ayant conçu des immeubles pyramidés hors de proportion avec le site et le merveilleux village radioconcentrique ancien, Pierre Racine fit apporter la maquette sur le site et, architectes et hauts fonctionnaires à plat ventre pour confronter l'apparence future de la station et le paysage magnifique de La Clape conclurent qu'un autre parti était à rechercher. La polémique était close.

Les architectes en chef sont tous rompus à la conception urbaine de projets d'envergure. Ils ont mené à bien la construction de Grands ensembles, les ZUP et leurs fameux « chemins de grues »

qui répondent aux besoins immenses de la France en logement et ne sont pas encore contestés. Ce sont donc des professionnels chevronnés auxquels on donne une carte blanche afin de concevoir le nouveau visage du littoral, l'urbanisme des stations nouvelles qui fédèrent les unités touristiques. Ils conçoivent le cahier des charges de leur ville nouvelle et peuvent construire jusqu'à 10% des bâtiments, à titre d'exemple. On leur demande de concevoir des villes dont l'apparence doit être différente, de l'une à l'autre, avoir un cachet original de nature à retenir les touristes européens attirés par les stations standardisées de la Costa brava : offrir plus et mieux à un prix attractif. Concevoir un « piège à devises » avec des équipements collectifs et balnéaires de qualité et une architecture originale.

Dans les premiers mois de leur réflexion, les architectes réunis dans une association présidée par Georges Candilis s'interrogent. En quoi un habitat de loisir se distingue-t-il d'un habitat permanent? Quelle apparence doit-il prendre? Les réponses aux interrogations des urbanistes et des architectes sont à trouver tant dans les équipements (ports de plaisance, jeux, distractions) que dans les circulations, les volumes bâtis ou dans la répartition intérieur/extérieur des habitations, leur distribution l'apparence, le caractère et la " peau " du bâtiment... Autant de questions importantes. Il est évident que la vie des vacanciers est caractérisée par une liberté plus grande - moins de contraintes de temps et d'espace que la vie active - c'est donc la possibilité de vivre la ville autrement, à sa guise, en fonction de ses horaires et de ses distractions balnéaires. S'il recherche la foule, il lui faut des espaces denses et vivants. S'il préfère la promenade à pied un tracé de voies piétonnes, agréable et varié. Le plan-masse des stations sera donc conçu pour un choix de possibilités, liées à l'humeur et aux goûts des utilisateurs. L'urbanisme et l'architecture dits de loisir doivent être à l'opposé de ce que les villes sont devenues. Rappelons que lorsque la Mission interministérielle est créée en 1963, le contexte socio-économique est bouleversé : la natalité reprend ; l'industrie entre dans une phase de croissance continue qui durera, fait unique en France, une vingtaine d'années stimulée par la Reconstruction et la reprise économique mondiale. Un nouveau flux migratoire s'effectue au détriment des campagnes vers les villes. La croissance

de la demande de logement, le développement de la civilisation automobile lié à la hausse du niveau de vie et au développement de la consommation rompent les équilibres urbains et nécessitent de nouveaux équipements. Afin d'y remédier, la France s'urbanise... trop vite et mal. Car avant d'être un simple changement de cadre de vie, l'urbanisation est un radical changement de mode de vie. L'occupation du temps de loisir des citadins devient un palliatif au célèbre " métro-boulot-dodo ", leurs vacances un enjeu.

Georges Candilis, urbaniste et architecte en chef pour la Mission Interministérielle apparaît comme le spécialiste de l'architecture des loisirs. " Un problème nouveau exige une architecture nouvelle. La diversité des sites et des activités demande une diversité architecturale, afin que s'épanouisse un nouveau milieu humain en harmonie avec les merveilleux éléments offerts par la nature "1... " L'homme consciemment ou inconsciemment choisit ou oriente ses loisirs pour se dépayser, sortir du quotidien, faire autre chose et aussi rétablir un équilibre psychique et physique détérioré par les tensions qui résultent des activités obligatoires de la vie de tous les jours "2.

La réussite de l'étrange Grande-Motte, du dépayçant néo-régionalisme du Cap-d'Agde, l'échec du fonctionnalisme doctrinaire de Georges Candilis à Port-Leucate-Barcarès s'expliquent par les mécanismes psychologiques analysés, depuis les années cinquante, par les psychologues dont le professeur Paul Sivadon en Belgique et l'École de la Salpêtrière, en France. Il convient de se souvenir que, dans les années soixante, les manifestations prégnantes d'une architecture de loisir et de dépaysement sont les paillotes du *Club Med* pour les classes moyennes, les luxueuses villas -rochers de Burini Vicci tapies au raz des flots ou auberges troglodytes de Karim Aga-Khan en Sardaigne. Nous retrouvons les mêmes particularités dans l'élaboration des stations de la Mission Racine, adaptées à la psychologie spécifique des classes moyennes et laborieuses, visées par le projet. Dans *AA.*, le Professeur Paul Sivadon préconise les

---

1 Institut Français d'Architecture (IFA) fonds Candilis, 234 I f a 318/1, " chapitre 10. Languedoc - Roussillon : les loisirs pour le plus grand nombre ", page 7.

2 *ibid.*

formes étonnantes de l'architecture afin de procurer la détente aux vacanciers<sup>1</sup>. À la question "certaines formes sont-elles plus aptes que d'autres à déclencher une sensation de détente?", le psychiatre répond : "Je pense qu'il y a des lignes qui sont sécurisantes parce qu'elles correspondent à des schèmes inscrits dans notre système nerveux, mais si on n'utilisait qu'elles on s'endormirait (...) Des techniciens qui vivent dans des usines parallélépipédiques ont besoin de retrouver la paillote, la hutte etc. ».

Pierre Racine et les architectes de l'AALR se posent une question cruciale : Qu'est-ce, en 1963, une cité balnéaire pour les loisirs de "masse"? Comment concevoir d'un bloc l'image et l'urbanisme des stations à venir? Les exemples sont à rechercher à l'étranger, à analyser et à critiquer : Israël, Roumanie et Floride sont les modèles de référence. Les contre-exemples sont la Costa-Brava bétonnée et la côte adriatique italienne, avec Milano-Maritimo ébauchée pendant la période mussolinienne.

Au sein de l'AALR, le refus des utopies et l'humanisation de l'architecture, dans le respect des acquis de la modernité, sont clairement exprimés. En matière d'architecture, comme en matière d'urbanisme, Georges Candilis aime à théoriser. Selon lui, il est impossible de prétendre qu'il existe un stéréotype d'architecture de loisirs.

Chaque cas doit avoir sa propre expression qui dépend du but, du site, des moyens. Cette diversité doit permettre le libre choix des individus. Les différentes stations nouvelles répondent à ces objectifs. De l'urbaine Grande-Motte à la populeuse unité de Leucate-Barcarès, toutes les variations modernes sont exploitées. À chaque segment de "clientèle" potentielle du littoral correspond un esprit architectural qui, dès lors, se justifie pleinement. "Dans la grande et ingrate unité de Leucate - Barcarès, j'ai choisi de créer l'habitat de vacances le plus simple et le plus économique possible afin qu'il soit ouvert à tous et pas seulement aux privilégiés"<sup>2</sup>... "Je

---

1 ibid. page 5.

2 I F A fonds Candilis 234 Ifa 318/1. "Loisirs. Chapitre 10. Languedoc - Roussillon : les loisirs pour le plus grand nombre", page 8.

n'ai pas imposé de style, mais une discipline : cette simplicité et cette économie ”<sup>1</sup>...“ Naturellement on m'a reproché, une fois encore, de faire une architecture pour les pauvres. Totale incompréhension! La simplicité et l'économie n'ont rien à voir avec la pauvreté. C'est une disposition purement morale ”<sup>2</sup> “ Alors qu'un nombre infini de familles, la grande majorité, n'a pas de logement principal et permanent décent, et vit dans des conditions inacceptables, je considère qu'il est totalement immoral de lui faire miroiter *des "châteaux en Espagne"* ou autres résidences de vacances trompeuses, une *"façade qui n'est que source de profits abusifs"* ”.

Au delà de ces affirmations, la question de “ l'utilité relative ” des objets et de l'architecture posée par Adolf Loos dans *Ornement et crime* ne se trouve-t-elle pas ici réactualisée? N'y trouve-t-on pas une attitude “ morale ” commune? Georges Candilis est-il conscient de la caducité de ses constructions magnifiquement conçues mais médiocrement réalisées ? Un élément de réponse réside peut-être dans les “ maisons-dé ” modulables de Georges Candilis, logements (en matière plastique) semi-dur dont la durée de vie est limitée à quinze ans. il apparaît évident que le logement de vacances devient un simple bien de consommation.

D'autant que les publicités affirment qu'on peut y acheter une maison pour le prix d'une automobile... C'est donc - à Leucate-Barcarès - un bien de consommation courant, avec son processus habituel d'usage et d'obsolescence. L'approche, dans l'absolu, est acceptable mais le public auquel s'adresse ce type de logements est attaché à la pérennisation de son patrimoine. La désaffection des acheteurs et la mise en œuvre retardée et lente des programmes immobiliers auront raison de la « tête » de l'architecte qui fit l'objet d'une cabale fomentée par la promotion immobilière.

Les points de vues divergents entre le président de la société d'économie mixte des PO, le sénateur Gaston Pams, et Candilis attiseront les ressentiments.

---

1 ibid.

2 ibid.

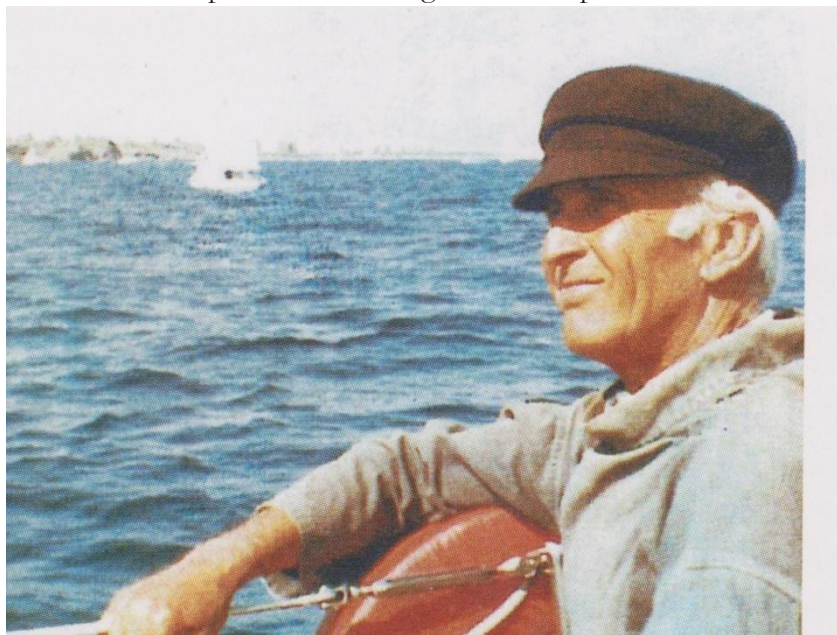
## Jean Le Couteur, architecte du Cap d'Agde

Pour le Cap d'Agde, l'architecte retenu est un acteur pragmatique de la scène architecturale française. Au sein de l'association des architectes en chef des futures unités touristiques, l'architecte en chef de l'unité touristique à l'Ouest de l'Hérault, le Bassin de Thau/ Cap-d'Agde est Jean Le Couteur (1916- 2010). Il entretient des rapports étroits et fructueux avec la SEBLI et Jean Miquel son directeur. Jean Le Couteur est né à Brest.

Il commence ses études architecturales à Rennes, puis à Marseille, dans l'atelier de Beaudouin, dont les élèves se regroupent avec B. Zehrfuss, en compagnie de poètes et de sculpteurs dans un village abandonné, Oppède, qui donne son nom au groupe humaniste (1941-1944). Il s'inscrit à Paris dans le prestigieux atelier d'Auguste Perret et y est diplômé en 1944. Il est également ancien élève de l'Institut d'Urbanisme de Paris ; à ce titre, Bernard Zehrfuss l'appelle en Tunisie afin de participer à l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme. Il est nommé architecte-principal de Bizerte et participe à l'aménagement de la ville nouvelle de Bizerte-Zarzouna. Actif dans la vieille ville et dans sa périphérie, il y construit notamment la  *cité des Andaloux*  (40 logements pour des familles tunisiennes), un lycée et une école primaire de jeunes filles.

En 1949, après le démantèlement de l'Atelier, il s'associe avec Paul Herbé qu'il a rencontré en Tunisie. Ils travaillent en collaboration jusqu'à la disparition d'Herbé, en 1963. Jean Le Couteur voyage aussi. Il travaille en Afrique, à Bamako et à Niamey, où il réalise une maison expérimentale, en collaboration avec Jean Prouvé. Il rentre définitivement en France en 1951. Il est nommé architecte-conseil au Ministère de la Reconstruction. Il étudie diverses Zones d'Urbanisation Prioritaires : ZUP d'Allones, Z.U.P. de la Madeleine à Chartres... Avec Paul Herbé, il signe de nombreux et importants travaux dont, en 1961, la nouvelle et moderniste basilique du sacré-Coeur d'Alger (René Sarger et Pier-Luigi Nervi ingénieurs). Après la mort de son associé, il réalise avec Jean Prouvé, le Centre de recherches et d'essais des Renardières (1963-1969), pour EDF. On

lui doit encore la Maison de la Culture de Reims (1965), l'Université de Tananarive. Avec Denis Sloan, Jean Le Couteur conçoit un extraordinaire projet de structure gonflable pour le pavillon français de l'Exposition Universelle d'Osaka (1970). “ Une expérience qui a traversé toutes les politiques d'urbanisation de la France depuis la Reconstruction. L'exemple d'une démarche modeste et d'un savoir-faire confirmé pour aborder les grandes compositions à dimension



*Jean Le Couteur (1916-2010)*

urbaine”<sup>1</sup>. C'est donc un architecte qui ne peut être soupçonné de passéisme et de nostalgie rétrograde comme AA le sous-entendra.

Selon Jean-Paul Lacaze, urbaniste et auteur d'une *Introduction à la planification urbaine*, s'il lui fallait décerner “ un prix d'urbanisme opérationnel contemporain, je vous proposerais de retenir Cap-d'Agde pour son parti d'ensemble simple et clair, pour ses options architecturales assurant une grande cohérence à des réalisations variées, pour la qualité exceptionnelle de ses espaces. Je ne connais

1 “ Jean Le Couteur ” in “ L'exote ”, Paris, l'exote (SARL), S.d. page 5.

pas de meilleur exemple de raffinement dans la simplicité, de rigueur dans la modestie, ces qualités passablement contradictoires qui sont, à mes yeux, les clés du succès ”<sup>1</sup>. La capacité d’accueil initialement prévue est de 58.000 lits : 21.000 en immeubles, 6.000 en hôtel et 15.000 en villages de vacances et campings. La réussite repose sur un plan-masse parfaitement ordonné, maîtrisé. Il permet aux habitants de chacun des secteurs d’avoir l’impression d’habiter un village, avec sa propre personnalité, et d’accéder plaisamment à la plage, à pied. Car le piéton est “ l’unité ” de mesure de Jean Le Couteur. Tous les déplacements doivent pouvoir s’effectuer à pied, ou en patache d’eau. De l’avis de Georges Candilis, “ Cette station, d’échelle humaine, s’insère harmonieusement dans un site magnifique ”<sup>2</sup> C’est la seule station ayant quelques élévations rocheuses.

En passant de la Grande-Motte au Cap d’Agde on comprend d’emblée ce qui caractérise l’aménagement du Languedoc-Roussillon : des stations différentes aussi bien dans leur urbanisme que dans leur architecture. La conception du Cap d’Agde repose sur des principes très “ libéraux ”. Pour son architecte, Jean Le Couteur, l’urbanisme est essentiellement un jeu d’espaces qu’il convient de diriger, non de faire. C’est un urbanisme sans esprit de système, ouvert à tous les programmes nouveaux qui considère l’habitat comme un ensemble, ponctué de bâtiments publics créant des points d’intérêt. Pour cette raison, la conception générale du Cap d’Agde se traduit essentiellement par un squelette : sa voirie. Elle comporte une partie primaire, en X, se recoupant avec un échangeur, et une voirie secondaire dissociant les circulations piétonnières. Les quais du port, constituent ainsi une promenade longue d’un kilomètre, bordée de terrasses de café, restaurants ainsi que de boutiques. Jean le Couteur s’est souvenu des déambulations des touristes sur le port de Saint-Tropez. Les quais en reprennent les proportions. D’ailleurs sur le port, les plaisanciers retrouvaient des aménagements conviviaux, à

---

1 Jean-Paul Lacaze, *Introduction à la planification urbaine - Imprécis d’urbanisme à la française*, Paris, Presses de l’École des Ponts & Chaussées, 1995, page 242.

2 IFA fonds Candilis 234 Ifa 318/1 “ loisirs. chapitre 10. Languedoc-Roussillon : les loisirs du plus grand nombre ”. Page 5

la manière de ceux du “ célèbre petit port varois ”. Le non moins célèbre lavoir de Saint-Tropez et son champ d’étendage ( séchage?) du linge, à l’écart du port, où les équipiers viennent rincer les voiles et provoquent un joyeux chahut finissant invariablement par un bain collectif, est ici remplacé par un barbecue géant implanté sur une place arborée. Ce type de barbecue se retrouve souvent dans les “ marinas ” de la Nouvelle-Angleterre, une des “ Mecque ” de la régates. Ce barbecue conçu par Henri-Martin Granel rappelle également les “ sardinades ” de la place des Lices, les grands soirs de régates tropéziennes.

L’idée générale est d’exploiter le paysage existant, entre la digue Richelieu en prolongement du cap rocheux, et le mont Saint-Loup ancien relief volcanique de roche balsatique. Dans un premier temps, Le Couteur imagine un urbanisme très dense, en façade sur la mer avec le plan d’eau, en arrière. Ce projet, propre à satisfaire les promoteurs demandeurs de front de mer, est également caractérisé par une conception particulière du port. Jean Le Couteur, Breton, homme de mer et régatier, doute du développement de la voile en Méditerranée. Aussi conçoit-il un port réduit pour les voiliers en bord de littoral. Pour les vedettes à moteur, il réserve un vaste hivernage sur l’étang de Luno, relié à “ l’avant-port ” réservé à la voile. De cet avant-port, on accéderait à la mer par un étroit passage avec pont levant. À ce premier état, correspond une architecture moderne d’immeubles et maisons parallélépipédiques souvent couvertes de vouïtains alors à la mode, dans la lignée de la maison Jaoul de Le Corbusier, de Chandigarh.

Quelques dessins conservés dans le fonds Le Couteur de la Cité de l’Architecture témoignent. Le parti esthétique du « centre administratif » en est un héritage. Le parti correspond au savoir faire et aux engagements stylistiques de l’architecte. Les études pour l’aménagement en une longue barre continue d’immeubles du cordon littoral des Onglous entre Marseillan-plage et Sète illustre cette veine. Mais, au cours du délai de deux ans qui lui permet de peaufiner son projet, Jean Le Couteur, accompagné de sa famille et d’amis, visite toute la côte méditerranéenne française, la Sardaigne et la Costa Brava.

En 1968, Le Couteur avait effectué un périple le long de la côte méditerranéenne afin de se replonger dans l'architecture vernaculaire et étudier les réalisations récentes. Commençant le chantier avec deux ans de décalage par rapport à Jean Balladur et sa Grande-Motte et à Georges Candilis à Port-Barcarès, Le Couteur a bénéficié de leur expérience et de deux ans supplémentaires pour peaufiner son plan d'urbanisme et chercher une architecture réellement adéquate. Effrayé par les murs de béton gâchant irrémédiablement les sites, il décide de reprendre sa copie et d'inverser son projet. Il connaît également les polémiques suscitées par les pyramides de la Grande-Motte, objets de moqueries ou d'étonnement dans la presse et la difficulté à convaincre les promoteurs internationaux de la pertinence du projet jusqu'à ce que le promoteur montpelliérain Antoine Sanchez ne parvienne à vendre sur plan les trois premières pyramides et ne fasse de substantiels bénéfices. Le cas de la Grande-Motte est trop connu pour que nous nous y arrêtions ici.

Au Cap, l'apparence du port se trouve modifiée, permettant un hivernage égal en place de voiliers et de vedettes, la voile s'étant considérablement développée au Cap. Puis, Le Couteur change radicalement de parti et situe le centre urbain au fond du plan d'eau, libérant ainsi la bordure littorale. Ce centre se développe en arc de cercle, en bénéficiant d'une meilleure orientation Sud-Ouest. Une succession de petits ports abrités par des îles artificielles caractérise le nouvel aménagement. Chacun a sa personnalité et sa vie propre. Ce ne sont pas des "garages à bateaux". Cette disposition lui a été directement inspirée par Port-Grimaud, alors en construction. Notamment, le même parti de zone portuaire associée à une zone exclusivement piétonne. À la différence de Port-Grimaud, le Cap-d'Agde n'est pas une cité privée pour nantis, c'est une ville nouvelle, avec des "choix affirmés et courageux"<sup>1</sup>. L'option moderniste est abandonnée, place au régionalisme. On peut raisonnablement penser que l'option initiale a été abandonnée à la suite de ce périple sur la côte espagnole et également de la pression des dirigeants de la SEBLI

---

1 François Robichon, "Cap d'Agde, l'urbanisme mis à nu", *D'Architecture*, 1995, n°57, page 38.

avec lesquels Jean Le Couteur entretenait des relations privilégiées, notamment avec Jean Miquel, son directeur.

Néanmoins, à l'été 1970, un îlot-pilote est construit par Jean-Le Couteur. Il se compose de quelques dizaines de maisons et d'un port de cinquante postes sorti des sables. Il s'agit du Port Saint-Martin inauguré en grande pompe le 1er juillet 1970. Il livre au public et à la presse le visage futur du Cap d'Agde. C'est l'architecture languedocienne qui servira très naturellement de base au travail de Le Couteur. Il cherche à tout prix à éviter le pastiche, en dégagant quelques principes fondateurs. Il est conscient des limites au talent de nombre de ses confrères et préfère limiter le risque de partis-pris hasardeux<sup>1</sup>. La clairvoyance et les choix stylistiques de Le Couteur sont payants, la station séduit très vite le grand public. Dès le lancement de l'îlot-pilote du Port-Saint-Martin, Le Couteur revendique une architecture qui réponde aux aspirations du public, une architecture qui " se mettrait en vacances ". Les critiques ne manquent pas qui expriment leur crainte devant cette volonté de retrouver à tout prix " l'échelle des villages méditerranéens " et de " renouer avec l'Antiquité ". Mais on critique aussi les pyramides de la Grande-Motte... Le parti le plus sage est bien celui des aménageurs qui laissent entière liberté aux architectes.

### **Les maîtres-mots de Le Couteur : respect du site, harmonie, unité, échelle humaine, quartier**

Le Couteur ne peut être suspecté, a priori, de nostalgie régionaliste. Dans le préambule du règlement d'architecture du Cap, destiné à ses confrères et aux opérateurs, Jean Le Couteur précise ses intentions. " Le respect du site a dominé les études du plan de masse. Il doit continuer à inspirer tout candidat constructeur en Agde car la création d'une ville est une oeuvre collective et sa réussite dépend avant tout de l'adhésion de tous... Il faut également que l'architecture dans son ensemble, comme dans ses détails,

---

1 Entretien avec Jean Le Couteur du avril 2001.

contribue à l'harmonie de l'environnement et n'y apporte aucune fausse note "... " À une époque où les tendances sont diverses ou les matériaux sont trop abondants et où les techniques permettent tout, cela suppose des choix qui font l'objet de ce cahier des charges particulières "...<sup>1</sup>. " Tout en évitant le pastiche du passé, tout en acceptant les véritables bienfaits du progrès mais en refusant ses abus, la station doit s'élever sans le souci constant de retrouver le charme d'un village méditerranéen, de tenir compte des données climatiques et de procurer aux estivants l'échelle humaine dont la civilisation machiniste les prive de plus en plus<sup>2</sup>.

Quelques mots clés reviennent tout au long du document : "harmonie", "unité", "échelle humaine", "quartier". Ils résument en effet et la pensée de l'urbaniste et le résultat globalement obtenu. L'harmonie impose unité et diversité. L'excès de répétition engendre la monotonie, Jean Le Couteur usant de termes empruntés à la musique, propose un "thème" sur lequel les "variations" sont possibles, en prenant soin d'éviter que le besoin d'originalité ou la prétention entraînent la "discordance"<sup>3</sup>. Le Couteur recommande la liberté des implantations ; d'éviter les alignements trop longs. Les volumes doivent être "mesurés", volontairement découpés, variés en plan et en élévation. D'ailleurs, la justesse des proportions et la façon la plus naturelle d'utiliser une gamme restreinte de matériaux donnent l'échelle humaine. Ces choix des matériaux imposés (dont le basalte du Cap) et des couleurs, associés aux plantations participe à cette harmonie générale.

Car les plantations font partie intégrante de l'architecture : "L'unité résidera surtout dans les couvertures qui se verront dans leur ensemble des sommets des monts Saint-Loup et Saint-Martin, dans les plantations où les essences régionales devront dominer, dans les sols extérieurs qu'il est important de traiter avec soin et dans les clôtures dont l'aspect est davantage destiné aux passants qu'à

---

1 I.F.A. Centre des Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle, 187IFA118/2, page 1.

2 *ibid.*

3 *ibid.*

leurs propriétaires<sup>1</sup>. Ces particularités correspondent parfaitement au cahier des charges élaboré par l'AALR qui préconisait “ une architecture dépayssante ”. Les règles sont simples et faciles à appliquer. La règle générale, ce sont des toits en tuile canal à une seule pente de 25% ou des terrasses pourvu qu'elles soient carrelées, une palette de couleurs imposées (élaborée par Jean Chauffrey), l'unité de traitement des sols en basalte d'Agde et terre-cuite ainsi que le mobilier urbain des espaces publics, soigneusement mis au point par H. Martin-Granel.

Les options architecturales du Cap-d'Agde ont soulevé une double question : s'agit-il de pastiche? Ce “ renouveau ” du régionalisme - jugé réactionnaire et dépassé - est-il pertinent? Il est bien sûr tentant de superposer les dessins de le Couteur pour Port-Saint-Martin (première tranche du Cap) et ceux de François Spoerry pour Port-Grimaud. La parenté est évidente. L'échelle humaine est la même: le village méditerranéen. La confrontation avec la réalité des constructions permet d'entrevoir une différence fondamentale: Le Couteur n'exclut pas l'emploi des matériaux de son époque. À chacun ses goûts et ses préférences, le pastiche et le réemploi d'éléments anciens vaut-il mieux qu'une interprétation moderne qui se veut traditionnelle? “ Ce règlement ne doit pas conduire au pastiche qui serait une caricature d'une architecture régionale dont il n'est pas défendu de se souvenir et avec laquelle il est bon de chercher à s'intégrer pourvu qu'on emploie les matériaux avec franchise ”, écrit Jean Le Couteur à Michèle Champenois<sup>2</sup>. La formule est ambiguë. La ville ne peut pas être une juxtaposition d'architectures disparates. Les choix doivent être volontaires mais suffisamment souples pour laisser la place à la diversité. “ Il ne faut surtout pas que ceux qui fuient les quartiers uniformes et sans âme des banlieues se retrouvent en vacances dans la même ambiance. Il

---

1    ibid. page 2.

2    I.F.A. Centre des Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle, 187IFA118/3. texte daté du 24 avril 1979 adressé à Michèle Champenois (critique au *Monde* au sujet de la rencontre d'architectes prévue au C.C.I. le 2 mai 1979, page 3.

fallait qu'ils trouvent la Méditerranée et le Languedoc <sup>1</sup>. Jean-Paul Lacaze écrit : “ un aménagement urbain n'est vraiment réussi que si les habitants comme les visiteurs trouvent du plaisir quand ils y marchent à pied. Penser plus aux piétons, cela oblige à garder le sens de l'échelle humaine et de l'espace tel qu'il est vécu et pratiqué par la foule de ses habitants ”<sup>2</sup>.

Jean le Couteur tient également compte des contingences du marché. À l'inverse d'une cité résidentielle auprès du lieu de travail, où l'on doit loger coûte que coûte quitte à subir les normes contraignantes et la politique des modèles, dans une station balnéaire il faut vendre et donc séduire dans un environnement concurrentiel. Jean le Couteur, dont les petits ports du Cap-d'Agde et les marinas offrent des points communs nombreux avec Port-Grimaud, déclare détester le pastiche, mais estimer la réalisation et bien connaître François Spoerry<sup>3</sup>. Car les deux architectes ont une passion commune, la voile. Ceci explique la qualité des ports des deux cités. Les deux architectes parviennent également à créer un paysage et le faire vivre. François Spoerry a délibérément préféré se référer au passé, riche en fantaisies : le village est, en apparence, construit à l'ancienne. Tout y est : les tuiles de récupération, les pavés usés, les réverbères, les grilles venant des brocanteurs. Les petites places ont leurs fontaines et leurs bancs. Une trop longue évocation de Port-Grimaud peut, ici, paraître surprenante<sup>4</sup>. Il n'en est rien, la “ place centrale ”, sorte de “ place des Lices ” de ce village, la distribution des canaux et le parti original inventé par F. Spoerry d'associer une maison individuelle à son appontement privé constitue la “ matrice ” d'une typologie reprise, tantôt avec un habillage moderne, tantôt néo-régional en Languedoc-Roussillon, notamment au Cap-d'Agde et à Port-Barcarès.

---

1 ibid.

2 Jean-Paul Lacaze, *op. cit.*, introduction.

3 Entretien avec Jean Le Couteur du 6 avril 2001.

4 Port Grimaud c'est 2500 maisons, 180.000m<sup>2</sup> de constructions, 3.000 anneaux, 14 km de canaux.

## Questions et contestations

“ Plaisir ” et “ séduction ” sont deux notions qui guident le travail de Jean Le Couteur. Rien dans sa démarche ne renvoie aux théories de la tradition régionaliste disséquée par Jean-Claude Vigato<sup>1</sup>. Néanmoins, les options arrêtées au Cap jettent le trouble parmi ses confrères. Pierre Vago résume le “ trouble ” des architectes de la mouvance *Architecture d’Aujourd’hui*. Dans le numéro “ Doctrines ” d’octobre-novembre 1971, Pierre Vago choisit d’illustrer un article polémique sur “ la nostalgie du régionalisme ” au moyen d’une photographie de la rue commerçante du Port-Saint-Martin, nouvellement construit au Cap. Un échange épistolaire entre Le Couteur et Pierre Vago illumine le parti adopté à Agde. Si Vago précise que la photographie permettait d’illustrer “ une tendance qui existe et ceci par un exemple honorable et non caricatural ”<sup>2</sup>, Le Couteur déclare que “ le rôle d’un architecte en chef ... ne doit pas être, à mon avis, celui de l’architecte créateur qui *impose son architecture* ”... “

Je reconnais qu’on pourrait aller plus loin et que je n’ai pas choisi une solution d’avant-garde, estimant qu’il y avait plus de risques d’échec à demander aux architectes, nombreux et inégaux, qui construiront dans la station, de se surpasser, qu’à leur demander d’adopter, pour l’essentiel, sans prétention et sans complexe, une tendance sage, proche de la construction traditionnelle, que justifie le fractionnement des programmes et qui a des chances de satisfaire le plus grand nombre ”<sup>3</sup>. Suit un examen critique des façades de l’îlot témoin : “ est-ce autre chose qu’un jeu de volumes et de couleurs à partir d’éléments répétitifs ”<sup>4</sup>.

Et d’énumérer : la cellule de base, les types de fenêtres limités à

1 Jean-Claude Vigato, *L’architecture régionaliste, France, 1890-1950*, Paris I.F.A./Norma, 1994.

2 I.F.A. Centre des Archives d’Architecture du XX<sup>e</sup> siècle, 187IFA118/3, L. A.S. 31/12/71.

3 ibid. double de la lettre dactylographiée adressée à Pierre Vago, le 16 décembre 1971.

4 ibid. page 3.

deux, les menuiseries en alu, les garde-corps en altuglass, les toits alternant avec des terrasses et les arcades afin de s'abriter du soleil.

En guise de conclusion, évoquons une dernière polémique qui tient à la surface des logements, problème qui empoisonne d'ailleurs la vie des stations, à l'heure de leur reconversion en villes d'habitat permanent. Alors que les architectes en chef avaient mis au point une norme de vingt-cinq mètres de bâti (habitat et équipement collectif et logement) par lit touristique, force est de constater que la superficie des logements n'a eu de cesse de se réduire à peau de chagrin dans chacune des stations nouvelles. " Le littoral ou le règne des promoteurs " ; " Les promoteurs-rois? " se demandait Yves Durrieu<sup>1</sup>. Il le semble bien. Le rapport d'activité de la Mission au Gouvernement, pour l'année 1971, précise que " les promoteurs étant responsables du dénouement financier des affaires sont responsables de la consistance du programme, de sa qualité, de ses prix "<sup>2</sup>. De l'avis de tous, la cherté des logements dans les stations nouvelles - compte tenu de la mise à disposition à bas prix des terrains - tient aux marges énormes dégagées par les promoteurs immobiliers. " On laisse jouer le marché sans contrôle ". À défaut de pouvoir contrôler les prix des promoteurs, la Mission a tenté de les moraliser. Les promoteurs ont dès lors baissé, non pas les prix, mais la superficie des appartements. *L'Observateur* titre " Les requins de la Côte "<sup>3</sup>. À la Grande-Motte et au Cap-d'Agde, plus les logements sont luxueux et plus les marges bénéficiaires sont importantes. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes l'a bien pressenti qui prend en charge la construction de Port-Camargue. Des sports nautiques onéreux, nécessitant l'achat et l'entretien d'un bateau y étant développés, tout concourt à accueillir une clientèle riche. Fort cyniquement, le socialiste Jean Bène, président de la SADH concessionnaire, dit en confidence : " Pour La Grande-Motte, le but

---

1 Yves Durrieu., *L'impossible régionalisation capitaliste, témoignages de Fos et du Languedoc*, Paris, Anthropos, 1973, page 50.

2 Cité par Yves Durrieu

3 Guy Perrimond, " Les requins de la Côte " in *L'Observateur*, 8 septembre 1972. Pp. 18-20.

initial, c'est de retenir le flot des touristes et leurs devises. Or les devises, c'est comme l'argent, il faut les prendre où elles sont. Ce n'est pas en retenant les masses populaires que l'on peut retenir des devises<sup>1</sup>. Aux nantis les logements " en dur " le long des plages les plus proches des métropoles, les sites les plus admirables et surtout les plus abrités des vents...

---

1 Durrieu, *op. cit.*, page 183.



# LES GRANDES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION DE LA STATION DU CAP D'AGDE

par  
Irène Dauphin

En 1959, Pierre Sudreau, alors ministre de la Construction, préconise une politique d'ensemble concernant l'aménagement du territoire à savoir envisager la question dans sa globalité, inscrite à l'échelle du pays, plutôt que des mesures d'actions régionales répondant au coup par coup, sans idée directrice<sup>1</sup>. Trois commissaires régionaux sont nommés pour explorer la France, consulter les administrations, les entreprises, les syndicats. C'est à Abel Thomas, qui s'occupe de la région sud (Auvergne, Provence, Languedoc-Roussillon), que revient l'idée de l'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon dont les 210 kilomètres de côte offrent d'immenses possibilités. Cette idée a déjà effleuré Philippe Lamour, président fondateur de la Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas Rhône Languedoc (CNABRL), ainsi que Jules Milhau, professeur d'économie à la faculté de droit de Montpellier. Pierre Sudreau ayant donné son accord de principe, Abel Thomas se lance dans la préparation du projet : choix des emplacements, réserve foncière ...

---

1 Pour de plus amples précisions, on peut se reporter à Irène Dauphin : « Le Cap d'Agde, une aventure agathoise » *Spécial 40 ans. Le Cap d'Agde, une aventure*, Mairie d'Agde, juin 2010, pp. 15-27 avec de nombreuses illustrations.

En 1961 et 1962, l'idée d'une vaste opération d'aménagement en Languedoc-Roussillon visant à faire de la promotion touristique un pôle fondamental du développement économique régional fait son chemin. L'État, par l'intermédiaire du Ministère de la Construction et de la Compagnie du Bas Rhône (CNABRL), se lance dans d'importantes acquisitions de terrains. En 1962, les zones d'aménagement différées sont créées (ZAD). Le 14 février 1963, la Délégation à l'Aménagement du Territoire voit le jour, présidée par Olivier Guichard, assisté de Jérôme Monod.<sup>1</sup> Le 18 juin 1963, c'est la création de la Mission Interministérielle pour l'Aménagement Touristique du Littoral. Et le 26 mars 1964, le décret approuvant le plan d'aménagement du Littoral, baptisé Plan d'Urbanisme d'Intérêt Régional paraît. Il est repris ensuite, en 1972, sous le titre de Schéma d'Aménagement du Littoral.

### **La Mission Interministérielle pour l'Aménagement Touristique du Littoral**

Créée le 18 juin 1963, elle est présidée par Pierre Racine, Conseiller d'État, alors chef de cabinet de Michel Debré, Premier Ministre, assisté de Pierre Raynaud, collaborateur de Pierre Sudreau<sup>2</sup>. Pierre Racine, né le 4 juillet 1909 à Tunis, entre au Conseil d'État en 1935. En 1945, il participe à la mise en place de l'École Nationale d'Administration. Il est nommé directeur des stages, poste qu'il occupera jusqu'en 1956. Il sillonne alors le Maghreb pour rendre visite aux élèves de l'ENA qui y font leur stage de première année. En 1956, sa grande connaissance de l'Afrique du Nord le fait rentrer au conseil d'administration du Service Social Familial Nord Africain (SSFNA), dont il sera élu président en juillet 1958. L'association

---

1 Racine Pierre, *Mission impossible ? L'aménagement touristique du Littoral du Languedoc Roussillon*, Midi Libre, 1980, p. 30. Voir aussi : Jean Sagnes (Dir.), *Agde, 2600 ans d'histoire*, Privat, 2006.

2 C. Souyris : *La mise en place d'un avant-projet d'aménagement : la création de la station balnéaire du Cap d'Agde par la Mission Interministérielle (1963-1970)*, mémoire de maîtrise, Montpellier, 2001

change de nom et devient l'ASSFAM (Association Service Social Familial Migrant) en 1979. Il en restera le président jusqu'en avril 1994. En février 1957, il se prononce en faveur de l'indépendance de l'Algérie dans la partie du « rapport Grandval » qui lui a été confiée. Directeur de cabinet du Premier ministre Michel Debré de 1959 à 1962, c'est tout naturellement que ce dernier lui confie la présidence de la Mission Interministérielle d'Aménagement Touristique du Littoral du Languedoc-Roussillon (plus connue sous le nom de « Mission Racine ») en 1963. En 1969, il est nommé directeur de l'ENA, poste qu'il occupera jusqu'en 1975. De 1982 à 1986, il est Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Languedoc Roussillon. Pierre Racine est mort le 7 août 2011 à Paris, il venait d'avoir 102 ans.

La Mission interministérielle, dont Pierre Racine a la charge, a pour but un aménagement intégré du littoral entraînant l'arrière pays dans son sillage, ce qui implique une discipline urbanistique et architecturale, ainsi qu'une répartition en zones d'hébergement, zones de délasserment sportif et balnéaire, et zones de conservation du paysage.<sup>1</sup> La Mission réunit régulièrement les représentants des ministères intéressés ainsi que l'administration locale et les élus ; elle assure les relations entre l'État, les collectivités locales, les sociétés d'économie mixte, les intérêts privés.

Le plan d'urbanisme adopté comporte la création de cinq grandes unités touristiques dans lesquelles doivent coexister stations « anciennes » et stations « nouvelles ». Ces stations nouvelles, construites de toutes pièces, sont sous la responsabilité d'un architecte en chef, ce qui permet l'individualisation architecturale de chacune. Les travaux d'infrastructures sont confiés à des sociétés d'économie mixte, promoteurs immobiliers et constructeurs privés n'intervenant qu'au dernier stade.

« Cette grande opération d'aménagement a été décidée par le pouvoir central seul. Mais elle ne réussira qu'avec l'accord des élus et le concours des fonctionnaires des principales administrations du Languedoc- Roussillon » écrit Pierre Racine. En juin 1963, débutent

---

1 Id., p. 39

les réunions avec tous les élus (parlementaires, députés, sénateurs, conseillers généraux des cantons littoraux, maires des communes de la côte) et avec les fonctionnaires territoriaux (préfets, directeurs départementaux).

La Mission décide seule de tout l'aménagement touristique, des questions de principe et de politique générale comme des mesures d'exécution les plus importantes. Elle détruit le cloisonnement administratif et se comporte comme une véritable délégation collégiale du gouvernement au sein de l'administration. Elle relève directement du Premier Ministre.

### **La ville d'Agde accepte l'opération d'aménagement touristique proposée par la Mission Racine et entre dans le capital de la SEBLI (1963-1968)<sup>1</sup>**

Dans sa séance du 7 novembre 1962, le conseil municipal de la ville d'Agde décide de passer une convention avec la Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas Rhône- Languedoc qui « *a acheté dans la région de Lano, d'importants terrains susceptibles d'être aménagés sur le plan touristique.* » Dans cette zone se trouvent des terrains communaux insalubres et sans valeur. « *La commune n'a pas intérêt à aliéner son patrimoine, elle ne saurait cependant faire obstacle à un projet d'assainissement et de revalorisation du territoire communal* ». Elle propose donc une convention confiant à la Compagnie les dits terrains en vue de leur aménagement<sup>2</sup>.

Par lettre du 12 avril 1963, le préfet de l'Hérault<sup>3</sup> présente un projet de zone d'aménagement qu'il soumet à l'approbation du conseil municipal. Dans sa séance du 15 juin, le conseil se prononce en faveur du plan mais avec des conditions de préservation des droits des propriétaires, des indemnisations et dommages adaptés, et un

---

1 Sur l'attitude des édiles agathois, voir supra l'article de Christine Delpoux Darnige.

2 Archives Municipales d'Agde, 1 D 45, p. 115

3 C'est le préfet de ce département qui est alors l'interlocuteur de la ville car la préfecture de région n'est créée qu'en 1964.



*La station en construction en 1974*

droit de préemption sur les parcelles futures. Le conseil demande aussi que des représentants des propriétaires soient associés à l'élaboration du projet, de même que le conseil municipal<sup>1</sup>.

Le 31 octobre 1963, le conseil est de nouveau réuni pour évoquer le sujet car « *la délibération du 15 juin ne permet pas une décision ministérielle positive malgré l'avis favorable formulé en raison des réserves exprimées* ». Mais les grandes lignes du projet d'aménagement ont été communiquées et concernent notamment « *la région du Môle et du Cap, et le Front de Mer en général, c'est-à-dire des terres non productives et des surfaces insalubres ou menacées par les eaux* ».

Le ministère a tenu compte des réserves puisque le projet indique que « *les expropriations seront limitées à l'indispensable, et toutes les compensations possibles offertes. Des assurances ont été données en ce qui concerne la consultation de l'assemblée municipale et les groupements intéressés* ». Confiants, les élus donnent cette fois un avis favorable<sup>2</sup>.

La nouvelle station touristique est donc créée en concertation avec

1 Archives Municipales d'Agde, Idem., p. 158-161

2 , Idem, p. 210-211, 216-217

l'État, représenté par la Mission Interministérielle, le département et la commune. L'État et la commune cèdent au département sa construction de la station et ce dernier délègue sa responsabilité à la SEBLI (Société d'Équipement du Biterrois et de son Littoral). Une convention sera signée le 28 mars 1968 entre l'État, la commune et la SEBLI, confiant l'aménagement du Cap à cette dernière. Par délibération du 2 mars 1963, le conseil municipal décide l'adhésion à la SEBLI après en avoir souligné les avantages.<sup>1</sup>



*La vie s'organise autour du port*

Dans ses statuts, la société se charge de procéder à l'étude de tous les projets se rapportant au développement économique de la région de Béziers, d'étudier et de réaliser les opérations d'équipements fonciers et économiques (art. 2). Dans le cadre de l'aménagement du littoral, son rôle est d'équiper le sol, mettre les terrains hors d'eau, construire la voirie et tous les réseaux de distribution, créer les espaces vert. Elle s'occupe aussi de la commercialisation des terrains.

Créée le 20 septembre 1963, la Société d'Équipement du Biterrois et de son Littoral (SEBLI) est présidée depuis sa naissance par les

1 Id, p. 144

maires successifs de Béziers<sup>1</sup> : La ville d'Agde participe au capital de départ de la SEBLI.

Le 18 mars 1968, le conseil municipal d'Agde délibère sur l'avant projet de l'Unité Touristique du Cap d'Agde : « *cet avant projet intéresse 630 ha environ pris à l'intérieur de la zone déclarée d'utilité publique le 21 juin 1963. Il concerne l'aménagement de plans d'eau, voies, parkings, réseaux d'assainissement et d'eau potable, espaces libres, zones boisées... Il aboutit à la création de 60 000 lits environ. La dépense est estimée à 182 069 160 francs. La participation de la commune est représentée par l'apport de 100 ha de terrains estimés à 4 000 000 f. et par les subventions sur les stations d'épuration et le traitement des ordures ménagères. Le conseil d'administration de la SEBLI à laquelle la commune a concédé l'exécution des travaux par délibération du 8 août 1967 a approuvé le projet.* » L'avant projet est voté à l'unanimité moins 2 voix<sup>2</sup>. La convention passée est approuvée par un arrêté interministériel du 23 avril 1968.

À partir de 1968, la SEBLI s'occupe de l'aménagement du Cap qui relève des décisions de la Mission : construction de tous les équipements collectifs, ainsi que des bâtiments administratifs, culturels, sportifs qu'elle remet ensuite à la commune. C'est elle qui commercialise les terrains auprès des promoteurs et des particuliers en fonction des zones définies par l'architecte. La ville d'Agde a seulement deux sièges au conseil d'administration de la SEBLI dont l'un est occupé par le maire de la ville. Il revient aux maires successifs d'Agde<sup>3</sup> de défendre au sein de la société, quelquefois non sans mal, les intérêts de la commune.

---

1 Les maires successifs de Béziers également présidents de la SEBLI, ont été : Émile Claparède jusqu'en 1966, Pierre Brousse de 1966 à 1977, Paul Balmigère de 1977 à 1983, Georges Fontès de 1983 à 1989, Alain Barrau de 1989 à 1995 et, depuis cette date, Raymond Couderc. Le rôle de Jean Miquel, directeur de la SEBLI de 1968 à 1985, a été de l'avis de tous les observateurs particulièrement important.

2 Archives Municipales d'Agde, 1 D 47, f° 13 v°

3 Se sont succédé à la tête de la ville depuis 1962 : Louis Vallière (en fonction depuis 1953) de 1962 à 1965, Pierrick Lapeyre de 1965 à 1971, Pierre Leroy-Beaulieu de 1971 à 1989, Régis Passérieux de 1989 à 2001 et Gilles D'Ettoire depuis 2001.

## L'équipement de la nouvelle station touristique



### *Le quartier naturiste*

La Mission Interministérielle pour l'Aménagement du Territoire confie à Jean Le Couteur, urbaniste, architecte DPLG, la charge de l'Unité Touristique du Cap d'Agde (UTCA). L'architecte a une liberté complète pour proposer son projet. Pendant deux ans, il s'imprègne de ce site qu'il parcourt à pied dans ses moindres détails. Il en revient avec un certain nombre de convictions qui vont guider ses études par la suite.<sup>1</sup> Le projet que présente Jean Le Couteur s'intègre parfaitement dans le paysage : « La ville sera construite en plans étagés autour d'un port sinueux, auquel le visiteur accède par des placettes à l'italienne et des rues piétonnières. »<sup>2</sup>

Les registres de délibérations d'Agde de cette époque permettent de suivre avec précision l'état d'avancement des travaux d'équipement de la station du Cap :

1 R. Frey, L. Malepeyre, G. Renault, *Cap d'Agde, 1970-2000*, éd G. Renault, 2001, p. 7.

2 Racine Pierre, *op. cit.*, 112

- 1967 : sous l'impulsion de la mairie et de Jean Le Couteur, les travaux de modernisation démarrent au camping de la Clape qui intégrera la future unité touristique
- 1968 : les travaux sont confiés officiellement à la SEBLI
- 3 novembre 1969, cession des chemins du Cap
- 1969, creusement du port
- 1er juillet 1970, inauguration des premières constructions, quartier du Môle
- 24 juin 1971, élargissement du chemin reliant Agde au Cap
- juillet 1971, inauguration de la place Terrisse
- 25 juillet 1972, construction de l'école primaire du Cap
- 1972, début de la construction du quartier Naturiste
- 1972, construction du Club de tennis Pierre Barthès
- 1977, ouverture de la voie express et du pont sur l'Hérault
- 1978, île des pêcheurs



*Aspects de la plage du quartier du Môle*

- 1979, la ferme de la Clape devient une salle polyvalente
- 1979, début du quartier Saint Martin
- 1979, construction de l'église Saint Benoit

- 1980, construction du Palais des Congrès
- 1980, inauguration du Parc Lano
- 1981, création du groupe scolaire Jules Verne
- 1982, ouverture de la voie rapide
- 1982, construction de la Bulle d'Accueil avec une piste d'hélicoptère
- 1983, création d'Aqualand, premier parc de loisirs aquatiques d'Europe
- 1983, création de l'Institut de Thalassothérapie
- 1983, construction du Musée de l'Ephèbe dans la pinède de la Clape
- 1987, inauguration du Musée de l'Ephèbe
- 1987, construction du golf
- 1988, l'Île des Loisirs accueille un casino
- 1989, inauguration du golf de 18 trous
- 11 juillet 1990, inauguration de la première pierre du Mail de Rochelongue (architecte Jean Michel Wilmotte)
- 1995, création du centre nautique.

# L'ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE TOURISTIQUE DE LA STATION DU CAP D'AGDE

par

**Christian BÈZES,**  
Docteur en Économie et Droit du Tourisme  
Directeur de l'Office de Tourisme du Cap d'Agde

Lorsque l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon s'est amorcé dans la décennie 1960-1970, les sociétés d'économie mixte qui en étaient chargées pour chacune des six stations, dites « nouvelles » à l'époque, ont été rapidement confrontées à la nécessité de donner de la vie à ces stations qui, en quelques années, sont devenues des destinations de vacances internationalement fréquentées.

Quarante ans après l'arrivée des premiers touristes, le Languedoc-Roussillon est devenu la quatrième région touristique française (après Paris/Ile-de-France, Provence/Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes) avec environ 100 millions de nuitées par an, et l'Hérault est le quatrième département touristique français avec 38,2 millions de nuitées dont 60 % en été.

Aujourd'hui, la ville d'Agde, avec Le Cap d'Agde, Le Grau d'Agde et La Tamarissière, est la première commune touristique française par sa capacité d'accueil en totalisant 175.000 lits répartis dans les différents modes d'hébergement, 35 agences immobilières de location, 32 hôtels, 32 résidences de tourisme, 32 campings, 14 chambres d'hôtes et 5 villages et centres de vacances. De Pâques à

la Toussaint, elle enregistre en moyenne 15.000.000 de nuitées sur une saison. Les nuitées sont le nombre de nuits passées sur un lieu d'hébergement par l'ensemble des personnes arrivées pour y réaliser un séjour à des fins touristiques.

La station du Cap d'Agde, qui a fêté ses quarante ans en 2010, est souvent présentée comme un modèle d'aménagement et de développement dont la réussite séduit et intéresse. Une partie de cette réussite se caractérise par l'existence d'une clientèle fidèle depuis plusieurs années. Cette fidélité peut s'expliquer par la bonne adéquation entre l'offre et la demande qui lui permet de trouver ce qu'elle vient y chercher, et cela dans tous les aspects qui concourent à structurer l'offre d'une destination touristique balnéaire.

### Typologie des touristes héraultais

La clientèle de la destination « Le Cap d'Agde » s'inscrit dans le cadre plus général de celle qui fréquente le département de l'Hérault et qui répond sensiblement aux principales caractéristiques suivantes<sup>1</sup> :

Les 80 % de Français viennent de sept régions principales : Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Paris/Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Provence/Alpes-Côte d'Azur, Auvergne et Nord

Les 20 % de clientèles étrangères se répartissent entre huit pays : Pays-Bas (34%), Allemagne (25 %), Belgique (13%), Grande-Bretagne (13 %), Suisse (7 %), Espagne (3 %), Italie (3%) et Danemark (2 %)

Pour venir au Cap, deux modes de transport dominant : la voiture (84,4 %) et le train, choisi par 12,2%. L'avion se développe seulement depuis quelques années avec les vols *low cost* sur l'aéroport de « Béziers-Cap d'Agde en Languedoc » qui desservent huit destinations en Europe : quatre en Grande-Bretagne (Londres Luton, Bristol, Manchester et Southampton), une en France (Paris-Beauvais), une en Allemagne /

1 In « Tourisme et loisirs en Hérault : les chiffres clés 2010 », Observatoire de l'économie touristique, Hérault Tourisme. Agence de développement Touristique. Montpellier.

Pays-Bas (Düsseldorf Weeze), une en Norvège (Oslo Rygge) et une en Suède (Stockholm Skavsta).

Qui sont ces touristes ? Ces consommateurs dépensent en moyenne 45 euros par jour et par personne. La clientèle étrangère dépense cependant plus que la clientèle française avec 51,8 euros contre 42,3 euros. Ces consommateurs se déplacent majoritairement en famille puisque 33 % viennent en couple et 31 % avec un ou plusieurs enfants

Les tranches d'âge montrent une poussée des jeunes : si les touristes entre 35 et 64 ans prédominent, les jeunes de 15 à 24 ans sont de plus en plus présents.

Cette clientèle génère un chiffre d'affaires du tourisme départemental estimé à 1,7 milliard d'euros, ce qui place l'Hérault au 3<sup>ème</sup> rang des départements pour les nuitées de touristes français, soit 3% des parts du marché « France », au 2<sup>ème</sup> rang des départements pour le nombre de nuitées en hôtellerie de plein air, au 5<sup>ème</sup> rang pour le nombre d'emplois touristiques avec 48 000 emplois estimés dont 22 000 emplois salariés directs.

### Un comportement en mutation

Désormais le tourisme est éthique, durable et digne de confiance.

Ces valeurs ont fait apparaître un nouveau client qui, au fil des quarante ans est devenu un « consomm'acteur », responsable et exigeant. Mais il part aussi plus souvent et moins longtemps. En outre, son quotidien l'a rendu pressé et surinformé avec la place prépondérante occupée maintenant par l'Internet avant, pendant et après son séjour.

Dans ce contexte, marqué également par une situation économique préoccupante, les clients ne souhaitent pas, d'une manière générale, faire l'impasse sur leurs vacances.

Leur comportement est cependant marqué par des dépenses qui sont dorénavant hiérarchisées. Elles sont surveillées de près et amènent à pratiquer des arbitrages une fois sur place, notamment sur les dépenses d'agrément considérées comme étant moins prioritaires.

Si la motivation principale reste l'attraction du soleil, de la mer et de la plage, les clients sont aujourd'hui à la recherche d'une autre façon de « vacancer ». Parmi les 300 000 visiteurs accueillis chaque année dans les quatre points d'information de l'Office de Tourisme du Cap d'Agde, de nouvelles attentes voient le jour avec des aspirations en matière de découverte et d'authenticité, avec principalement :

le patrimoine culturel,

les traditions locales et les marchés,

les paysages et la découverte d'un environnement naturel préservé,

le plaisir de consommer les produits régionaux,

le bien-être et la remise en forme,

- la qualité de vie pendant le séjour avec des moyens de circulation douce adaptés aux vacances. Les activités de loisirs restent cependant toujours des composantes essentielles de l'offre balnéaire. En 2010, parmi les dix sites les plus fréquentés du département de l'Hérault, deux se trouvent au Cap d'Agde : le parc aquatique Aqualand avec 207 042 visiteurs et l'Aquarium avec 104 150 visiteurs<sup>1</sup>

### Une adaptation nécessaire

Les changements constatés dans l'évolution de la clientèle touristique capagathoise appellent des adaptations indispensables pour la destination. Elles passent par une capacité à innover pour qualifier et réinventer l'offre dans quatre directions principales.

Première direction : celle de la mise en réseau de tous les acteurs autour de la qualité. La bataille du tourisme se gagnera notamment sur la qualité, et cela dans toutes les composantes du produit touristique. Aujourd'hui les clients attendent du service, de la nouveauté, du sens et de la valeur aux prestations qu'ils consomment

Deuxième direction : celle du marketing et de la communication. La communication touristique de la station a connu en quarante ans une évolution rapide et profonde. Après une succession d'éditions par la SEBLI de brochures – que l'on peut aujourd'hui et avec du recul considérer comme « classiques » – elle change de niveau, d'ambition

---

1 Ibidem.

et de contenu à la fin des années 80. Sur des marchés de plus en plus compétitifs, la marque touristique « Le Cap d'Agde » est ainsi portée par l'ensemble du territoire. Elle apporte du contenu à la destination en s'appuyant également sur la cité d'Agde, Le Grau d'Agde et La Tamarissière. Elle permet de se différencier de la concurrence, de donner du sens à l'identité territoriale et de se fédérer autour de valeurs rassurantes pour les clients consommateurs.

La communication ne se limite aussi plus seulement aux éditions. Le e-tourisme – et maintenant le m.tourisme – ont révolutionné les habitudes et les usages de la clientèle en entraînant des changements dans la façon de s'informer et d'organiser son séjour. La station a du s'adapter à cette évolution en affirmant sa présence sur tous les fronts du numérique. Le site internet *www.capdagde.com* est accessible en quatre langues (français, anglais, allemand et néerlandais) et, en 2011, a enregistré 5 173 443 pages vues et 1 202 235 visiteurs.

Troisième direction : celle de la stratégie événementielle. La nécessité de mettre en place et de développer les animations et les événements s'est imposée dès l'origine du Cap d'Agde, au même titre que les autres fonctions déterminantes pour une station en phase de développement, comme l'aménagement, l'accueil, la communication, la promotion, etc. Il y a plus de trente ans, cette fonction récréative était déjà considérée comme une priorité. « Les vacances s'organisent de plus en plus fréquemment autour d'une activité culturelle, sportive ou de loisir. D'une façon générale, l'animation est devenue la condition de base du succès d'une station. Celle-ci a donc été au centre des préoccupations des responsables de l'aménagement du Cap d'Agde dans le choix et la mise en place des équipements » écrivait alors Jean Miquel, directeur de la SEBLI, la société d'économie mixte chargée de la construction de la station, en présentant le programme de la saison 1982.

Aujourd'hui, en l'espace de trois décennies, le contenu et la finalité de cette fonction ont profondément évolué en regard des attentes de la clientèle. C'était essentiellement un moment ludique destiné à donner du contenu récréatif au séjour pour se distraire et s'occuper et dont la clientèle découvrait le plus souvent l'existence en arrivant sur la station. Elle était considérée comme un complément

au triptyque traditionnel mer-soleil-plage qui était la motivation essentielle du séjour. Aujourd'hui, les animations et les événements permettent d'enrichir et de qualifier l'offre de la station. Ce sont des outils de marketing qui servent à promouvoir la destination, à construire son image et à conforter sa notoriété en faisant partie intégrante de la stratégie générale de développement touristique.

Quatrième direction : celle de la mobilité. L'information des clients pendant leur séjour est essentielle à leur satisfaction. Un client bien informé est un client satisfait. D'où la nécessité de s'engager dans une stratégie d'accueil numérique avec un accent particulier pour les clients en mobilité. Il a été mis en place en 2011 un site internet mobile accessible via les smartphones, et des applications spécifiques pour iPhone et Android avec notamment des QR codes à flasher pour un accès direct à l'information recherchée.

À côté de toutes les informations pratiques auxquelles la clientèle souhaite désormais accéder en temps réel et quel que soit l'endroit où elle se trouve, ces outils mobiles permettent également de découvrir la destination avec une approche ludique. Cinq balades thématiques audio guidées sont en ligne et racontent l'histoire de 35 points d'intérêt touristique de la commune d'Agde. Ils vont de l'embouchure de l'Hérault au Grau d'Agde à la Réserve Naturelle Nationale du Bagnas en passant par le Canal du midi, les 2600 ans d'histoire de la cité d'Agde, le volcan du Mont Saint-Loup ou encore Le Cap d'Agde avec le label « Patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle ». Et les plus curieux peuvent même pratiquer le géocaching en cherchant les indices de deux chasses au trésor. L'une permet de découvrir le patrimoine agathois en partant « Sur les traces d'Alexandre » et l'autre de découvrir la richesse de la nature en se lançant « À la découverte des trésors verts ».

En quarante ans, la clientèle du Cap d'Agde a évolué et s'est développée. Il faut aujourd'hui plutôt parler « des » clientèles. Elles ont modifié l'organisation de l'offre et amené les acteurs publics et privés à innover régulièrement pour s'adapter à leurs attentes et rester ainsi compétitifs sur les marchés touristiques européens.

Ces adaptations ont-elles permis aux clientèles de rester attachées à la station ? La réponse serait plutôt positive puisque à la question

« Aimez-vous Le Cap d'Agde ? », 58 % des clients interrogés répondent « beaucoup » et 31% « à la folie ». Et 70% disent venir « tous les ans » tandis que 22% viendront « encore une année avec plaisir ». Cette fidélité se trouve confirmée sur les forums du web 2.0 et les réseaux sociaux : plus de 50 000 internautes sont fans du Cap d'Agde sur Facebook.



**LES NOMS DE RUE DU CAP D'AGDE :  
DU MARKETING  
À L'ENRACINEMENT LOCAL**

par

**RICHARD VASSAKOS,**  
Professeur agrégé d'histoire-géographie,  
Doctorant en histoire contemporaine, Université Paul Valéry-  
Montpellier III

L'étude de l'odonymie, c'est-à-dire des dénominations données aux voies publiques, est une façon pertinente d'interroger le rapport des édiles avec leur ville. En effet, dénommer n'est pas un acte aussi innocent et secondaire qu'il peut paraître. Attribuer un nom c'est donner un sens politique et culturel à l'objet baptisé. Étudier le corpus des noms des rues permet d'essayer d'appréhender les mentalités et les représentations du passé. Pour Maurice Agulhon c'est une façon de connaître plus intimement la France.<sup>1</sup> D'ailleurs la toponymie urbaine a pu se révéler être un champ de bataille politique, notamment sous la III<sup>e</sup> République. Agde en a d'ailleurs été l'un des théâtres en 1909 lorsque les républicains ont laïcisé les rues de la ville. Depuis la fin du second conflit mondial, et une dernière valse des plaques sous Vichy,<sup>2</sup> les affrontements toponymiques se sont apaisés

---

1 Maurice Agulhon, *De Gaulle, Histoire, symbole, mythe*, Hachette littératures, Paris, 2001, p.92.

2 Richard Vassakos, « Révolution nationale et toponymie urbaine en Languedoc-Roussillon », *Nouvelle Revue d'Onomastique*, n°52, 2010, pp. 34-68.

et des dénominations neutres sont apparues en grande quantité. On utilise désormais un classement thématique avec des noms de fleurs, d'oiseaux, etc. Cela signifie-t-il que dénommer ait perdu tout sens ? L'étude des appellations capagathoises permet d'apporter un début de réponse à cette interrogation. En effet, quel sens donner à des appellations très récentes, attribuées dans l'espace public d'une station touristique ?

Les noms des rues du Cap d'Agde, ont déjà été étudiés par des linguistes, tel Christian Camps qui en a dressé l'inventaire minutieux et a établi la biographie des personnages qui figurent sur les plaques,<sup>1</sup> mais aussi par Jean Rieucou, géographe du tourisme balnéaire.<sup>2</sup> Nous proposons d'y jeter un regard d'historien dans la perspective d'une histoire immédiate et d'un temps court, puisque le recul n'est que de quatre décennies. Pour ce faire, les registres de délibérations municipales de 1970 à 2000 ont été tout d'abord consultés. Les archives municipales ont également conservé les réflexions et les délibérations de la commission de dénomination des voies instituée en 1990 et présidée par André Barotin. Ce dernier a été contacté et a bien voulu fournir quelques précisions sur le fonctionnement de cette institution. Enfin, pour la période la plus récente qui couvre les dix dernières années, ce sont les services de l'urbanisme qui ont aimablement fourni les renseignements en leur possession. Grâce à ces différentes sources, une datation du baptême de la plupart des voies a pu être effectuée même s'il subsiste quelques lacunes.

Ces données ont permis de dresser un panorama général des attributions de noms de 1972 à nos jours puis d'analyser tour à tour les dénominations abstraites puis les hommages rendus à des personnes. Elles ont également contribué à mettre en évidence les pratiques dénominatives des édiles

---

1 Christian Camps, *Agde d'hier à aujourd'hui*, Les éditions de la Tour Gile, Péronnas, 1999, pp. 245-278 pour ce qui concerne le Cap.

2 Jean Rieucou, « L'empreinte nominale du tourisme. Régionymes chrononymes, toponymes, label et slogans localisants, ononymes », pp.45-102 dans *L'empreinte du tourisme : contribution à l'identité du fait touristique*, sous la direction de Jean Rieucou, et Jérôme Lageiste, L'Harmattan, Paris, 2006.

## Le baptême des rues du Cap d'Agde depuis 1972

Méthodologiquement, il a été choisi de se limiter aux seules voies publiques dénommées par la municipalité. L'étude aurait pu prendre en compte les appellations privées données aux immeubles, aux boutiques ou à différents espaces ludiques de la station. Cependant, une telle entreprise se heurte à plusieurs écueils tels que le manque de sources, la multiplicité des acteurs et surtout la cohérence d'ensemble. En effet, aurait-il été pertinent de chercher un sens à une kyrielle d'initiatives aussi diverses que variées ? À l'inverse, le pouvoir municipal gère les espaces publics et notamment le corpus des dénominations de façon continue, même au gré des alternances. C'est pourquoi, il a semblé qu'étudier la mise en place des noms du Cap d'Agde pouvait être riche d'enseignements sur les objectifs des différentes municipalités et sur l'évolution du regard des Agathois sur la station.

Si l'on se réfère au plan de la station édité et diffusé par l'Office du Tourisme pour la saison 2011, la station du Cap d'Agde compte à ce jour 254 voies publiques dénommées.<sup>1</sup> Il faut ajouter à ce total, 37 parkings qui ont également été baptisés par la municipalité. On compte donc 291 voies publiques ornées de 257 noms différents. La première opération de dénomination se produit en 1972, soit deux ans après l'inauguration officielle de la station.<sup>2</sup> L'urbanisation est encore embryonnaire mais ce ne sont pas moins de quatorze voies qui sont baptisées, notamment les quais de la station. L'opération se renouvelle de façon quasi identique jusque dans la rédaction de la délibération en avril 1973, date à laquelle ce sont 33 voies qui sont dénommées ainsi que huit parkings.<sup>3</sup> La troisième vague de baptêmes se produit en mars 1978.<sup>4</sup> C'est l'opération la plus importante puisque ce ne sont pas moins de 70 noms qui sont attribués à différents

---

1 Plan du Cap d'Agde 2011, Imapping, Toulouse, mai 2011.

2 AM Agde, I D 48, délibération municipale, 28 avril 1972.

3 AM Agde, I D 49, délibération municipale, 16 avril 1973.

4 AM Agde, I D 51, délibération municipale, 1<sup>er</sup> mars 1978.

espaces publics. Ces trois vagues reflètent la croissance rapide de la station et son arrivée à maturité opérationnelle puisque, à la fin de la décennie, près de 125 voies ont été mises en service et dénommées.

La première moitié des années 1980 voit les opérations de baptême collectif se poursuivre à un rythme soutenu et régulier avec des cohortes importantes. Ainsi, en 1981, 24 nouveaux noms apparaissent sur les murs du Cap.<sup>1</sup> En 1983, 23 appellations voient le jour puis en 1985 un nouveau baptême collectif de 24 artères se produit.<sup>2</sup> Si le nombre des noms attribués est relativement moins important que dans les années 1970, il n'en demeure pas moins qu'au milieu des années 1980, l'essentiel du corpus toponymique du Cap a été créé avec environ 200 noms attribués à différents espaces publics. Des ajustements concernant quelques voies ont lieu ponctuellement notamment en 1980 et 1986.

À partir de 1986 et jusqu'au début des années 1990, les attributions cessent et il s'agit d'une véritable pause. Une nouvelle sédimentation débute à l'orée des années 1990 lorsque est lancée une nouvelle tranche de construction dans le secteur de Rochelongue. Plusieurs opérations de baptêmes se déroulent donc à partir de 1992 et se prolongent jusqu'aux environs de 1999, le plus souvent dans ces nouveaux quartiers au fur et à mesure de leur avancement. L'importance quantitative de ces baptêmes reste cependant très inférieure à celle des années 1970 et 1980. À partir des années 2000 le rythme des attributions devient plus sporadique mais n'est pas nul. Des attributions de complément voient le jour ici ou là, mais ce sont surtout des modifications de dénominations existantes qui se produisent. Il y a en particulier plusieurs attributions éponymes en faveur de ronds-points qui prennent le nom de la voie principale sur laquelle ils se situent. L'attribution des noms de voies publiques du Cap d'Agde correspond naturellement à la croissance de la station mais force est de constater que malgré le ralentissement important des constructions, le phénomène ne s'est pas arrêté et se poursuit encore de nos jours.

---

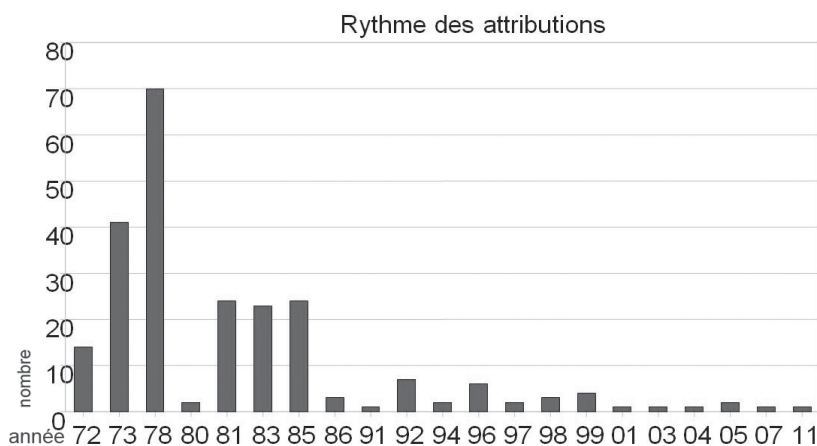
1 AM Agde, 1 D 81, délibération municipale, 16 janvier 1981.

2 AM Agde, 58 W 01, délibération municipale, 25 février 1983.

## L'analyse des dénominations

### *Les dénominations impersonnelles.*

Sur les 257 noms attribués aux 291 voies et espaces publics capagathois, on comptabilise 224 dénominations impersonnelles, soit environ 87 % des toponymes de la station c'est-à-dire une majorité écrasante. Il convient donc d'analyser avec soin ce corpus afin d'essayer de comprendre quelles sont les logiques qui ont guidées les responsables du choix des noms. Ces dénominations impersonnelles ont été adoptées selon des critères thématiques.



Un premier groupe thématique est orienté sur l'aspect récréatif, festif et dépaystant des vacances. Plusieurs noms de rues sont donc employés pour exalter la joie de vivre ses vacances, au Cap d'Agde. C'est ainsi que l'on peut se balader sur les allées des Amourettes, traverser la rue des Loisirs, boire un verre place du Barbecue, ou bien encore faire ses emplettes rue de la Flânerie ou se prélasser rue du Farniente. Les exemples pourraient être multipliés : Sans soucis, Calme, Découvertes, etc. Ce sont près de 18 occurrences qui évoquent de différentes façons, l'insouciance des vacances. La présence de plusieurs noms évoquant des constellations ou des étoiles est une autre façon de valoriser le côté estival. En effet, on peut penser qu'avec

des noms comme Véga, Cassiopée, Sirius, Orion, Mercure, etc., il s'agit de mettre en évidence la clarté des nuits méditerranéennes, ce qui sous-entend un ciel sans nuage mais aussi le noctambulisme. C'est aussi une façon d'évoquer, la navigation, le nautisme et la mer en général puisque les étoiles permettent aux marins de faire le point. D'ailleurs la thématique nautique est très présente. Près de 10% des dénominations impersonnelles font référence aux gens de mer (Boucaniers, Corsaires, Contrebandiers, Pêcheurs, Matelots), aux navires (Caravelles, Trinquette, Trirème, Tartane), ou à la voile (Misaine, Hune, Beaupré). On peut attacher à ce groupe les plaques portant sept noms de vents que connaissent bien les marins comme le Vent des Dames ou les Alizés. Ce groupe thématique fondé sur la mer et le nautisme souligne la vocation plaisancière de la station et invite également au voyage et fait appel à l'imaginaire des îles et des contrées lointaines. C'est pourquoi on trouve naturellement 16 appellations évoquant l'insularité et le voyage à travers des noms comme Bahamas, Caraïbes, Marie-Galante, Tropiques ou Basse-Terre.

On peut également remarquer la présence de dénominations géographiques évoquant les régions de France aussi bien septentrionales que méridionales (Flandre, Alsace-Lorraine, Gévaudan, Vivarais, Provence, Cévennes) et d'autres plus orientées sur une ouverture européenne (Bavière, Quatre-cantons, Europe, Gallois). On peut y voir une allusion à la diversité d'origine des touristes, et une volonté de montrer ouverture sur l'extérieur. D'autres thèmes sont plus orientés sur le cadre de la station elle-même. Il y a tout d'abord de nombreuses appellations issues de la topographie locale comme la rue des Deux Frères, l'allée de la Conque ou le passage de Lano. Ce groupe issu de la topographie est le plus nombreux puisqu'il représente près de 17% des dénominations impersonnelles.

Outre les lieux remarquables, l'accent est également mis sur la faune et la flore locale et c'est ainsi que l'on retrouve les noms de Roselière, Salicor ou Soullière qui rappellent la végétation du bord de mer, tout comme le parking Échasse Blanche renvoie à la réserve naturelle du Bagnas. Il existe également un groupe thématique important évoquant la vigne et le vin à travers l'attribution de

nombreuses appellations de cépage à des rues. Les rues du Cinsault, du Mourastel, du Picpoul, du Tokay sont autant d'hommages aux productions viticoles locales, et la rue du Bon vin se charge également d'en faire une promotion active.

Enfin, apparaît un groupe de dénominations à résonance historique. Ces toponymes soulignent les racines antiques de la ville d'Agde à travers les noms de Phocéens, mais aussi à travers l'évocation d'autres peuples méditerranéens comme les Ligures, les Étrusques ou les Phéniciens. D'autre part, 22 occurrences font référence ou allusion à la présence du fort Brescou, à travers les noms de Sergents, Surintendants, Invalides, Grenadiers, Escarpes, Corps de garde, etc.

Ainsi, ces différents thèmes peuvent être rassemblés selon deux principes directeurs. Le premier consiste à mettre en évidence les atouts de la station en valorisant les aspects du dépaysement ou les côtés ludiques du Cap. D'autre part, le deuxième groupe met l'accent sur les aspects patrimoniaux de la station tel que les racines antiques, l'histoire du fort Brescou ou bien encore en insistant sur le patrimoine naturel. Ces différents thèmes sont complémentaires et ont un point commun : il s'agit d'attirer le touriste et valoriser le côté récréatif de la station. Sans tomber dans une caricature excessive, on pourrait qualifier ces dénominations de marketing car elles ont, dans un certain sens, pour fonction, de vendre l'image de la station aux vacanciers potentiels. Elles sont également un des éléments de l'atmosphère ludique, festive et estivale dont la station s'enorgueillit.

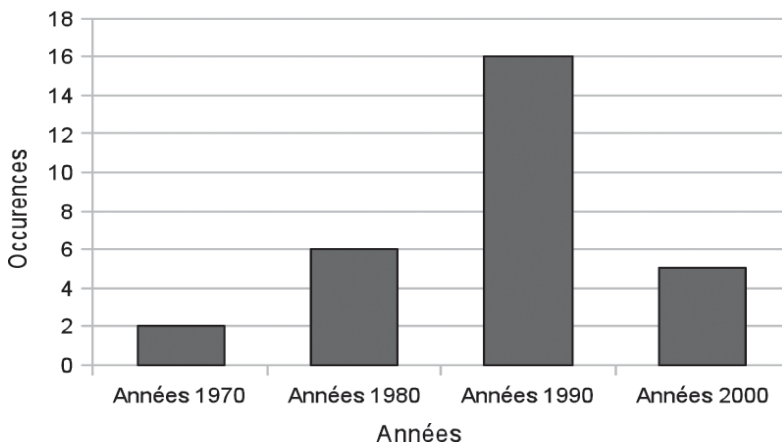
### *Les hommes du Cap*

Les hommages à des personnages historiques ou à des personnalités contemporaines sont donc minoritaires au Cap puisque seuls 33 noms de ce type figurent sur les plaques locales. Néanmoins, l'analyse de ce corpus est particulièrement intéressante pour comprendre l'évolution de la logique dénominative des édiles agathois, mais aussi sur l'évolution des

mentalités de la population vis à vis de ce nouveau pôle urbain. Lors des trois premières vagues de baptêmes qui se produisent

durant les années 1970, seuls deux personnages, Terrisse et Di Domenico, figurent sur les plaques du Cap d'Agde, sur un total de près de 125 noms attribués. Cela donne une proportion infinitésimale de 1,6% du total des dénominations urbaines. Ces années sont donc dominées par l'impersonnel et l'abstrait, c'est la

### Attributions de noms de personnes



période de lancement de la station vers le grand public, et il s'agit donc d'attirer le touriste selon les thématiques évoquées précédemment. Néanmoins les années 1980 rompent quelque peu avec ce processus. En effet, en 1981, au cours d'un important baptême collectif, apparaissent quatre personnages historiques liés à l'histoire du Fort Brescou. Cette initiative est suivie à deux reprises lors d'un baptême collectif en 1983 puis lors d'un baptême ponctuel en 1986. C'est cependant lors des années 1990 que l'attribution d'hommages à des personnalités prend son envol avec près de 16 baptêmes. Au cours des années 2000 le processus se poursuit à un rythme moindre avec cinq attributions.

Le type de dénomination qui domine ce corpus est en rapport avec l'histoire de la région et en particulier avec le fort Brescou. Dès 1981, ce sont les noms de Sarret de Coussergue, Volvire de Brassac, du Chevalier d'Alfonse ou de Nicolas Fouquet qui s'installent. Cette thématique est reprise lors de la construction du quartier de

Rochelongue et le baptême de ses artères en 1992 avec les noms d'Allengry, de Noël Blascher, d'Armand Jean du Plessis, de Jean-Paul Poumayrac, de Raffanel et Louis Déjean.<sup>1</sup> Cette option est poursuivie avec l'inscription de différents intendants du Languedoc tels que Basville, d'Aguesseau, Bezons. Fait rare pour le Cap d'Agde, le nom d'une personnalité politique contemporaine est attribué à la grande voie qui entre dans la station pour rendre hommage à l'ancien Président de la République François Mitterrand, décédé l'année précédente.<sup>2</sup> Ce corpus est donc très orienté sur la mise en valeur du patrimoine historique local mais il est aussi exclusivement masculin.

Cependant, une évolution vers un certain localisme apparaît dans les choix effectués plus récemment. Depuis le milieu des années 1980, une toponymie plus proprement capagathoise est en train d'éclorre. En 1983, une première personnalité typique du Cap était honorée à travers la figure du passeur Challiès.<sup>3</sup> Trois ans plus tard, à la suite du décès de Jean Miquel, le quai de Luno est rebaptisé pour rendre hommage au «Père du Cap».<sup>4</sup> Ce type d'hommage rendu à des personnages issus d'une histoire très contemporaine et acteurs du développement de la station est un phénomène qui s'étend progressivement. Achille Irailles, gardien du phare du Cap pendant de longues années, se voit ainsi honoré en 1996 par l'attribution de son nom à une rue.<sup>5</sup> Un hommage très emblématique est aussi rendu à Gérard Denestèbe par la municipalité dirigée par Régis Passérieux. En effet, la place de l'Arbre qu'il avait contribué à sauver à la fin des années 1970, se voit parée de son nom à partir de 1999.<sup>6</sup> Plus récemment, en 2003, Alain Bertrand, ancien président des commerçants du centre port, a été honoré, tout comme Ticky Holgado, acteur habitué des «Hérault du cinéma» en 2007, ou le

1 AM Agde, 58 W 10, délibération municipale du 4 décembre 1992.

2 AM Agde, 181 W 04, délibération municipale du 24 mars 1997.

3 AM Agde, 58 W 01, délibération municipale du 25 février 1983.

4 AM Agde, 58 W 02, délibération municipale du 7 mai 1986.

5 AM Agde, 181 W 01, délibération municipale du 28 juin 1996.

6 AM Agde, 181 W 13, délibération municipale du 20 juillet 1999.

pêcheur et bouliste Pierre Brandani en 2011.<sup>1</sup> Ils entrent ainsi dans le panthéon local en vertu de leur rôle d'animateur ou de figures liées à la vie de la station.

Ainsi deux périodes assez nettes se distinguent dans la pratique dénomminative des édiles agathois. Il y a tout d'abord une phase marketing, caractérisée par des dénominations impersonnelles, durant les années 1970 et 1980, puis progressivement, à partir des années 1990, une personnalisation orientée vers des figures locales. C'est pourquoi il faut rechercher quelles ont été les modalités de choix des noms attribués aux espaces publics.

### La pratique dénomminative

Le pouvoir d'attribuer des dénominations publiques revient au conseil municipal, et ce dernier a exercé pleinement cette attribution. Par conséquent, la SEBLI n'a joué dans le baptême des rues du Cap qu'un rôle d'exécutant. Cette sujétion est d'ailleurs très nette dans les premières délibérations où il est précisé que « *les plaques de rues et numérotation sont effectués par la SEBLI et à ses frais, cette société devant remettre au préalable à la commune pour accord, un modèle de plaque de rue et de numéro.* » La première décision de dénommer les rues du Cap date d'avril 1972, soit deux ans après que les premières livraisons des immeubles de la station ont été effectuées. Ce sont des raisons pratiques qui motivent cette initiative puisque la délibération stipule « *qu'il conviendrait de dénommer les futures voies publiques, ne serait-ce que pour faciliter la distribution du courrier au cours de la saison estivale* ». On se limite donc aux quartiers déjà construits, étant entendu que les baptêmes seront effectués au fur et à mesure de la livraison des nouvelles tranches de construction.

Dans les années 1970, les délibérations mentionnent le fait que c'est la commission des travaux qui se charge de préparer les projets de baptêmes collectifs. Cela donne à penser que les choix sont effectués de façon très technique, d'autant plus qu'il y a très rapidement une masse immense de voies à dénommer. Néanmoins

---

1 Agde, *Le journal de la ville*, n°68, août 2011, p.18.

en octobre 1980, le conseil municipal institue une commission particulière chargée de la dénomination des rues.<sup>1</sup> Présidée par le maire, elle se compose de cinq autres membres du conseil auxquels s'ajoute l'archiviste municipal, François Mouraret. Cette innovation se traduit par la mise en place des dénominations historiques en faveur de personnages liés au Cap lors du baptême collectif de 1981. La tendance perdure très faiblement en 1983 avec une seule appellation dédiée au passeur Challiès ; puis on renoue avec des toponymes impersonnels lors du baptême de 1985. La commission a-t-elle changé d'optique ou n'a-t-elle plus fonctionné ? Son travail est attesté en 1983, mais par la suite les délibérations sont muettes.

En 1989, la politique dénominative change car la nouvelle municipalité décide à son tour de créer une commission de dénomination des voies. Les adjoints André Barotin et Claude Cadenat sont chargés de la constituer.<sup>2</sup> La différence essentielle avec la commission précédente réside dans la pluralité de sa composition et dans l'étendue de son recrutement. En effet, outre différents élus qui s'y succèdent, y siègent régulièrement Maurice Pacull, archiviste municipal, Michel Agdé, historien, Christian Camps, linguiste et spécialiste des noms de rue, ainsi que le Président de l'OTSI, le docteur Nespoulous. C'est sous l'impulsion de cette commission que les hommages se multiplient, si bien que la moitié du corpus des personnages a été mise en place durant ces années. La commission puise notamment de nombreux noms dans le recueil sur le Fort Brescou de la baronne Sarret de Coussergues.<sup>3</sup> Les membres de la commission font un travail de recherche important et il y a des échanges nombreux et fructueux sur le choix des nouvelles appellations. C'est ainsi qu'en 1992, le docteur Nespoulous avait émis quelques réserves sur Raffanel et Louis Déjean, mais ils furent cependant adoptés. Les choix effectués prêtent rarement au développement de polémiques, mais il est notable qu'en 1997, trois

---

1 A. M. Agde, I D 52, délibération municipale du 13 octobre 1980.

2 A. M. Agde, délibération municipale 21août 1989.

3 A. M. Agde, 72W02/1, Compte rendu de la commission de dénomination des voies, 28 septembre 1992.

élus d'opposition ont refusé de voter l'attribution d'un hommage à François Mitterrand à la grande avenue qui relie la ville à la station. L'intérêt des habitants du Cap pour leur Panthéon se manifeste progressivement à travers des demandes d'hommages.

C'est ainsi qu'en 1995, l'association des commerçants demande à ce que le nom de Claude Siegfried, ancien directeur de l'OTSI (Office de tourisme-Syndicat d'initiative), soit donné à une place, mais le projet reste sans suite. En 1996, c'est l'association du groupement des professionnels du centre port qui propose le nom de passage des Saltimbanques, qui est adopté. Depuis le début des années 2000, la commission n'existe plus et ce sont les services de l'urbanisme et quelques élus qui s'occupent du choix des dénominations de façon informelle en collaboration avec les élus chargés de l'urbanisme. Néanmoins, les attributions de noms de personnes perdurent, comme le démontrent les hommages rendus à Alain Bertrand en 2003, ou au Père Marcel Astruc en 2005, dont le nom est désormais porté par la place jouxtant l'église Saint-Benoît.<sup>1</sup>

L'évolution du Panthéon capagathois se résume donc en deux temps forts. Tout d'abord un baptême massif, étalé sur une quinzaine d'années, et qui se veut une illustration et une mise en valeur de la station auprès de ses visiteurs. Il se met ensuite en place un processus d'enracinement et d'appropriation progressif de l'espace public, à travers la création d'une toponymie urbaine beaucoup plus charnue et chargée de sens.

Cependant, il faut aussi souligner que la toponymie urbaine du Cap est loin d'être figée. Des dénominations établies aux débuts de la station ont parfois disparu, à l'image de l'impasse du Bounty qui choquait le colonel (CR) Pacull et qui n'existe plus aujourd'hui. Il y a également eu des changements spectaculaires comme le remplacement de la figure tutélaire de Jules Milhau, par celle de Ticky Holgado en 2007.<sup>2</sup> De même, certaines décisions n'ont jamais

---

1 Mairie d'Agde, délibérations municipales du 24 juillet 2003 et du 9 février 2005

2 Mairie d'Agde, délibération municipale du 23 mai 2007. Inauguration relatée dans le *Midi Libre* du 2 juillet 2007.

été appliquées pour des raisons inexplicables. C'est pourquoi le rond-point des Comptoirs Grecs et le rond-point Jean-Emmanuel de Guignard, baptisés à la fin des années 1990, n'ont jamais vu leur nom mis en place, malgré une existence tout à fait légale. L'alternance de 2001 les a-t-elle condamnés aux oubliettes, ou est-ce simplement une négligence ?

Toujours est-il qu'au-delà d'un baptême initial essentiellement technique et commercial, le Panthéon du Cap a évolué vers un enracinement local de plus en plus important à travers la mise en avant du patrimoine historique local, et surtout de figures qui ont fait la station. On peut donc imaginer que ce processus d'appropriation de l'espace public par les résidents se prolonge dans l'avenir et prenne de l'ampleur, du fait de l'installation de façon permanente de nouveaux habitants. De même, la disparition des pionniers peut entraîner de nouveaux hommages. Peut-être verra-t-on un jour le Cap s'enrichir d'un lieu baptisé Pierre Racine.



## Table des illustrations et crédit photographique

- <i>Vue aérienne du Cap (Photo Laurent Uroz)</i> . . . . .	p. 10
- <i>La Grande Conque (Coll. Particulière)</i> . . . . .	p. 16
- <i>Échancrures et avancées rocheuses (Coll. Part.)</i> .. . . .	p. 17
- <i>Une falaise morte (Coll. Part.)</i> . . . . .	p. 20
- <i>Érosion et tufs dans la Grande Conque (Coll. Part.)</i> .. . . .	p. 21
<i>Les occupations gallo-romaines localisées sur le Cap d'Agde (Photo Iouri Bermond)</i> . . . . .	p. 27
- <i>L'occupation tardo-républicaine dans le secteur Agde/ bassin de Thau, répartition des briquettes de céramique pour revêtement en opus spicatum (Photo Iouri Bermond)</i> . . . . .	p. 30
- <i>Plan topographique du bâti antérieur au Ve s. av. J.-C. à Embonne (Photo Iouri Bermond.)</i> . . . . .	p. 32
- <i>Relevé expurgé de détail du bâti ancien d'Embonne (Photo Iouri Bermond)</i> . . . . .	p. 33
- <i>L'occupation du Haut Empire dans le secteur Agde/ bassin de Thau</i> . p.35	
- <i>Plan topographique du bâti de l'Antiquité tardive/ haut Moyen Age à Embonne (Photo Iouri Bermond)</i> .. . . .	p. 36
- <i>Site Beauséjour : bloc de marbre avec inscriptions (Cliché Christine Durand, CNRS, MMSH, Aix-en-Provence)</i> . . . . .	p. 49
- <i>Site Baie de l'Amitié : fragment de coque conservé (Cliché Christine Durand, CNRS, MMSH, Aix-en-Provence)</i> . . . . .	p. 49
- <i>Site Baie de l'Amitié : assemblage par ligatures (Cliché Christine Durand, CNRS, MMSH, Aix-en-Provence)</i> . . . . .	p. 51
- <i>Site Brescou 2 ; pierriers exposés au musée de l'Éphèbe (Michel Souques)</i> .....	p. 52

- Site Agde J : réserve de mèche enroulée (Cliché Chrystelle Chary)..... p.55
- L'Alexandre d'Agde dit L'Éphèbe (Cliché Musée de l'Éphèbe). . p. 66
- Amphores italiques de type Dressel I datant du 1<sup>er</sup> siècle avant J. C . . . . . p. 67
- Extrait du pan du port de Brescou, s.d. (Arch. Dép. Hérault, C 12308 / 1) . . . . . p. 73
- Carte du port de Brescou, 1662 (Arch. Dép. Hérault, C 12308 /2) . . . . . p. 77
- Extrait du plan de la rade de Brescou, 1724 (Arch. Dép. 34, 6944/20). . . . . p. 82
- Le territoire d'Agde d'après la carte de Cassini, 1770-1780 (Coll. Part.). . . . . p. 91
- Liste insecticides EID . . . . . p.115
- L'Agathois du 9 mars 1968 (Coll. Part.).. . . . p.144
- Jean Le Conteur (Photo Ph. O' Sugbrue, SEBLI) . . . . . p.157
- La station en construction en 1974 (Photo Laurent Uroz). . . p.173
- La vie s'organise autour du port (Photo Laurent Uroz) . . . . p.174
- Le quartier naturiste (Photo Laurent Uroz) . . . . . p.176
- Aspects de la plage du quartier du Môle (Photo Laurent Uroz). p.177

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Jean Sagnes</b>	
Présentation . . . . .	p.3
<b>Solange Sagnes Perrot</b>	
Les formes du relief volcanique de la côte du Cap d'Agde.	p.15
<b>Iouri Bermond et Hervé Pomarèdes</b>	
Le Cap durant l'Antiquité . . . . .	p.25
<b>Marie-Pierre Jézégou</b>	
Commerce maritime et littoral agathois de la protohistoire à nos jours . . . . .	p.43
<b>Odile Bérard Azzouz</b>	
Le musée de l'Éphèbe et d'archéologie sous-marine	p.59
<b>Stéphane Durand</b>	
Brescou, les projets de port en mer aux XVIIe et XVIIIe siècles	p. 71
<b>Irène Dauphin</b>	
L'étang du Bagnas du XVIIIe siècle à nos jours . . . . .	p.89
<b>André Soulier</b>	
La fréquentation des plages d'Agde il y a plus d'un demi-siècle.	p. 101
<b>Jean Cousserans</b>	
La démoustication du littoral français.....	p. 109

**Christine Delpous-Darnige**

1962-1971. Les élus Agathois entre adhésion et oppositions. p.119

**Pierre Soliva**

1962-1971 : levée de pavois dans le journal *L'Agathois* et ailleurs

..... p.133

**Jean-François Pinchon**

Polémiques autour du style architectural adopté par Jean Le Couteur

p.149

**Irène Dauphin**

Les grandes étapes de la construction de la station du Cap d'Agde

..... p.169

**Christian Bèzes**

L'évolution de la clientèle touristique de la station du Cap d'Agde

..... p. 179

**Richard Vassakos**

Les noms de rues du Cap d'Agde : du marketing à l'enracinement local.

p. 187

**Table des illustrations et crédit photographique .....**

p.201





En moins de quarante ans, le Cap d'Agde est devenu la plus grande station balnéaire de France.

Mais que sait-on de son histoire ?

Le colloque qui a réuni les 16 et 17 septembre 2011 quinze universitaires et chercheurs a eu l'ambition de répondre aux questions que tout le monde se pose sur la station concernant son cadre géographique, son histoire depuis l'Antiquité dont beaucoup de vestiges sont aujourd'hui exposés au musée de l'Éphèbe, l'attitude des édiles et de la population face à l'édification d'une station dont la naissance est le résultat d'une décision née au plus haut niveau de l'État, la démolition indispensable préalable à sa création, la mission Racine responsable de l'aménagement de la côte du golfe du Lion, le rôle de l'architecte en chef Jean Le Couteur, les étapes de la construction de la station, l'évolution de sa clientèle touristique.

